



HAL
open science

Architectes et nouvelles prisons : que pouvons-nous apporter à la privation de liberté ?

Charlotte Arca

► To cite this version:

Charlotte Arca. Architectes et nouvelles prisons : que pouvons-nous apporter à la privation de liberté ?. Architecture, aménagement de l'espace. 2021. dumas-03230162

HAL Id: dumas-03230162

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03230162>

Submitted on 19 May 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial 4.0 International License



ARCHITECTES ET NOUVELLES PRISONS

QUE POUVONS-NOUS APPORTER À LA
PRIVATION DE LIBERTÉ ?

Charlotte ARCA
Ensa Nantes 2020-2021
Sous la direction de Marie-Paule HALGAND

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ARCHITECTES ET NOUVELLES PRISONS

QUE POUVONS-NOUS APPORTER À LA
PRIVATION DE LIBERTÉ ?

Mémoire de master
BURMAH : Architectures contemporaines : cultures / pratiques / critiques
Sous la direction de Marie-Paule HALGAND

Charlotte ARCA
Janvier 2021
Ensa Nantes

REMERCIEMENT

Je souhaite tout d'abord remercier ma directrice de mémoire Marie-Paule Halgand d'avoir accepté de m'accompagner pour ce sujet.

Mais je souhaite surtout remercier les personnes qui m'ont transmis beaucoup de leurs expériences et ressentis. Et plus particulièrement à l'architecte Bernard Guillien et Sylvie Elisabeth Simon sans qui ce mémoire n'aurait pas été aussi riche de connaissances et d'exemples.

Enfin, je remercie toutes les personnes qui m'ont entouré, conseillé et soutenu durant cette année de recherches et de rédaction.

Problématique

Avant de commencer ce mémoire je n'avais que très peu de connaissances sur le système carcéral et le processus de création d'une prison. Pourtant c'était, et ces encore aujourd'hui un sujet qui m'intrigue, à la fois complexe et crucial. Un sujet tabou dans notre société, nourri par de nombreuses idées reçues. Je souhaite, par ce travail, développer certains points qui me semblent importants à traiter dans une réflexion architecturale.

C'est lors de ma visite, en 2018, de l'ancienne prison d'Alcatraz à San Francisco que le sujet de ce mémoire a commencé à naître. Je ne pourrais pas dire que j'ai vécu ce lieu, car désaffecté, l'ambiance était certainement bien différente. Mais j'ai tout de même ressenti cette spatialité peu commune, me faisant prendre conscience de la complexité de la conception. Cette visite m'a alors beaucoup questionnée. Comment peut-on être l'architecte d'un lieu que nous ne connaissons pas ? Ou en d'autres termes, comment créer des espaces que nous n'avons jamais vécus ?

Puis par curiosité, je me suis documentée, regardant par exemple la série documentaire « Inside the world's toughest prisons », produit par Emporium Productions et présenté par Paul Connolly (ex-détenu), diffusé sur Netflix. Ce documentaire m'a fait comprendre que plusieurs types de prisons et de peines bien différentes existaient dans le monde. Je me suis alors demandé quel était le réel fonctionnement du système carcéral français.

Ce mémoire étant pour moi comme une conclusion de mes études, je me suis tout d'abord questionnée sur ce que représentait l'architecture à mes yeux. En tant qu'étudiante en école d'architecture depuis 4 ans, certaines de mes réflexions sont récurrentes. Dans tous mes projets je pars du principe que toute architecture engendre ambiances, sensations et émotions. Je me suis alors demandé ici ce que l'architecture pénitentiaire provoquait dans le comportement moral et physique de ses usagers, qu'ils soient détenus, employés ou simple visiteur. Cependant, dans la période de pandémie dans laquelle s'est déroulé ce mémoire, je n'ai pu prendre contact avec les détenus eux-mêmes. Alors en gardant à l'esprit ce questionnement de l'impact que peut avoir l'architecture sur le détenu, je me suis intéressé à l'autre côté, celui de l'architecte, celui qui ne vit pas dans ces murs mais les dessine.

Lorsque je travaille sur un projet, je m'intéresse notamment à ce que les futurs usagers vont ressentir dans les espaces. Comment vont-ils l'habiter, l'éprouver ou encore qu'est-ce que ce dernier va leur apporter. Pour m'aider à me projeter, ma pratique personnelle

de ces espaces m'aide à concevoir. Mais quand est-il lorsque le projet d'architecture que nous devons réaliser nous est inconnu ?

Il est difficile de travailler sur un projet avec de tels enjeux lorsque nous n'avons que pour nous, notre imagination (alimenté par la fiction), des écrits de théoriciens ou encore des exemples concrets, mais trop anciens pour répondre aux besoins actuels. Pour autant, malgré ce manque de références, je pense qu'il est nécessaire de s'y intéresser. Avec 187 établissements pénitentiaires, une surpopulation carcérale et des conditions de détention souvent déplorées, c'est un sujet d'actualité touchant des réflexions économiques, sociales mais aussi architecturales.

Alors que le parc pénitentiaire a presque toujours été frappé par l'insalubrité et la surpopulation, l'État a de nombreuses fois lancés des programmes de construction ouvert à tout architecte, dans le but « **d'humaniser les conditions de détention** »¹. Ici, nous allons donc nous demander quel rôle l'architecte tiens dans la conception de ces espaces d'enfermements ? Quels sont les moyens mis en œuvre par ce dernier pour faciliter l'insertion et la réinsertion des détenus ? En d'autres termes, peut-il rendre cette prison plus humaine ?

Méthodologie

Je me suis volontairement penché sur le rapport entre architecte/architecture et architecture/détenus pour réellement questionner ces lieux de privations de liberté. Je fais donc quelques allusions aux autres occupants tels que les surveillants mais je n'ai pas pu ici développer leur propre problématique.

Pour répondre à mes questionnements j'ai donc interrogé deux architectes, Bernard Guillien de l'agence Architecture Studio et Sylvie-Elisabeth Simon de l'agence Synthèse Architecture. Ces deux architectes m'ont paru très intéressants car ce sont leurs deux agences qui ont construit la plupart des nouveaux établissements pénitentiaires. Puis j'ai pu m'entretenir avec la directrice de l'association Aire qui accueille les familles des détenus ainsi qu'avec l'architecte Kévin Mahé qui lui a plutôt travaillé en tant que bureaux d'études suivant la bonne mise en œuvre du chantier au niveau de la sécurité.

Après avoir voulu travailler sur des centres pénitentiaires bien précis comme des études de cas, je me suis très vite rendu compte qu'il était difficile, dans cette période mais surtout pour une question de confidentialité, d'obtenir de la documentation. J'ai donc plutôt orienté mes descriptions sur des dispositifs architecturaux qui ont été mis en place

par les architectes interrogés pour développer les propos. Puis, lorsque j'ai approfondis des sujets plus vastes, j'ai utilisé les photos du reportage photographique nommé Prisons, de Grégoire Korganow. Ces photos ne racontent pas d'histoire mais montrent simplement un fait, la spatialité, les mouvements, les postures, l'ambiance de ces prisons françaises.

Afin de résumer toutes mes interrogations j'ai donc choisi comme problématique de mémoire : Architectes et nouvelles prisons : Que pouvons-nous apporter à la privation de liberté ? Afin d'y répondre j'ai organisé mes recherches en quatre grandes parties. Une première partie historique, pour comprendre comment nous en sommes arrivés à créer ce qu'on appelle les nouvelles prisons. Une deuxième partie qui s'intéresse à ce que l'architecture carcérale provoque chez l'individu enfermé, s'interrogeant sur son impact psychologique et sur sa réinsertion. Une troisième partie sur le processus de création d'une prison, expliquant comment un architecte se retrouve à devenir architecte de prison et ce que cela implique. Puis, pour finir, une dernière partie s'intéressant aux différents dispositifs architecturaux mis en place par ces architectes pour essayer de rendre ces lieux plus humains.



Alcatraz, San Francisco, Etats-Unis
Prison de 1850 à 1963

¹ Lancé par la justice en 2004 pour « Humaniser les conditions de détention » un programme de construction de trois grandes prisons chacune entre 550 et 600 places. Ce genre de programme est très régulier depuis la fin du XXème siècle afin de renouveler le parc pénitentiaire.

1	ÉVOLUTION DE L'UNIVERS CARCÉRAL	
	A. Architectures et châtiments en constante évolution.....	13
	B. État des lieux du système carcéral en France.....	27
2	CONSÉQUENCES DE L'ENFERMEMENT SUR L'ÊTRE HUMAIN	
	A. Influence de l'espace d'enfermement.....	37
	B. Influence de l'architecture.....	41
	C. Recherche d'affirmation personnelle.....	46
3	PROCESSUS DE CONCEPTION D'UNE PRISON	
	A. L'accès au marché.....	55
	B. Architecte et sujet de société.....	64
	C. Conception : deux logiques s'affrontent.....	70
4	LA PRISON : UN LIEU VÉCU	
	A. Dispositifs mis en place par les architectes pour améliorer le quotidien.....	83
	B. Des anciennes aux nouvelles : entre insalubrité et inhumanité..	94
	C. L'architecture est un maillon, pas la chaîne.....	100
	CONCLUSION	107
	ANNEXES	111
	Bibliographie / Médiagraphie.....	115
	Retranscriptions des entretiens.....	119
	Table des matières.....	162

ÉVOLUTION DE L'UNIVERS CARCÉRAL

A. Architectures et châtiments en constante évolution

i. Genèse de l'espace d'enfermement

La privation de liberté est le moyen actuel que la société a trouvé pour punir un crime. Cependant pour comprendre comment nous en sommes arrivés à construire ce système de punition, il est nécessaire de remonter le temps et de s'intéresser à ses débuts. Comment a-t-elle été créée ? Pourquoi ? Mais surtout quelle a été l'évolution des châtiments que les détenus ont subis.

La prison comme nous la connaissons n'a pas toujours existé. Sous l'Ancien Régime, le pouvoir, c'est-à-dire le roi, ou la noblesse, avait toute autorité de vie ou de mort sur les individus et tous crimes étaient vécus comme une agression envers ce pouvoir. Les premières prisons que l'on nommait « les prisons ordinaires » étaient des lieux, souvent des cachots, se trouvant proche des tribunaux ou dans les châteaux, pour y mettre les voleurs, mendiants, vagabonds, en attente de leur jugement. Ces lieux que l'on nomme des « cachots » étaient principalement des pièces voûtées, souterraines, sans lumière du jour ni aération. L'insalubrité était omniprésente, à même le sol, la personne enfermée n'avait aucun moyen de procéder décentement à une hygiène corporelle.

Le pouvoir féodal enfermait-là n'importe qui qu'ils estimaient nécessaire jusqu'à sa mort tel un homme oublié par la société, ou bien jusqu'à un jugement. De là commençait déjà, par les conditions d'enfermement, un pur supplice corporel. Mais si on ne décidait pas de les oublier au fond du cachot, le jugement était le plus souvent pour un supplice corporel au grand public, avec de la torture ou une mise à mort. Ces supplices corporels étaient une « **pure vengeance du pouvoir envers celui qui l'a menacé** »¹. Cette mise à mort était organisée tels des spectacles publics, amusant certains et effrayant d'autres. Cependant plus les années passaient plus la société se rebellait, voyant cette pratique théâtralisée intolérable.

À la fin du XVIII^{ème} siècle, la Révolution française crée un bouleversement



Gravure de Mariette, 1750, Prisonnier enchaîné.
Gravure de Chauveau, XVIII^e siècle, site du ministère de la justice.

¹ Michel Foucault Surveiller et punir

social et politique, une société capitaliste naît et on ne porte désormais plus atteinte au pouvoir royal mais à la société. Le 14 juillet 1789, lors de la prise de la Bastille, seulement 7 prisonniers étaient présents, montrant bien que l'enfermement n'était pas la peine automatique que l'on connaît aujourd'hui mais c'était bien la peine de mort, plus rapide et moins coûteuse. Mais dans ces temps de révolution, il était bien clair que le peuple voulait repenser la peine et mettre fin aux exécutions publiques. On ne cherche alors plus à condamner corporellement le détenu, mais plutôt à l'enfermer lui et son âme pour ne plus qu'il puisse commettre de crime.

L'encellulement individuel apparaît alors dans le code pénal de 1791. On substitue la mort par la peine d'enfermement et la privation de liberté. C'est à ce moment qu'apparaissent les premières prisons, les premiers schémas de l'architecture carcérale d'aujourd'hui. Comparé à ce qu'on a pu décrire avec les cachots, ici nous retrouvons un enfermement dans des cellules individuelles avec plus d'hygiène. Dans cette période du début du XIX^{ème} siècle des évolutions techniques sont mises en place. Nous pouvons donner l'exemple de la ventilation installée dans les hôpitaux et prisons afin d'enlever l'air dit pollué (à cette époque on ne connaissait pas les bactéries). Pouvoir considérer que ces changements de pratique ont été une réelle évolution est un fait, plus acceptable, mais lorsque nous étudions le fonctionnement de ces nouvelles prisons, la pure punition de l'être, aucune notion d'aide à la rédemption ou même de soins psychologiques sont énoncés.

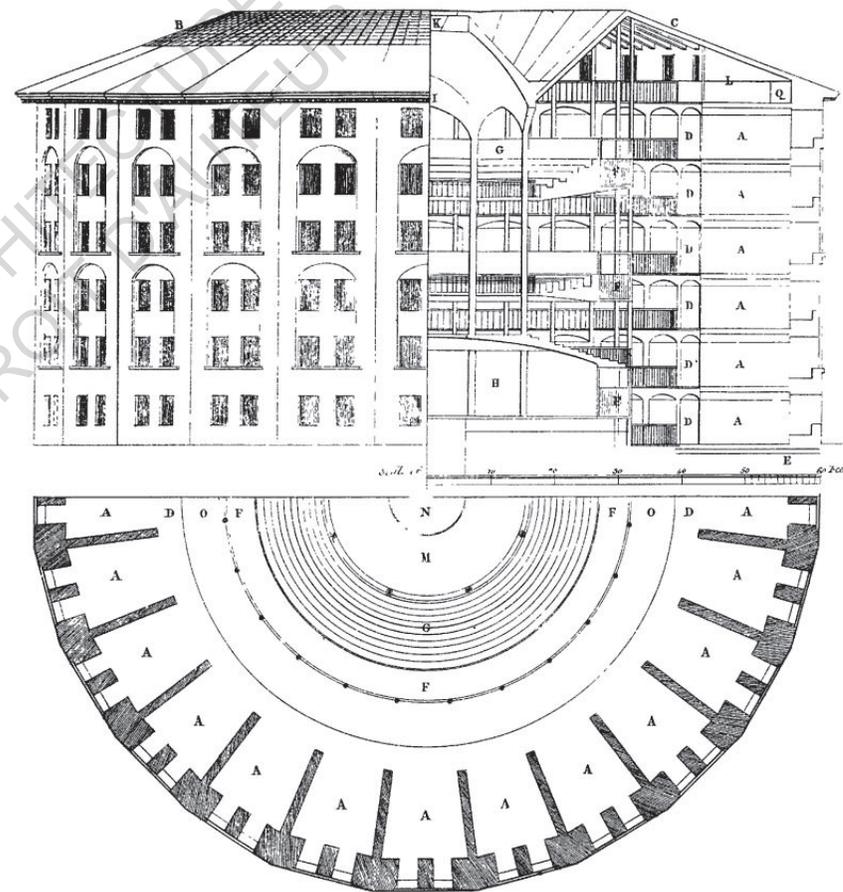
ii. Panoptique, prémices du modèle architectural d'aujourd'hui

De nombreux architectes ont travaillé sur ce nouvel espace d'enfermement, mais un modèle en particulier à marquer l'histoire des prisons laissant de nombreuses traces dans l'architecture carcérale d'aujourd'hui. Ce modèle connu de tous est bien celui du panoptique mis en exergue par Michel Foucault dans son ouvrage *Surveiller et Punir*. Le panoptique est un modèle architectural carcéral pensé par Jeremy Bentham. Philosophe utilitariste anglais, il s'inspire des études faites par son frère Samuel Bentham qui dessinait des plans de disposition de machines dans les usines en 1786, afin que ces dernières soient visibles d'un seul endroit.

Il a alors développé un modèle d'architecture carcérale basé sur un système de surveillance totale en un endroit. Les cellules sont disposées autour d'un cercle avec en son centre une tour pour les surveillants. Cette tour permettait de voir toutes les cellules et même leur intérieur sans que les détenus ne puissent voir s'ils étaient surveillés

« Que le châtement, si je puis ainsi parler, frappe l'âme plutôt que le corps »

G.Mably 1789²



Panoptique de Jérémy Bentham

² Gabriel Bonnot de Mably était un philosophe français du XVIII^{ème} siècle, précurseur du socialisme utopique et de la révolution.

ou non grâce à un traitement sur la position des murs, de lumière et des ombres. Ce principe a même été poussé à son comble, dessinant les couloirs de la même manière, non pas avec des grilles mais avec des chicanes pour cas aucun moment les détenus ne puissent savoir où se trouvait les gardiens.

Ce modèle architectural permettait plusieurs choses ; tout d'abord la gestion efficace d'un grand nombre de personnes enfermées. Individuellement on privait une personne de tout rapport avec les autres, empêchant n'importe quel type de rébellion. Ensuite, la présence symbolique de cette tour vue de tous, mais sans voir apparaître un visage humain montrait la puissance ultime des personnes qui contrôlaient la prison. De plus, le fait de pouvoir voir tous les occupants de chaque cellule, sans être vu, permettait aux surveillants d'être protégés, mais aussi moins nombreux tout en étant dans une surveillance optimale. Selon son créateur, ce type d'enfermement permettait de « rendre utile à la société »² ces Hommes, leurs enlevant leurs pensées malsaines.

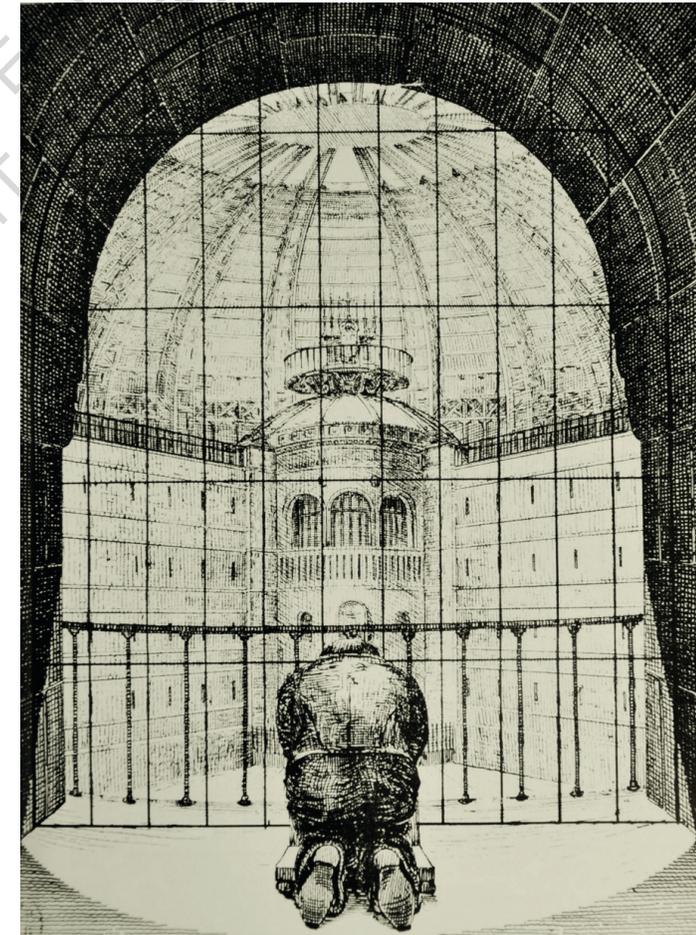
« En somme, on inverse le principe du cachot ; ou plutôt de ces trois fonctions - enfermer, priver de lumière et cacher- on ne garde que la première et on supprime les deux autres. La pleine lumière et le regard d'un surveillant comptent mieux que l'ombre, qui finalement protégeait. La visibilité est un piège. »

Guillaume Mazau³

Mais nous pouvons nous demander ce que cela produit réellement chez la personne incarcérée d'être dans ce genre de lieux, une folie dans l'impression d'être constamment surveillé ? Ce manque d'intimité total n'aurait-il pas un impact psychologique dans le temps sur ces Hommes ? Nous sommes face à une mise en scène de leur solitude, du non contrôle du monde qui l'entoure du fait de ne pas savoir s'ils sont observés mais aussi du fait qu'ils ne puissent communiquer entre eux, restant enfermés toute la journée dans leur cellule. Avons-nous un réel impact, quelque que soient nos actions, sur la manière dont pense une personne ? Peut-on réellement faire en sorte qu'elle intériorise ses pensées et ne recommence pas ces actes justes avec une action d'enfermement et de surveillance totale de ses actes ? Encore ici, nous observons que ce système était là pour enfermer, exclure, des personnes de la société mais en aucun cas il n'y a une envie de participer à une éducation. Ce système comme l'exprime Michel Foucault⁴, n'est peut-être pas le supplice physique, la torture mais peut être est encore plus effrayant sur ce qu'on peut faire subir à quelqu'un.

Les dessins de Bentham ont été que très peu réalisés du fait de leur coût onéreux mais ils ont été très largement repris, donnant aux architectes de prison un

modèle architectural, celui du panoptique, qui a été de nombreuses fois réalisé du XVIII^{ème} siècle à aujourd'hui. Cependant au lieu de retrouver cette forme circulaire, ce sont des formes en étoiles, plus économique qui ont été réalisées, apportant alors une variante, des coursives, on ne voyait pas directement l'intérieur des cellules depuis la tour de contrôle, donnant aux détenus un minimum d'intimité. Cependant on trouve d'après Christian Demonchy architecte de plusieurs prisons française de la fin du XX^{ème} siècle, un inversement de la surveillance. En effet, on pourrait se demander si ce n'est pas ici, les détenus qui surveillent les surveillants puisque ces dernières sont obligées de descendre et longer les coursives pour surveiller dans les cellules alors que le détenu lui avait beaucoup plus de visibilité sur ce qui se passait dans la coursive.



N. Harou-Romain. Projet de pénitencier 1840
Un détenu, dans sa cellule, fait sa prière devant la tour centrale de surveillance. Vu dans Surveiller et Punir, Michel Foucault

³ Guillaume Mazau historien, vidéo décryptage : aux origines du panoptique

⁴ Michel Foucault Surveiller et punir p.233

iii. Différentes typologies de prison cellulaire

Au cours des évolutions du traitement de la peine, deux façons de la vivre apparaissent donnant des architectures différentes. Tout d'abord le système pennsylvanien, où le détenu est enfermé jour et nuit seul, dans sa cellule. Pouvons-nous vraiment imaginer ce que l'esprit éprouve dans ce genre de situation ? Certes cela permet une facilité de surveillance pour les surveillants mais est-ce vraiment bénéfique ? La réponse est non pour de multiples raisons que nous imaginons et comprenons tous (désocialisation, augmentation de la folie...). En réalité je pense que ce système a été mis en place par pure praticité et que le suivi psychologique et la préparation à la réinsertion sociale où l'on côtoie des personnes et où l'on travail n'a pas été prise en compte. C'est ici certainement un système purement punitif.

Puis il y a le système auburnien développé dans les années 1820, celui-ci préconise un enfermement de nuit mais du travail dans des ateliers la journée. Cela peut être considéré comme une option plus favorable au détenu, qui l'éduque à travailler et le forme. Cependant la vie en communauté et le rapport à l'autre ne sont toujours pas présents car en dehors de sa cellule, le détenu doit manger, travailler, dans le silence total. Ce système a été pensé comme une alternative au système pennsylvanien et est largement mis en place aux États-Unis.

Mais en France, en 1830 de nombreux débats entre juristes, architectes et politiciens⁵ ont eu lieu afin de choisir le système d'enfermement le plus adéquat. C'est en 1840 que le système pennsylvanien avec comme référence le panoptique devient « **la référence architecturale dominante en France** ». De ce temps quelques typologies sont apparues tel que le panoptique complet mais très rare, le panoptique en demi-cercle, le plan en croix, le plan en Y. Mais c'est le plan rayonnant qui a été le plus réalisé avec ces coursives en surplomb, les perspectives dans les couloirs et la tour centrale.

L'ambition pour les architectes du XIX^{ème} siècle était d'enfermer efficacement les détenus, c'est-à-dire leur apporter des conditions de vie acceptables, favorisant des activités, tout en mettant en place un système de surveillance efficace, tout cela dans une construction économique. Cependant cet enfermement cellulaire n'a rien d'économique au niveau du coup des travaux et de nombreuses prisons en esquisses n'ont jamais vu le jour.

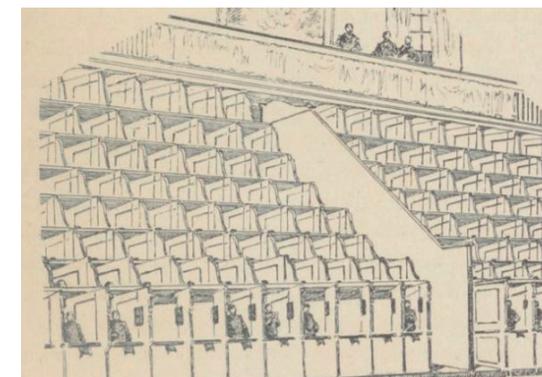
⁵ Expliqué dans regards sur l'architecture carcérale XIX^{ème} -XX^{ème} siècle, site du ministère de la justice.

« Il s'agit à la fois de regrouper les prisonniers en un même lieu, tout en assurant leur séparation et en leur permettant de résider dans des cellules individuelles suffisamment « grandes », d'assurer une surveillance et une sécurité les plus efficaces, mais discrètes et économiques ; le tout en permettant autant que possible une vie physique et active, donc des lieux de travail et de promenade. »

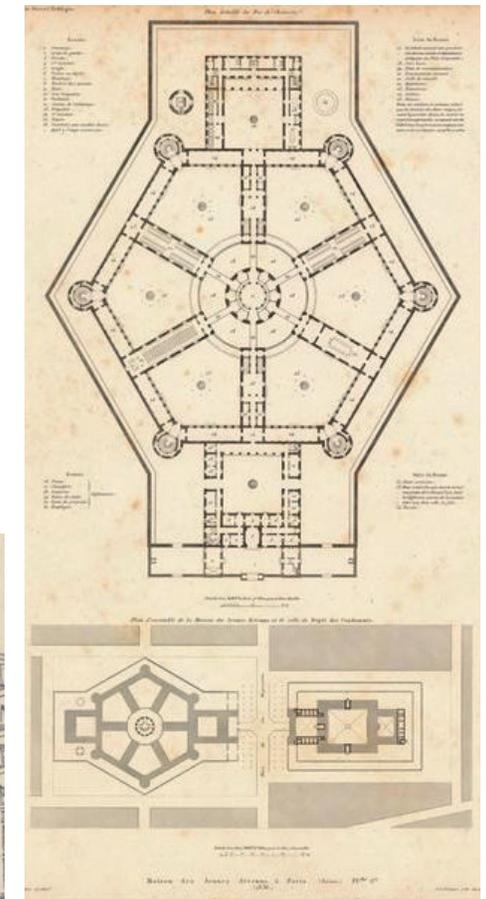
Philippe Silvin, « L'architecture des prisons », 1990, p. 105

Maison des jeunes détenus de La Petite-Roquette (1826-1836)

Construit par l'architecte Hippolyte LEBAS, cette prison est l'une des premières de type auburnien en France contenant une école et un hôpital. Elle peut ressembler au premiers abords à une prison panoptique, cependant la tour centrale comporte des salles de classes, parloirs, salles de cultes, tout cela relié aux cellules par des coursives. Par la suite, comme le reste des prisons française, elle s'est adaptée à un modèle pennsylvanien. Cependant ce changement la durcie réellement, isolent même les enfants individuellement lors des activités, dénoncées par de nombreuses personnes comme de la maltraitance. Elle est détruite en 1974.



Chapelle. Stalles Cellulaires.
Moniégout



Plan rez-de-chaussée
Collection Centre Canadien d'Architecture

iv. Les prisons modèles en France : entre gloire et désenchantement

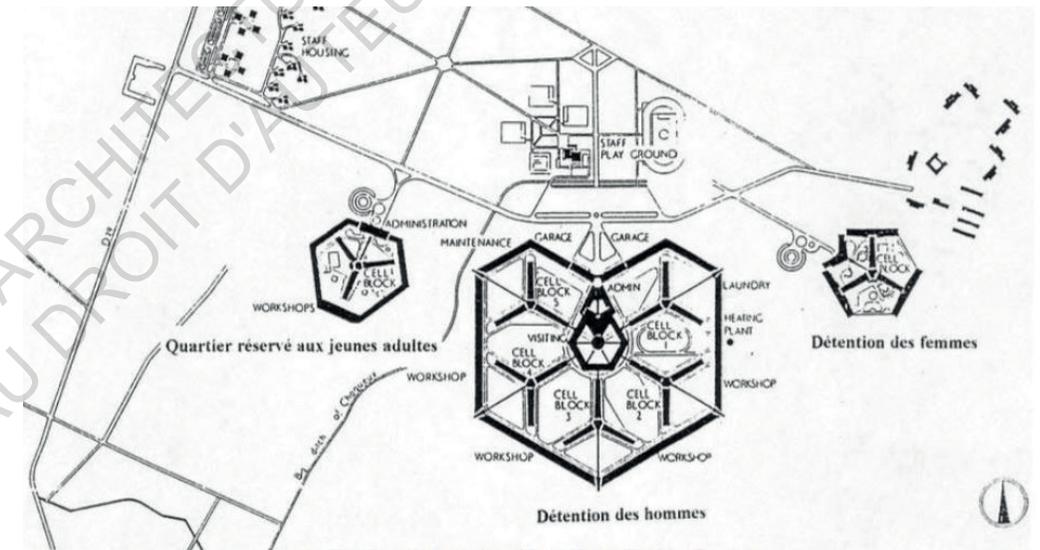
Comme dans tous les domaines et surtout en architecture, dès qu'il est question de dessiner sur un même thème, la notion de modèle à suivre apparaît. Le sujet de l'architecture carcérale est pour les architectes à la fois un sujet complexe dans sa singularité, ces ambitions, mais à la fois très passionnant. En effet, jusqu'à maintenant aucune manière d'enfermer n'a été totalement satisfaite que ce soit du point de vue du politique que du détenu. Pourtant chaque architecte qui s'est intéressé à la question a toujours eu cette envie de penser au mieux ces espaces, avec bien sûr des ambitions différentes. Chacun a donc créé sa prison qu'il considérait comme « modèle ». Toutefois nous mettons entre guillemets ce terme. Alors que dans leurs premières années elles ont été considérées comme modèles à suivre, le désenchantement est vite apparu, montrant du doigt les dysfonctionnements plus que les innovations.

Nous avons la trace de nombreuses de ces prisons dans le monde, répertoriées dans des ouvrages tels que : L'utopie carcérale: petite histoire des « prisons modèles » de Salle Grégory en 2016. Mais ici nous allons nous intéresser à deux « prisons modèles » en France. Ces deux courtes études vont nous permettre pour la suite, de comprendre les essais déjà réalisés dans notre pays, qui sont tels des références inspirantes ou non, pour les architectes d'aujourd'hui.

Dans les années 60, alors que le parc pénitentiaire est déjà vieillissant, l'architecte Guillaume Gillet, qui n'avait jamais construit de prison auparavant est choisi par l'administration pénitentiaire pour concevoir un grand nombre de nouvelles prisons. Il construit alors de 1964 à 1968 la prison de Fleury Mérogis, dans l'Essonne en Ile de France. L'idée était de pouvoir rassembler au même endroit, hors la ville, tous les détenus de la région, en suivant cette idée, elle devient alors la plus grande prison d'Europe. Afin de pouvoir la réaliser le plus économiquement possible, l'architecte s'est fortement inspiré du modèle panoptique. C'est en effet une obsession géométrique que nous pouvons constater dans le dessin de cette gigantesque prison. Nous pouvons retrouver 3 entités. Au centre, la plus grande, est l'unité des hommes contenant 3110 places, à droite l'unité des femmes contenant 380 places puis à gauche celle des jeunes détenus contenant 516 places. Le quartier des femmes et celui des jeunes détenus sont composés de blocs de détentions en tripales tandis que le centre de détention pour hommes en comporte 5. Ces tripales ont comme modèle le système du panoptisme avec en leur centre un centre de contrôle. Dans le quartier de détention des hommes, un bâtiment administratif et accueil du public sont placés au centre de ces 5 tripales. Pensez comme un système auburnien, ces ensembles ne sont pas entourés par un mur d'enceinte que nous connaissons tous, mais par un long bâtiment (1750 m de long pour

le quartier hommes), contenant de grands ateliers de travaux et des locaux techniques.

Ce long bâtiment rejoint chaque tripale par un long couloir afin de limiter la distance des déplacements des détenus lors de leurs mises au travail. L'innovation et les techniques modernes de cette époque, c'est-à-dire la préfabrication et le béton, ont permis une construction rapide et peu coûteuse cependant nous pouvons questionner la massivité de cet ensemble et le rapport à l'individu. L'enfermement d'un grand nombre de personnes au même endroit, l'architecture monumentale et répétitive ne donne-t-elle pas l'impression à un détenu d'être perdu dans un monde d'inhumanité ou n'est plus qu'un chiffre parmi d'autres ?



Plan masse de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis
Architecture pénitentiaires de l'ancien régime à nos jours» F. Doulat



Façade de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis
Philippe Lopez photographe.

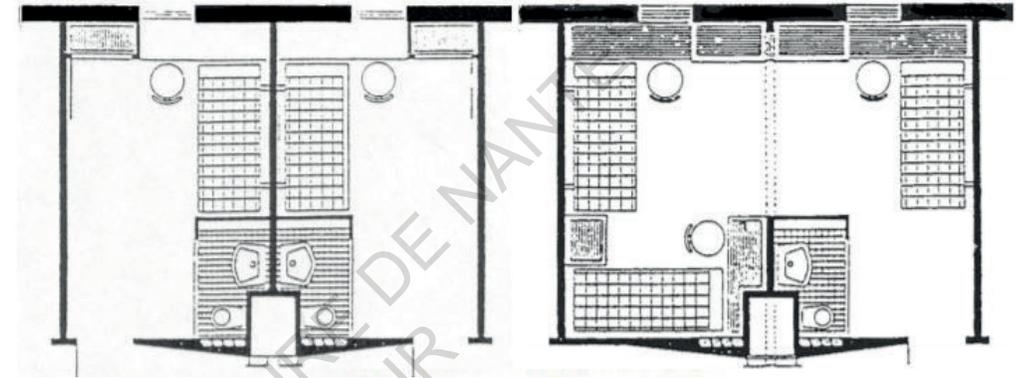
De nombreuses études ont été réalisées sur les impacts de cette architecture sur les détenus, par exemple, J. Mérot et M. Dubec ont réalisé une étude nommée « Réalité psychiatrique à Fleury Mérogis » :

"La modernité de l'architecture efface le relief, la géométrie semble réduite à deux dimensions, la monotonie entraîne un malaise semblable à la "nausée du brouillard". Le souci esthétique est visible sur un plan de la prison, c'est la planification qui est inadéquate, véritable emprisonnement de l'espace optique, à Fleury-Mérogis les murs n'ont pas d'ombre. La large fenêtre de la cellule ne donne jamais sur une autre aile de la tripale, mais sur les cours, et au-delà sur une autre tripale dont le regard peut embrasser l'ensemble sans y distinguer les individus. Ne pouvant jamais rien voir, mais pouvant toujours être vu, le détenu est un aveugle qui s'offre au regard [...]. L'absence de tout traitement des façades, donne un aspect "brut de coffrage", parsemées de fenêtres en forme de croix, qui ne sont pas symboliquement parlant d'un effet très heureux..."⁶

Néanmoins comme l'architecte Guillaume Gillet a pu l'exprimer en 1982 dans l'émission Droit de réponse, il a accepté ce projet comme **«un programme grave, complètement humaine [...] en toute simplicité et en toute conscience»**. L'objectif était de pouvoir traiter les détenus de façon plus humaine dans des locaux salubres et pouvoir leur donner la possibilité de récupérer moralement. Nous le voyons d'ailleurs dans le dessin des cellules. Deux types de cellules sont présents, la cellule individuelle et celle pour trois personnes. Chaque cellule est conçue et dimensionnée de façon rationnelle et moderne, d'une dimension de 4x2 et 5x2.5 contenant un sanitaire (douche et wc) grande évolution dans le quotidien des détenus à l'époque leur permettant d'obtenir plus d'intimité, d'un lit, d'un bureau et une armoire. Cependant ce qui démarque ces cellules des autres prisons, c'est cette ouverture en forme de croix, sans barreaux (remplacés par un verre Triplex). Cependant dans cette immensité que représente le complexe de la prison, les vues sur le dehors sont variables mais limitées, en premier plan la cour et au seconds et derniers plans l'autre barre composant la tripale.

Cet établissement est passé de **« l'idée d'une prison sans barreaux, qui ramènent la détention à une stricte privation de liberté, conçu avec conscience et liberté »** comme l'avais annoncé le journal Libération le 8 mai 1985 est passé et reste dans la tête de tous **« l'exemple de ce qu'il ne faut surtout pas faire »** A. Peyrefitte Garde des Sceaux de l'époque. Alors que l'ambition de l'architecte partait d'une bonne intention on peut alors se demander si le simple fait de traiter un

⁶ Architecture carcérale : modèles utopiques ou réalités incontournables, Tarpin Thierry, p137.



Plan d'une cellule simple (à gauche) et d'une cellule triple (à droite)
«Architecture carcérale : modèles utopiques ou réalités incontournables» T. Tarpin



Ouverture des cellules en forme de croix, des barreaux ont été rajoutés.
Philippe Lopez photographe.



Intérieur d'un couloir desservant les cellules.
Philippe Lopez photographe.

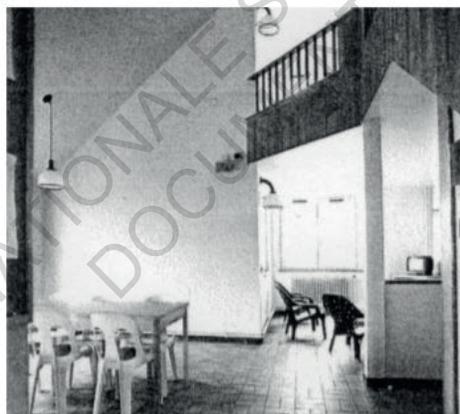
tel sujet, l'enfermement de personne, est-il possible d'être un sujet avec une seule et unique réponse convenable ? Au fil des années cette prison a mal vieilli, du fait des éléments énoncé auparavant telle la surpopulation (165% d'occupation dans le quartier de détention pour hommes en 2017) et une vétusté des locaux les rendant insalubres.

En 2002, une opération de rénovation a été lancée, venant à peine d'être fini aujourd'hui, regroupant plusieurs architectes. Cependant, la plupart des rénovations ont été d'un point technique au niveau de la sécurité ou des rafraîchissements de locaux. Pour ce dernier point, des couleurs ont été pensées et disposées dans différents endroits de la prison pour pouvoir donner une impression de « **prendre le large, suscité le rêve** » comme l'indique l'architecte Alain Serfati en charge de la rénovation des tripartes. Nous pouvons alors questionner le rôle de ces architectes dans cette rénovation, leur seul pouvoir est-il de mettre des couleurs ? Ne peuvent-ils pas repenser le fonctionnement de cette prison et son architecture ? Certainement difficile pour un bâtiment déjà construit de cette ampleur...

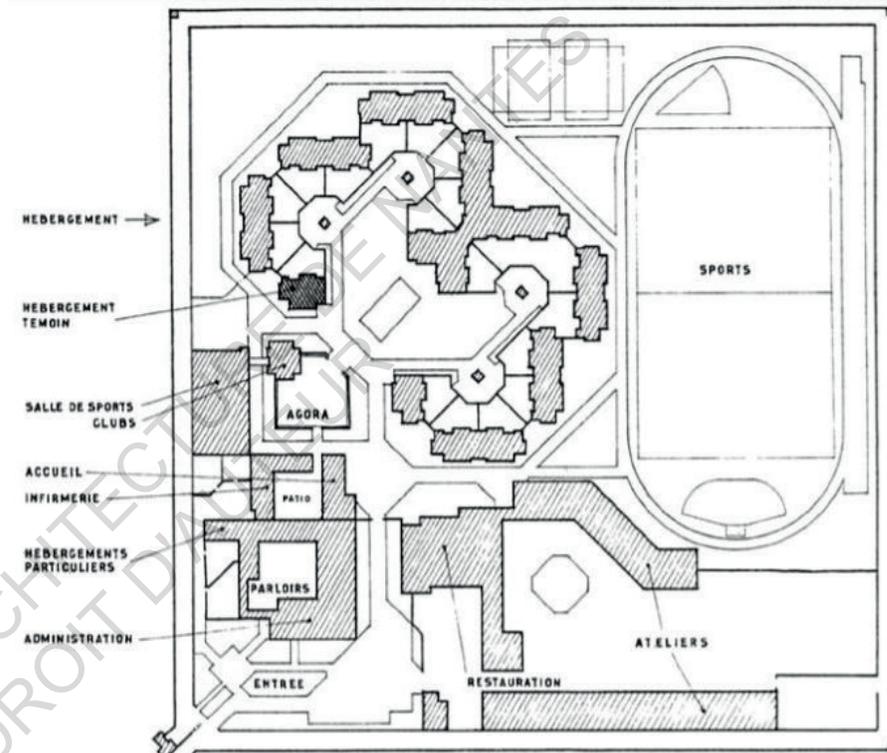
À l'inverse, la prison de Mauzac construite en 1986 est l'antithèse de Fleury Mérogis, essayant de s'éloigner au plus du modèle panoptique. Avec une ambition très forte de rompre avec l'architecture carcérale de base, cette prison met en place un système de sécurité passive, favorisant les relations sociales entre détenus mais aussi avec les surveillants. En effet, construite par les architectes N. Janet et C. Demonchy plutôt habitués à construire des clubs de vacances, ont créé ici une prison différente des autres en plein milieu de la campagne de Haute-Garonne. On y retrouve des unités de vies pour 12 détenus, avec des espaces communs intérieurs et extérieurs à prendre en charge par ces derniers et des cellules individuelles avec sanitaire. Tout ce complexe n'est pas entouré d'un haut mur mais d'un grillage. Ici l'autonomie est le maître mot pour rendre à ces hommes une « vie normale » pour pouvoir se reconstruire.

«Pour refaire des hommes, il faudrait des MAUZAC...»

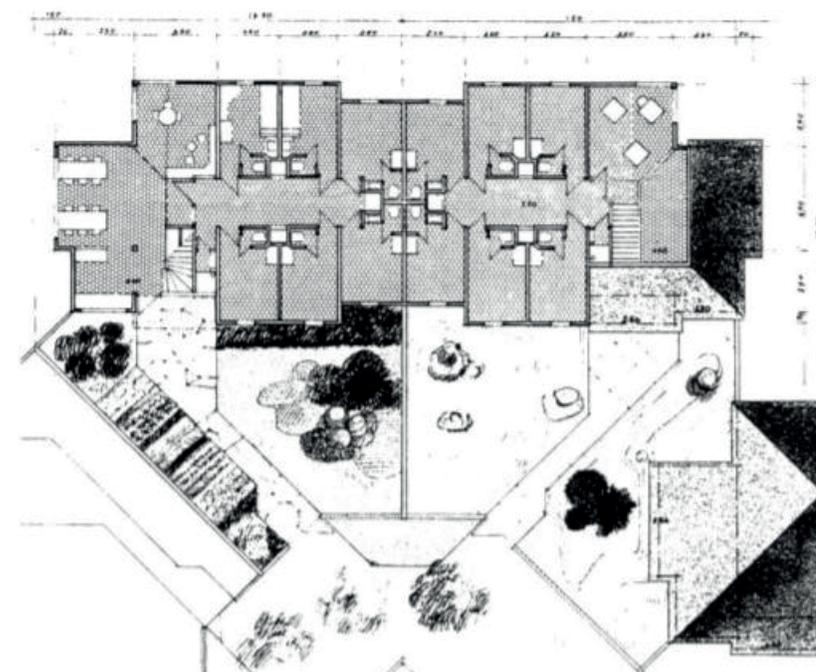
un détenu



Espace commun de l'unité de vie
«Architecture et justice» Ministère de la justice.



Plan masse du centre de détention de Mauzac.
«Architecture et justice» Ministère de la justice.



Plan masse du centre de détention de Mauzac.
«Architecture et justice» Ministère de la justice.

Il faut savoir que cet établissement a été pensé pour recevoir des détenus condamnés à de longues peines mais jugés aptes à vivre en dehors d'une prison ordinaire. Cet établissement a beaucoup fait parler d'elle, pour son innovation, apportant de l'espoir à ceux qui voulaient faire changer le monde carcéral. En effet, encore aujourd'hui le taux de récidive de cette prison est moindre et les suicides inexistantes, les détenus la vantent eux-même pour ses bienfaits. Elle prépare réellement à la sortie, ne déshumanisant pas la vie des détenus mais en leur apportant un suivi et une autonomie.

Mais c'est là qu'intervient l'administration pénitentiaire avec un tout autre avis. En effet cette prison est réservée à une seule petite minorité des personnes jugées à une peine de privation de liberté, ne représentant pas la sanction, ne remplissant même pas le rôle d'une prison : la dissuasion. Considéré et défini par les médias comme prison 3 étoiles ou comme « un village de vacances ».

« Il faut redevenir sérieux [...] Quand on est condamné à la prison, c'est une sanction. On se laisse vivre aux frais de la collectivité. Oui à une certaine humanisation. Non à un régime pénitentiaire qui différencie certaines catégories de délinquants [...] A force de vouloir limiter les contraintes, on aboutit simplement à une dégradation du climat à l'intérieur et à l'extérieur des prisons. Ce n'est qu'une politique idéaliste dans un contexte qui ne l'est pas. »

Architecture carcérale : modèles utopiques ou réalité incontournable.

TARPIN Thierry, p181.

Ne considérant donc pas cette typologie de prison comme une « prison-modèle ». Néanmoins on peut se demander si exclure totalement ce genre d'innovation de programme pour les prisons est une bonne décision. En effet, plusieurs questions se posent : Les prisons doivent-elles être toutes identiques telles que le demande l'administration pénitentiaire ? Doit-on appliquer le même type de peine pour tous les crimes ? Doit-on rassembler tous les types de criminels ensemble ? Certes nous y voyons des aspects économiques et de gestion simplifiée, mais qu'en est-il du vécu des détenus ? De leurs avenir ? De ce que cela induit sur leur réinsertion ?

Peut-être que ces prisons qui ont fait beaucoup parler d'elle peuvent en effet être considérées comme des modèles. Pas au sens-modèle à suivre mais plutôt comme des leçons à tirer pour chaque architecte qui créer aujourd'hui ces édifices. Nous allons voir dans cette deuxième partie comment ces différents projets et façon de penser ont pu évoluer et faire évoluer les programmes, ambitions et modèles d'architecture carcérale.

B. État des lieux du système carcéral en France

i. Le ministère de la justice : Programmes et ambitions

À la fin du XX^{ème} siècle, la France voit apparaître plusieurs ensembles de programmes immobiliers face à un vieillissement et à l'insalubrité des prisons existantes mais aussi afin de pouvoir créer de nouvelles places de détention pour répondre à un accroissement du nombre de personnes incarcérées.

Le premier programme de ce qu'on peut définir comme les « nouvelles prisons » est nommé « **Programme 15 000** » ou « Programme Chalandon » de 1980 du nom du garde des sceaux de l'époque. Il est considéré comme une « révolution pénitentiaire », celui qui pourra résoudre tous les maux du système carcéral. Son objectif est de trouver une solution au problème de surpopulation en créant 15 000 places en moins de 4 ans. Cependant par manque de moyens, l'ambition sur le nombre de places est revue à la baisse, il devient alors le « **Programme 13 000** ». Ce programme, comme nous l'a défini Bernard Hemery, architecte dans l'agence synthèse architecture, était « **léger et propice aux innovations** ». Malgré les limitations au niveau économique, les architectes de l'époque avaient comme réelle ambition, certes de donner un cadre de vie descend en matière d'hygiène à ces personnes mais surtout repenser les conditions de détention et réfléchir à ce que ce séjour « dans les murs » pouvait avoir comme effet. Bernard Hemery et son équipe ont été pour ce programme, lauréat de la zone Ouest, c'est-à-dire en charge de la construction des établissements pénitentiaires prévu dans le grand Ouest. Ils ont orienté leur approche de l'espace carcéral sur « **la non rupture d'une vie sociale** », une condition qui leur semblait « nécessaire mais néanmoins pas suffisante pour la réinsertion ». Ils ont alors proposé et construit des établissements ou les cellules se nommaient plutôt « appartement » et où les détenus pouvaient se déplacer librement dans un emploi du temps strict afin qu'ils puissent « **être maître de leurs temps passé dans ces lieux et non le subir** ». Cependant malgré la construction de ces établissements, avec la pression des syndicats de surveillant ces temps « d'espace libre » ont été supprimé pour cause de non sécurité pour ces derniers. C'est alors à ce moment précis que nous pouvons nous questionner sur les limites de ce raisonnement. En effet, en partant du principe que nous voulons améliorer leur quotidien, nous leurs offrons plus de « liberté », nous savons pertinemment qu'il y aura des cas de débordements, de la violence souvent envers les surveillants, cela voudrait donc dire que pour ces raisons, il ne faudrait rien faire ? L'administration pénitentiaire préférerait alors, en toute normalité, protéger les surveillants et réduire les marges de manœuvre pour les détenus, ce que nous comprenons mais n'existe-t-il pas un système qui pourrait

conjuguer les deux ?

Nous voyons ici avec cet exemple que les innovations proposées peuvent parfois être de courte durée ou même ne jamais exister. De plus, alors que ce programme a fait construire 25 établissements neufs de 1990 à 1992, cela n'a pas suffi dans la réponse au manque de place, surtout avec l'abolition de la peine de mort en 1981 par le nouveau Garde des Sceaux Robert Badinter, impliquant toujours plus d'enfermement.

Le **programme 4 000** apparaît alors en 1996 avec la Garde des Sceaux Elizabeth Guigou avec à peu près les mêmes objectifs. Seulement ici, dans ce nouveau programme, l'administration pénitentiaire en profite pour le compléter, réduisant un peu les possibilités pour les architectes d'innover. Dans ce programme 6 établissements ont été construits, les ambitions ont été de « **créer un cadre de vie de quartier urbain en détention** »⁷ en intégrant des équipements de réinsertions à proximité. Mais nous retrouvons encore ici la problématique de construire vite, le moins coûteux possible, limitant les innovations au niveau de l'architecture.

Mais c'est avec le **programme 13 200** en 2002 que les établissements pénitentiaires de plus en plus sécuritaires apparaissent. Alors que des évasions et de nombreuses agressions sur le personnel ont eu lieu, la réponse de l'administration pénitentiaire a été de créer un nouveau programme immobilier, un « **renouveau de l'immobilier** » donc la première préoccupation était et est toujours la sécurité. « **Une exigence forte a porté sur la co-visibilité entre les postes protégés tenus par le personnel de surveillance : les agents peuvent veiller les uns sur les autres et assurer une bonne fluidité des mouvements de détenus. Les postes de surveillance sont dotés des équipements informatiques et électroniques les plus modernes. Une attention particulière a été apportée à l'ergonomie de ces postes garantissant aux agents un confort et une aisance des postures de travail.** »⁸.

C'est alors que les nouveaux établissements, et certains anciens, sont équipés d'une multitude de caméras, une réelle mise en place de la sécurité à distance est faite éloignant de plus en plus les relations entre détenus et surveillants. Les détenus ont quant à eux désormais accès à des cabines téléphoniques et à des unités de vie familiale pour ne pas s'enfermer dans l'isolement. En effet l'accueil des familles est très travaillé, comme nous allons le voir par la suite. De plus, pour accueillir ces derniers, des petits bâtiments à l'extérieur des enceintes de prisons sont pensés pour héberger des associations d'accueil et de soutien pour les familles. Avec ce programme, 14 établissements ont été

construits, c'est pour le moment le dernier programme en cours.

Mais des lois sont aussi sorties entre certains programmes, nous pouvons ici présenter la loi du 24 novembre 2009 qui concerne le sujet de la réinsertion des détenus, avec la mise en place de certains établissements nommés ERA, Etablissement de Réinsertion Active, consistant à faire travailler 5h par jour les détenus en vue d'une bonne réinsertion mais ce type de programme reste très rare en France.

Aujourd'hui un dernier programme est en cours de réflexion, le **programme 15 000**, suite à l'engagement du président sur la création de 15 000 places supplémentaires d'ici 2027. Pour le moment ce que nous en savons c'est qu'il sera porté sur un objectif de réinsertion, en « **préparant les détenus, de manière la plus individualisée possible, au retour à la vie sociale et à la réinsertion.** » en repensant les régimes de détention pour adapter au mieux la peine. Il me semble que ce sont les bonnes questions qui sont en train de se poser, néanmoins, cela ne devraient pas être les seuls. Face à cette surpopulation qui est omniprésente malgré les nombreux programmes de construction, ne serait-ce pas judicieux de repenser plutôt ce qui se passe avant ? Les peines de prison ne sont-elles pas rapidement accordées ? Alors qu'il serait peut-être possible d'inventer de nouveaux programmes, de nouveaux lieux, hors la prison, pour aider les personnes en difficulté allant en contresens de la société peut-être juste manque d'aide ?

Les programmes évoluent au fil du temps, certaines évolutions sont dû, comme nous allons pouvoir le voir par la suite, à des innovations proposées par les architectes. Cependant l'administration pénitentiaire reste maîtresse de toute décision, bloquant parfois les innovations sous prétexte que tous les établissements doivent se ressembler pour des raisons de représentation mais aussi d'économie. Mais ce qui freine l'évolution des innovations au niveau des programmes est aussi les changements du gouvernement. En effet, les architectes interrogés confient qu'ils ont souvent travaillé sur des projets et juste avant leurs réalisations, lors de changements politiques, tout a été remis en cause et un long processus a été remis en place. Avec chacun de ces changements politiques de nouvelles promesses arrivent, voulant faire mieux et révolutionner ce qui existe, mais en étudiant attentivement les évolutions nous nous rendons compte que très peu de chose sont mises en place.

ii. Les différents programmes d'établissements de nos jours

À l'invention de la peine de prison, deux types d'établissements existaient, les prisons pour hommes et celles des femmes. Cependant avec l'évolution que nous avons pu décrire précédemment, de nombreux programmes ont pu voir le jour, s'adaptant à

⁷ Elizabeth Guigou

⁸ Plaquette du programme 13000 écrite par l'APIJ

différents types de peines, dans des établissements de différentes tailles.

Tout d'abord il y a les **maisons d'arrêt**, créé en 1791, elles accueillent les personnes prévenues en détention provisoire, celles qui attendent leurs jugements. Mais aussi les personnes condamnées pour des courtes peines (moins de 2 ans) et les condamnés en attente d'une place dans un autre établissement, pouvant durer très longtemps. En 2020 nous pouvons compter 81 maisons d'arrêt et 54 quartiers⁹ nommés « maison d'arrêt » en France, soit un total de 34 973 places.

Ces établissements sont souvent difficiles au niveau de la vie du détenu. Surpopulation, mélange de personnalités très différentes, nous pouvons surtout remarquer que puisque c'est un lieu d'attente où on sait qu'on n'y restera pas longtemps, une tension, une nervosité et une impatience peuvent se faire ressentir au sein de ce lieu. Au niveau du quotidien des détenus nous pouvons retrouver des programmes différents. Le premier, le plus répandu, et celui où le détenu reste enfermé dans sa cellule de 9m² 23h/24, souvent par deux ou trois, par manque de place. Quelques activités, selon les lieux sont disponibles mais que ponctuellement. Alors que dans ce que l'on pourrait appeler les « nouveaux programmes », tels que le « régime respect », on retrouve des cellules individuelles, ou chaque détenu à sa clé, et peu sortie seul faire ses activités quotidiennes, sous la condition d'une bonne conduite.

Puis il y a les établissements pour peines, regroupant différents types de prisons, elles peuvent être rassemblées dans un même complexe pénitentiaire, les **centres pénitentiaires**, ou placer individuellement sur le territoire. Les centres pénitentiaires au nombre de 59 en 2020 sont les établissements les plus construits au XX^{ème} siècle en France.

Les **centres de détention** (CD), sont des lieux réservés aux courtes peines, ce sont les établissements les plus orientés vers l'aide à la réinsertion. On compte 25 établissements et 42 quartiers, soit 20 254 places. De nombreuses activités culturelles et sportives sont proposées avec l'intervention de praticiens extérieurs, mais aussi un emploi du temps où le détenu travaille en journée.

Les **maisons centrales** (MC), sont consacrées aux longues peines mais surtout aux personnes considérées comme dangereuses, elles sont plus strictes et la surveillance est renforcée, les activités limitées. Il y a 6 établissements et 6 quartiers, soit 2 225 places.

Les **établissements pour mineurs** (EPM), dont le premier est apparu en 2007,



Parc pénitentiaire français en 2017.
Administration pénitentiaire.

⁹ Le quartier est une zone, un bâtiment avec une fonction, ici une maison d'arrêt, ce trouvant dans un plus grand complexe pénitentiaire. Un centre pénitentiaire regroupe plusieurs quartiers.

avec désormais 6 en France, sont réservés aux personnes de 13 à 18 ans, avec un maximum de 60 personnes par établissement. Ces lieux ont comme ambition de suivre et éduquer ces jeunes délinquants. Cependant de nombreuses polémiques ont lieu, la façon dont est exercée cette peine fait débat, notant un manque cruel d'accompagnement mais aussi d'activités et de formations pour ces jeunes.

Enfin, nous pouvons retrouver les **centres de semi-liberté** (CSL) ou les **centres pour peines aménagées** (CPPA) qui permette aux détenus, souvent en fin de peine, ayant prouvé leur bonne conduite mais surtout des volontaires, de pouvoir sortir en journée pour pouvoir aller travailler ou se former et revenir le soir pour dormir. Cette pratique permet de donner un maximum d'autonomie aux détenus et de mettre en place un projet individuel qui favorisera sa réinsertion et limitera les récidives. Cependant malgré les bénéfices de ce programme, il n'existe que 9 CSL et 22 quartiers de CSL soit 1 444 places et 9 quartiers de CPPA. Une des raisons pour laquelle cela n'est pas plus développé est qu'il est difficile pour l'administration pénitentiaire de trouver des entreprises voulant bien donner une chance au détenu mais surtout une surcharge de travail pour les conseillers pénitentiaires, déjà trop peu, qui doivent suivre 100 détenus chacun, limitant le bon suivi.

De nouveaux concepts d'établissements apparaissent et font parfois l'objet d'expérimentations. C'est le cas pour les **quartiers nouveau concept** qui mise sur la responsabilisation du détenu avec un établissement accueillant de 60 à 90 personnes en fin de peine ou en courte peine, rattachée à un centre pénitentiaire mais construit hors enceinte. Des établissements mettant en place des programmes de suivi individuel pour permettre de prévenir la récidive et faciliter la réinsertion. Alors certes il y a plus de personnes à disposition pour les suivre que dans les établissements de grandes tailles, cependant au niveau de l'architecture ces établissements sont-ils traités de la même manière niveau sécurité et ambiances ? L'architecture n'a-t-elle pas un rôle à jouer dans ces différents types de programmes ? Pour ce mémoire, je me suis concentrée sur des études de cas de centre pénitentiaire pour pouvoir interroger des architectes ayant travaillé sur ces établissements regroupant différents types de quartiers et donc peut-être un traitement différent.

iii. Des pays qui ferment des prisons : Suède

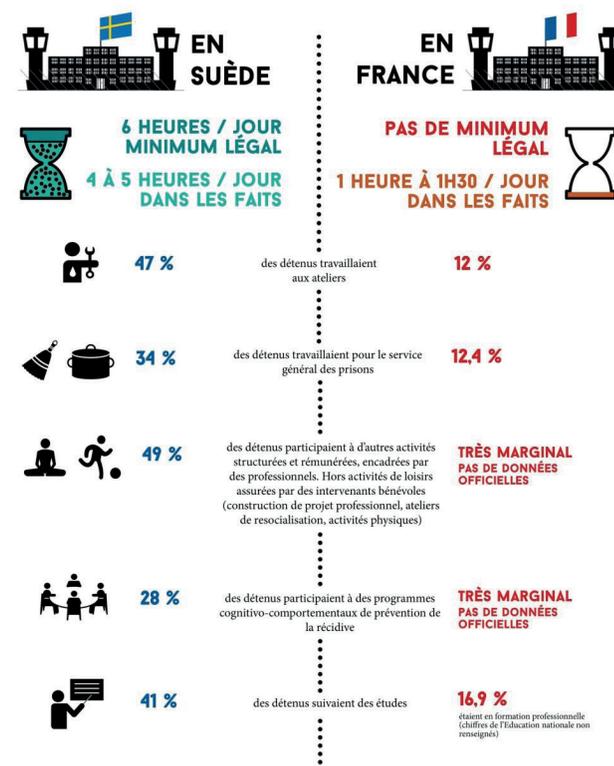
Nous pourrions consacrer une recherche entière sur les différentes façons dont les peines de prison sont pratiquées dans le monde. Mais ici à titre d'exemple, nous allons nous intéresser aux programmes que possède la Suède, un pays avec un taux

¹⁰ Article de Presse en ligne Atlantico.

d'incarcération en baisse et des prisons qui ferment par manque de détenus.

Sur 9,5 millions d'habitants, seuls 4 852 sont emprisonnés, l'un des taux d'incarcération les plus bas au monde¹⁰. En réalité ce n'est pas parce qu'il y a moins de criminels, c'est surtout la façon dont la peine est faite. Premièrement, chaque criminel ne finit pas forcément incarcéré, d'autres programmes alternatifs sont mis en place pour les personnes et les aider sans passer par la case prison. De plus lorsqu'une décision de condamnation à la privation de liberté est actée, l'individu se retrouve directement dans un établissement pénitentiaire. Contrairement à la France où la surpopulation engendre que les condamnés n'obtiennent pas immédiatement une place en prison, se retrouvant à faire leur peine des années plus tard, favorisant une pensée légère de la peine et une augmentation de la récidive. Puis lorsque la France met des surveillants pour surveiller les prisons, en Suède ce sont des personnes nommés « soignants », accentuant le fait que leur approche se place plutôt du côté d'accompagnement psychologique et d'aide à la réinsertion que de la punition. Pour finir, un grand nombre des établissements pénitentiaires de Suède se trouvent être des programmes « ouverts » ou les détenus sont autonomes et travaillent.

Les activités en prison : comparaison entre la Suède et la France



Source: Conseil de prévention, administration suédoise, chiffres de 2013; Direction de l'administration pénitentiaire de France, chiffres de 2014. Observatoire international des prisons.

Alors nous pouvons nous poser une question : n'est-ce pas la façon dont ont pensé et appliqué la politique pénale qui favorise les incarcérations, et donc la surpopulation ? Avec des peines souvent très longues ou alors accordées pour des actes qui ne le méritent peut-être pas (occupation halls d'immeuble, défaut d'assurance...). Puis cette dernière n'aggrave-t-elle pas socialement leur retour à la vie normale (perte de salaire, d'identité, de repères...)? Ici l'architecte a-t-il un rôle à jouer dans la réinsertion des détenues ? L'architecture peut-elle améliorer leurs séjours et favoriser leur réinsertion ? Construire des prisons pour vaincre la surpopulation ne serait-il pas l'effet inverse ? Mais est-ce que construire plus n'est pas pour pouvoir enfermer plus ? Ce sont ces questions que nous allons nous poser dans ces prochains chapitres.



Attente

Tiré du reportage photographique de Grégory Korganow

CONSÉQUENCES DE L'ENFERMEMENT SUR L'ÊTRE HUMAIN

A. Influence de l'espace d'enfermement

i. La notion de Moi, Ici, Maintenant

Tout au long de notre vie nous évoluons dans des espaces, très souvent définis comme des espaces architecturaux car construits par l'homme. Mais pouvons-nous réellement imaginer rester enfermé dans un seul et même espace ? Une pièce de 9m², sans réelle vision vers l'extérieur, où toutes les activités de la vie sont regroupées. Avant de commencer ce chapitre sur l'espace d'enfermement, je me dois de faire allusion à la période dans laquelle nous vivons, cette pandémie mondiale qui nous oblige à rester chez nous. Bien sûr chacun vit différemment cette période, certains, casaniers arrivent tranquillement à passer cette épreuve, d'autres la vivent plus difficilement s'ennuyant du monde extérieur. Bien sûr, le lieu dans lequel nous vivons ce confinement aide plus ou moins à supporter l'interdiction de sortir. Une personne dans un petit appartement se sent plus vite pris au piège contrairement à celui qui vit dans une maison à la campagne, est encore. Alors c'est avec cette expérience que nous avons tous, que nous pouvons chacun réfléchir sur ce concept d'espace d'enfermement et ce qu'il provoque chez nous.

Afin de nous aider à comprendre ce que peut produire un espace d'enfermement dans le milieu carcéral, ce chapitre est basé sur des études phénoménologiques¹¹. Dans ces études, une notion apparaît, celle du MOI, ICI, Maintenant. Cette notion explique notre rapport au monde et comment il est altéré dans un espace d'enfermement.

Dans notre société actuelle, chacun est libre de penser, se déplacer, se distraire, travailler, dormir comme il le souhaite. C'est dans cette liberté que nous, le MOI, évolue physiquement en se déplaçant, donnant le ICI, réalisant une action dans le MAINTENANT. Mais lors d'une peine de prison, l'individu se retrouve enfermé dans un espace clos (9m²), avec des règles à respecter. Sa vie se retrouve alors ordonnée par une personne extérieure (ici l'administration pénitentiaire), où des activités sont interdites et d'autres obligatoires, et pour tout le monde la même chose. On se retrouve alors dans une réelle privation de liberté, car cela va même jusqu'à une privation d'être

¹¹ Présenté par Pascal Joanne et Thomas Ouard dans Constitution d'un espace d'enfermement 2009.

soi, d'affirmation de soi, on devient juste un numéro parmi d'autres. Cette privation d'être soit est accentué par la promiscuité avec les autres, ou l'intimité n'existe pas et où les fouilles corporelles font partie d'une dépossession de son corps et une dégradation de son image personnelle. Ces Hommes se retrouvent alors plus réellement eux, car ils ne peuvent plus se protéger de l'autre, ni s'affirmer en tant que personne à part entière.

Mais une autre notion apparaît, celle du ICI. Les déplacements et l'appropriation de ce qui nous entoure reste un facteur essentiel du développement chez un individu qui cherche à évoluer dans ce monde. Mais lorsque l'espace est restreint mais surtout unique, on fait comprendre à cette personne que le monde qui l'entoure n'est plus à sa portée, qu'il n'est plus autorisé à y évoluer. Le ICI devient l'ailleurs. Il se retrouve alors en position « d'attente », où il ne **« va pas vers l'avenir mais attend que l'avenir vienne à lui »**. Le MAINTENANT et ICI disparaissent alors, remplacés par un sentiment de ne plus faire partie de ce monde, de ne plus pouvoir évoluer.

Cependant, chaque individu est différent, chacun à sa façon de vivre la peine. Quelques personnes, aidées par des possibilités et motivations externes (programme de détention, famille, etc), choisissent de pratiquer ce temps comme un « élan vers la vie hors les murs » ne se laissant pas abattre et mettant ce temps à profit pour organiser le futur. Cette façon d'agir, les laisse dans une situation non pas d'attente mais d'actions, avec un sentiment d'affirmation et d'existence de soi.

Nous pouvons alors nous demander si le mot « espace d'enfermement » a une relation avec l'architecture du lieu. La réponse semble évidente, cependant les auteurs nous expliquent ici que différentes situations peuvent se transformer en espace d'enfermement. Nous pouvons prendre pour exemple la punition de mise au coin d'un enfant. Ce dernier que l'on positionne dans un coin, dos à la classe, sans possibilités de bouger, se retrouve alors en situation d'espace d'enfermement, sans contrôle ni moyen d'affirmation de soi, ou le regard des autres, sans aucun moyen de protection, vient endommager son image de lui.

« C'est parce que le vécu d'un espace va venir endommager mon rapport au monde qu'un espace deviendra d'enfermement. »¹²

On comprend alors qu'ici le mot espace ne désigne pas forcément un lieu mais plutôt une situation du corps face au monde extérieur. L'espace architectural a certainement des influences mais c'est plutôt un effet psychologique qui se passe ici, car comme on nous le fait remarquer dans cet ouvrage, un monastère enferme des corps, cependant il n'est pas perçu comme espace d'enfermement, bien au contraire.

¹² Dans l'ouvrage : Constitution d'un espace d'enfermement, p14, 2009

ii. Le corps comme rempart

Le corps, c'est bien celui qui fait face en premier à la peine de privation de liberté. Généralement nous vivons notre vie sans réellement dissocier notre corps et notre esprit, nous sommes un tout. Le corps est alors le moyen pour notre âme de pratiquer, découvrir le monde, tel un outil. Cependant dans une situation telle que la peine de prison, le corps devient une limite, on ne peut plus faire bouger ce corps dans l'espace, bloqué dans les murs. Il est limite mais il est surtout un rempart entre la prison et l'esprit. Un rempart protecteur contre les atrocités de ce qui se passe en prison. Le détenu peut avoir plusieurs raisons pour vouloir séparer son corps et son esprit. Lorsqu'il n'accepte pas sa situation, son corps reste sur place mais son esprit peut s'enfuir. Lorsque la violence est présente (avec des détenus ou avec des surveillants), comme moyen de fuir, laissant le corps à ces souffrances et protégeant son esprit. Mais en réalité, l'âme, ses pensées, sont invisibles, et ne les fait alors plus apparaître via son corps, par la parole ou les actions, c'est le moyen que le détenu trouve pour se protéger du monde qui l'entoure. Le seul moyen de rester un minimum soi-même, qu'aucune personne extérieure ne peut contrôler. Peut-être que le corps est contraint mais l'esprit lui ne reçoit pas d'ordre, prouvant que l'on existe et prouvant que le système n'a aucun effet sur nous.

On peut observer que la plupart des détenus se renferment sur eux-mêmes dès leur arrivée, par peur, par non-acceptation de leur peine, par simple instinct. Lors d'une arrivée dans un lieu inconnu, anxiogène, froid et hostile, chacun de nous aurait certainement le même réflexe, se réfugier sur soi-même. Nous pouvons supposer que cela a un très fort impact sur le vécu de la peine mais aussi sur la personne en elle-même et son évolution durant son séjour. Certains deviennent violents ou bien dépressifs, d'autres commencent ou continuent dans la drogue comme un moyen d'évasion de l'esprit.

« Le corps de chair, poreux au monde qui l'entoure, peut se déployer dans cet environnement ou au contraire tenter de s'en séparer et se recroqueviller dans l'ultime réduit du dedans de soi. »¹³

Ces effets psychologiques qu'a l'enfermement carcéral sur l'Homme ont un réel impact sur la considération de soi-même et donc de son évolution et appréhension de la peine. Cet enfermement sur soi-même est accentué par les relations sociales en prison qui disparaissent de plus en plus avec l'évolution des programmes architecturaux. En effet, la sociabilisation entre détenus ou entre détenu et surveillant a fortement baissé avec l'arrivée des nouvelles prisons. Accueillant toujours plus de personnes, privilégiant

¹³ La dénaturation carcérale : Pour une psychologie et une phénoménologie du corps en prison Jeanine Chamond 1, Virginia Moreira 2, Frédérique Decocq 2, Brigitte Leroy-Viemon 4

l'encellulement total. Certes des activités sont organisées mais on ne retrouve pas ces temps de rencontres souvent clandestins que l'on pouvait voir dans les anciennes prisons. Pour exemple, lors de l'entretien entre un détenu et le sociologue Jean-Philippe Melchior¹⁴, qui a connu ces deux types de prison, nous explique que dans la prison la plus ancienne, une proximité avec les gardiens existait du fait qu'il était dans les coursives à surveiller directement les détenus et non dans une tour de contrôle, cela permettait des relations plus souples, moins strictes. Et lorsqu'il fallait sortir de sa cellule pour aller à une activité ou à un rendez-vous, accompagné d'un surveillant le détenu parcourait la coursive s'adressant à ces amis détenus. Dans les nouvelles prisons tout ce fait dans le silence, une pression entre surveillant et détenu est réellement présente créant une atmosphère de frustration mais limitant aussi les liens sociaux et communications. La perception n'est pas une image du monde mais bien ce qu'il « est au monde » comme nous l'explique le chercheur Thomas Ouard.

« Notre corps est un instrument d'action, et d'action seulement. A aucun degré, en aucun sens, sous aucun aspect il ne sert à préparer, encore moins à expliquer une représentation. »

Henri Bergson¹⁵

Au contraire certains cas sont différents, lorsque la prison est en surpopulation et que 2 à 3 détenus doivent partager une et même cellule. Soit les personnes s'entendent et créer une sociabilisation leur permettant de tenir ensemble, soit et c'est souvent le cas, les violences psychologiques et physiques sont présentes au sein de la cellule et là l'enjeu de faire de son corps une protection devient fort, pour des questions de survie.

Philippe Vernier, directeur de recherche dans les neurotransmissions à l'université de Paris Saclay explique dans une de ses interviews, que ce manque de relation sociale et l'accentuation de la solitude à un effet sur le cerveau. Dans cet enfermement de l'esprit, la personne au fil du temps créer un rejet des autres, accentuant ces sentiments négatifs, toujours sous pression et créer perpétuellement des sentiments négatifs envers les autres mais aussi envier lui-même.

¹⁴ Que nous pouvons retrouver dans l'ouvrage L'architecture des nouvelles prisons : enquête sur le nouvel univers carcéral français dans la partie Travailler et vivre dans les nouvelles prisons p296 écrit par J-P Melchior ,O.Zonna et L.Leturmy. 2015.

¹⁵ Matière et mémoire. Essai sur la relation du corps à l'esprit. P 253. 1896

B. Influence de l'architecture

i. Le choc carcéral

« La prison, c'est le symbole en pierre et en fer de cette peine amère appelée l'emprisonnement. L'architecte de la prison est donc le premier exécuteur de la peine; c'est le premier fabricant de l'instrument du supplice ; c'est le précurseur du géolier. Chaque porte qu'il pose a une signification douloureuse, terrible; chaque cellule qu'il aligne avec art, c'est peut-être autant de tombes qu'il creuse; l'une de ces fenêtres qu'il grille ravira peut-être le soleil à Chateaubriand ! »¹⁶

Même si nous venons de démontrer que la notion d'enfermement est avant tout psychologique, nous ne pouvons pas nier que l'environnement dans lequel ces personnes sont retenues joue un rôle important dans leurs ressenties.

En plus d'être face à une peine de privation de liberté, ces détenus doivent la subir dans un endroit « glacé »¹⁷. L'architecture carcérale a pour but d'être d'une part le lieu où s'exerce la peine mais à surtout, grâce à son image, l'objectif de dissuader les personnes encore extérieures à ce système. De par son architecture imposante et énigmatique, elle a fait l'objet de nombreuses représentations dans le monde de la littérature et du cinéma. C'est de ces représentations que notre imaginaire commun s'est fondé. C'est donc avec cet imaginaire peu engageant le détenu arrive pour la première fois dans ce lieu. Ces appréhensions sont très vite confirmées et accentuées par le premier parcours que ce dernier est amené à réaliser lors de son arrivée. Immérgé immédiatement dans un environnement froid, bruyant, fait de barreaux et de béton, il se rend rapidement compte que tout cet univers est contre lui. Entre l'abandon de ces effets personnels, fouilles au corps, obéissance totale à autrui et privé de liberté d'expression, ce dernier se retrouve face à une réalité : il n'est plus maître de lui, l'administration pénitentiaire prend possession de son corps et de sa vie. C'est à ce moment-là que la notion de « choc carcéral » apparaît. Il est ensuite enfermé dans une première cellule, dites « d'adaptation » où un guide nommé « je suis en détention » lui est donné, lui expliquant toutes les règles de la prison. Puis, après quelques jours, il intègre sa cellule, qui le suivra tout le long de sa peine. Il passe alors d'un lieu vaste, composé de multitude de couloirs, portes et grilles pour arriver dans une cellule très restreinte où il le sait, il passera le plus clair de son temps pour les prochaines années.

¹⁶ M.L-M Moreau-Christophe 1838 p 379

¹⁷ Définition du centre pénitentiaire de Poitiers Vivonne par la directrice de l'association Aire (accueil des familles) lorsque la question « Que pensez-vous de cette architecture ? »

Bien entendu chacun réagit différemment à cette arrivée en prison. Il y a à la fois ceux qui ne sont pas là pour la première fois, mais aussi ceux qui gardent le sentiment, souvent grâce à la colère, que personne ne peut leur enlever ce qu'ils sont, c'est-à-dire une personne libre. Mais les études ont prouvé qu'au fil du temps, face à ce lieu, cette architecture qualifiée par de nombreux détenus comme « inhumaine », les problèmes psychologiques de ces personnes (dépression, psychose, anxiété, s'accroissent). Cette inhumanité décrite par ces détenus passe par de nombreux sujets, que nous allons pouvoir approfondir dans la suite du mémoire (matière, lumière, haute surveillance...), mais nous pouvons commencer ici par évoquer un des faits qui accentuent le choc carcéral dès l'arrivée du détenu : la perte des repères biologiques.

Se déplacer, penser, sociabiliser, se nourrir, dormir, ces actions définissent, entre autres, l'essence même de l'être humain. Tout cela crée un équilibre interne, physique et psychologique qui, dans le vécu carcéral peut être mis en danger. Notre corps respect un rythme circadien, c'est-à-dire de 24h, ou une alternance d'activités que je définis comme de survie se répètent. Une des principales choses qui rythme notre vie est la lumière. La lumière synchronise notre horloge biologique, la fait fonctionner correctement tel un carburant. Elle régule notre humeur, notre cerveau, notre mémoire, notre sommeil. Si cette dernière nous est privée, des différents dysfonctionnements apparaissent tel que le trouble du sommeil, du comportement, à court terme, puis sur le long terme peut engendrer des maladies tel que le cancer, les maladies cardiovasculaires ou encore la dépression.

Dans l'architecture carcérale, la lumière est un sujet complexe. Enfermer dans sa cellule 22h/24, le détenu est en promenade qu'une courte période dans sa journée, c'est le moment où il peut activer son corps, respirer l'air frais et prendre le soleil. Mais de jour, l'unique fenêtre n'inonde pas la pièce des rayons du soleil, du fait de sa taille souvent très réduite et des différents éléments de sécurité qui la succède. Elle est alors compensée par des lumières artificielles qui non aucun bien fait sur le corps humain. Cependant, c'est surtout la nuit que l'horloge biologique est mise à rude épreuve. En effet, tout au long de la journée, le détenu suit une routine, une régularité des repas qui par exemple est bénéfique pour les repères biologiques du corps. Pourtant la nuit ces repères sont désorientés. Alors que le corps devrait rentrer dans un sommeil reposant, les projecteurs lumineux extérieurs, tel un soleil artificiel, éclairent la façade et donc les fenêtres pour des questions de sécurité. Mais dans sa cellule constamment éclairée d'une lumière blanche, le cerveau ne produit pas de mélatonine, l'hormone du sommeil et le détenu perd ces repères biologiques engendrant les conséquences évoquées plus haut. Ce sujet fait l'objet de nombreux questionnements lors de la conception de ces nouvelles prisons. L'agence Architecture Studio, dans une de ces interviews à expliquer



Maison d'arrêt de la Réunion 2008, Architecture Studio
Source : Agence pour l'immobilier de la justice.



Centre pénitentiaire de Toulon : la Farlède 2005,
Architecture Studio et Eclairagiste Studio
Source : Eclairagiste studio

les différents procédés mis en place pour améliorer ces apports de lumière. Pour respecter ce rythme jour-nuit, ils ont retravaillé, avec l'aide d'un concepteur lumière, le dispositif actuel fait de grands spots lumineux, en les remplaçant par une lumière bleue, permettant de garder une visibilité pour les surveillants mais n'éclairant plus directement les cellules, atténuant ces effets.

Ce n'est pas qu'à la personne, l'esprit qui a réalisé l'acte, que nous infligeons une peine mais bien à son corps tout entier, touché au plus profond de son organisme. Nous pouvons alors nous demander si tous ces effets sont réellement maîtrisés par ceux qui les produisent. Ces créateurs de peines prônant la privation de liberté comme ayant l'objectif de réinsérer, se rendent-ils compte de tous les effets qu'elle provoque réellement ?

À cette déstabilisation des repères naturels de l'homme s'ajoute la violence. Une violence créée par autrui, celui qui côtoie dans le même lieu mais aussi la violence des murs, une hostilité de l'environnement engendrant la violence humaine.

ii. L'hostilité engendre la violence

C'est un fait, la violence carcérale existe bel et bien et l'administration pénitentiaire l'admet en renseignant ces chiffres : en 2018, 4 314 agressions contre des surveillants ont recensé et 8 883 entre détenus¹⁸. Comment arrivons-nous à une telle violence ? Ces chiffres ont explosé à l'arrivée des nouvelles prisons pour de nombreuses raisons. Pour bien comprendre ce phénomène, nous allons nous référer ici à la théorie de Richard Wener, professeur de psychologie environnementale au Département de technologie, culture et société de NYU Tandon. En 2003, il théorise l'impact de l'environnement sur l'agression en milieu carcéral, permettant de comprendre les enjeux de l'architecture. Nous pouvons nous appuyer sur le tableau en annexe (p.111), créé par ce dernier pour comprendre les causes et les conséquences de d'une telle violence, mettant en relation le lieu, le sentiment d'insécurité avec l'augmentation de la violence.

Deux types de personnes composent 24h/24 la prison : les surveillants et les détenus. Ces derniers ont bien un rôle très distinct, que l'on pourrait définir en extrapolant de bourreau et de condamné. Mais ils sont néanmoins très liés et chaque action de l'un à une influence sur l'autre. Nous pouvons remarquer que dans les anciennes prisons leurs relations étaient tout autres. Alors que la technologie n'était pas encore présente, les surveillants étaient directement dans les coursives, au plus proche des détenus, du

fait d'établissements plus petits. Une relation, que nous ne qualifierons pas de moins conflictuelle mais certainement de moins tendue était alors présente. Chaque surveillant connaissait les détenus à sa charge et inversement, il y avait, d'après les retours de ces derniers, une relation plus « humaine » car des discussions et assouplissements étaient plus présents, nous étions dans une surveillance active, partageant leurs quotidiens. Désormais nous ne pouvons pas dire que les surveillants ne s'investissent plus mais avec l'apparition d'un système de surveillance électronique, la surveillance est devenue passive. Les prisons sont plus grandes, moins de surveillants sont présents car le travail des caméras les remplace, une réduction des effectifs a été faite et des rotations de postes sont organisées engendrant une réduction du temps passé avec les détenus. Cette organisation a permis de limiter les conflits ou collaboration entre un détenu et un surveillant mais engendre aussi une méconnaissance de l'autre, ne permettant pas d'anticiper son comportement.

C'est selon Richard Wener, ce mélange entre la **disposition architecturale**, c'est-à-dire les surveillants protégés dans leur tour de contrôle inspirant aux détenus un environnement dangereux dont il faut se protéger ; la façon de **gérer la prison**, avec une surveillance passive qui empêche les relations entre surveillants et détenus, augmentant l'insécurité des détenus entre eux car le surveillant met beaucoup plus de temps à intervenir lors d'une agression ; **le manque d'intimité, de relation sociale** donnant l'impression au détenu de n'être qu'un chiffre sans importance pour les surveillants ; qui fait de la prison un tel lieu d'insécurité ou gang, compétition, armes, violence et stress sont maux que personne ne peut contrôler.

Mais tout n'est pas perdu. Même si la surveillance passive restera la surveillance des prisons du XXIème siècle, l'architecture peut jouer un rôle dans l'amélioration de ces conditions, créatrices de tensions entre ces deux mondes. R.Wener propose plusieurs thèmes d'études¹⁹. Le **ressentiment**, avec la notion de la perception du lieu, qui grâce à une organisation ouverte de l'espace, davantage porté sur les relations sociales ainsi que le choix de matérialité plus claire et chaude permettrait d'inciter la sérénité et le respect entre les détenus mais aussi entre détenus et surveillants. Travailler la **visibilité** est un point important au niveau de l'organisation spatiale, permettant une bonne surveillance mais aussi une bonne sécurité pour les surveillants mais aussi les détenus. Une réflexion sur la vie privée est aussi essentielle, regroupant les notions d'appropriations pour retrouver un ICI, tel un chez-soi pour évoluer vers une réinsertion dans de bonnes conditions psychologiques. Cette notion de **vie privée** vient aussi avec la possibilité de **contrôle** de son espace, comment leur donner la possibilité de le faire, le ressentir et d'apprécier leurs espaces. Pour finir, l'accès aux ressources est aussi un point essentiel, donner accès aux parloirs, aux téléphones pour rester en contact avec le

¹⁸ Chiffre de l'administration pénitentiaire inscrit sur le site de l'OPI (Observatoire international des prisons, section française). Dans l'article « Violences carcérales » consulté le 16/11/2020.

¹⁹ Enuméré dans l'ouvrage : L'architecture des nouvelles prisons 2015.

monde extérieur, mais il y a selon moi une autre notion à rajouter à l'accès aux ressources, celle des éléments naturels, l'accès à l'extérieur et à la lumière naturelle, car l'Homme est un être humain fait de nature par la nature et cette dernière est essentielle à sa survie.

Je n'approfondis pas ces thèmes, ambitions et dispositifs qui les constituent ici puisque cela est l'objet de la quatrième partie de ce mémoire. En effet, j'ai pu retrouver dans les différents entretiens que j'ai menés, où les architectes sans connaissances de cette théorie, on prit instinctivement l'initiative de traiter dans leurs projets dans le but d'améliorer le quotidien de tous. Il est néanmoins évident que ce n'est pas juste en colorant des murs que les choses vont changer mais c'est bien en prenant toutes ces notions bout à bout que nous pourrions trouver des améliorations.

« Ce n'est pas seulement la moquette, les couleurs ou des chambres privées qui améliorerons les prisons. C'est la combinaison entre la présence du personnel, les attitudes, les réglementations ainsi que les caractéristiques architecturales qui peuvent créer une atmosphère apaisée ».

R.Wener²⁰

C. Recherche d'affirmation personnelle

i. La cellule comme deuxième rempart

Normalement le modèle carcéral d'aujourd'hui est basé sur l'encellulement individuel. Cependant avec la surpopulation carcérale que connaît la France, cette pratique se fait rare. Néanmoins il est nécessaire de préciser que même si des groupes de deux, trois ou bien quatre personnes se retrouvent dans une et même cellule, cette dernière fait toujours la même taille que prévu pour un encellulement individuel c'est-à-dire entre 9 et 10m²²¹. Nous allons donc ici commencer par parler de ce cas rare, du détenu ayant sa propre cellule, puis développer le cas de la cellule en surpopulation.

La cellule, l'habitat du détenu durant sa peine, le lieu regroupant tous ces espaces de vie. Cet espace a beaucoup évolué, passant d'un lieu autrefois insalubre à une pièce équipée et pensée pour être le plus fonctionnel possible. Chacun vit le rapport avec sa cellule différemment, certains y trouve le moyen de s'affirmer en se l'appropriant avec des photos, des dessins, d'autres ne la personnalisent en aucun cas, considérant qu'ils ne sont que de passage. Mais une chose est sûre, ce lieu où on se retrouve seul, est bien un lieu où on est sauvé d'autrui, de la violence extérieure. Personne ne peut



S'approprier sa cellule
Tiré du reportage photographique de Grégory Korganow

²⁰ R.Wener, Design and the Likelihood of prison assault, p.54 2003

²¹ Selon les prisons et leurs dates de créations.

y accéder, le corps est protégé. Mais cette tranquillité n'est pas vraiment réelle, car certes protégé des autres détenus, ce dernier n'est en aucun cas protégé du système pénitentiaire. Entre regards à travers l'œilleton, fouilles complètes improvisées, le détenu n'a aucune emprise sur le viol de son intimité, de ce qu'il aurait pu considérer comme son « chez lui ». En effet, on ne lui donne pas cette chance, pour des questions de sécurité, nous le comprenons bien.

Cependant la cellule comprend une porte, blindée, massive, froide. Cette dernière est le seul seuil amenant vers un ailleurs, vers autrui, vers une activité rare le sortant de son quotidien. Dans ces conditions, le seuil de la porte devient alors un enjeu dans l'affirmation de soi pour pouvoir exister aux yeux des autres mais aussi pour se montrer et pouvoir sortir.

« Le seuil de la porte est le lieu de visibilité par excellence, de l'apparaître, un lieu d'expérimentation de stratégie. Il y a celui qui ne veut rien, qui ne parle pas et qui n'obtiendra rien et il y a celui qui cherche, recherche, insiste, parle, parlemente, négocie, chicane et qui aura plus d'ouvertures dans tous les sens du terme que le premier détenu. »

Lionel Rebut²²

Nous imaginons bien que si cette porte est fermée, le seul moyen de voir ce qui se passe au-delà de la cellule, les autres détenus et l'activité des surveillants dans la cour, est bien cet œilleton. Puis lorsque la porte est ouverte, rythmant la journée du détenu, tel un repère temporel, lorsqu'elle s'ouvre pour les repas et les visites. À ce moment-là, ce dernier peut faire passer des objets pour un autre détenu, des lettres à envoyer mais surtout volé des bribes de conversation avec surveillants ou autres détenus, ce qui est beaucoup plus difficile lorsque la porte est fermée. Mais elle peut s'ouvrir aussi à d'autres moments, lorsque le détenu demande à parler au surveillant, c'est à ce moment-là que le temps d'ouverture, d'observation de l'extérieur et de négociation pour sortir est compté. Tout sujet de demande est bon pour pouvoir laisser cette porte ouverte le plus possible, une demande de rendez-vous avec le médecin, savoir si les ateliers sont ouverts aujourd'hui, savoir s'il y a un parloir, demander de transmettre un objet à un autre détenu...

Cette relation à la porte ouverte et fermée se retrouve aussi dans le cas où plusieurs détenus sont enfermés ensemble. Cependant, la cellule peut être vécue différemment en fonction de ses relations entre codétenus se passent. De prime abord on pourrait dire que d'être plusieurs dans une même cellule, est une opportunité de se sociabiliser,

²² Doctorant en philosophie, ayant passé plusieurs mois en prison. Dans le seuil de la porte, Processus de visibilité et mode d'apparaître en milieu carcéral. Espace d'enfermement, espace clos colloque organisé par DOC'GEO p37.



Surveillante regardant à l'intérieur d'une cellule
Tiré du reportage photographique de Grégory Korganow



Vu d'un détenu depuis sa cellule
Maison d'arrêt de Belfort 1829, Image de France Bleu

de ne pas se sentir seul et vivre la peine ensemble. Cependant plusieurs choses viennent altérer ce vécu. Si nous imaginons que les relations entre détenus se passent bien, la forte proximité et le manque d'intimité vont dans la plupart des cas, créer des tensions et du mal-être personnel. Mais c'est dans le cas où les relations entre codétenus sont malsaines, que la cellule ne devient plus un rempart de protection mais un lieu d'angoisse et de mal-être accentuant la dureté de la peine. En effet, nous avons trop souvent entendu des histoires dénonçant les violences entre détenus, composé de chantages, violences psychologiques, physiques ou encore sexuelles. Différentes solutions apparaissent alors, dans le cas, le plus favorable, où les surveillants sont au courant, ces détenus sont séparés dans des cellules différentes. Cependant la prise à partie d'un détenu sur un autre reste difficile à gérer hors de la cellule, lors des promenades, des temps de promenades peuvent être agencés pour séparer les personnes à conflits mais cela reste rare. Dans le second cas où les surveillants ne sont pas dans l'objectif d'aider le détenu soumis, ces derniers ne font rien, laissant ce dernier s'en sortir seul. Pour finir il y a le cas où le détenu ne prévient pas les surveillants, sous la menace de représailles, par la peur que les choses empirent, il se tait et subit, n'améliorant en aucun cas son quotidien et ses conditions psychologiques menant la plupart du temps au suicide. Le corps est alors le seul refuge du détenu mais aussi un moyen d'expression et d'action très fort.

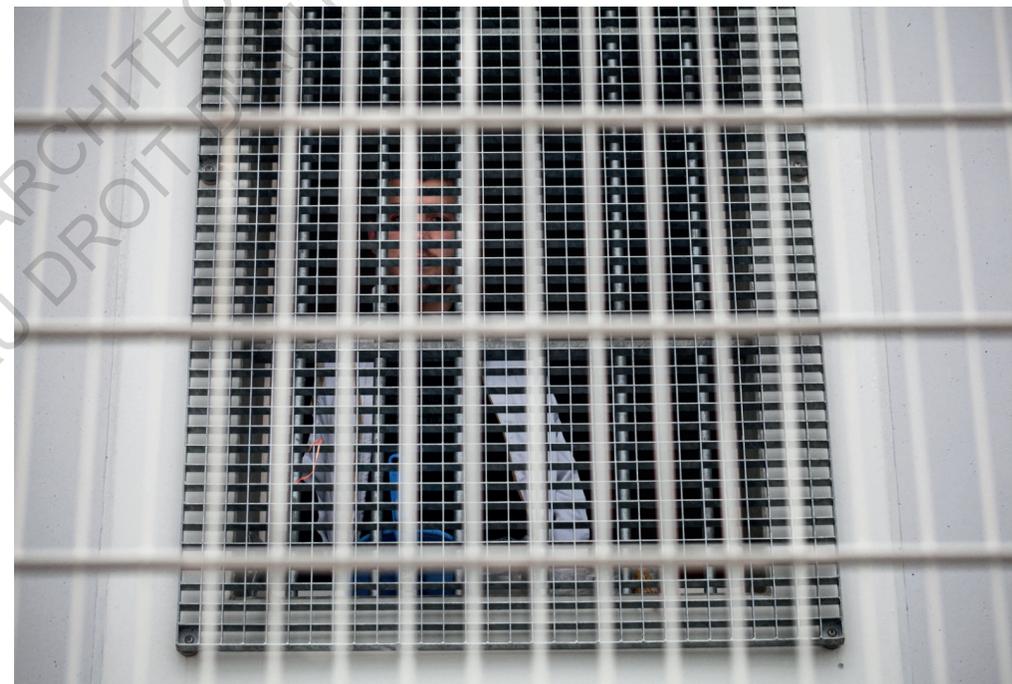
ii. Le corps comme moyen d'expression

La solitude, ne pouvoir faire confiance à soi-même, nous pouvons imaginer que c'est dans ce sentiment que les détenus vivent leur peine. Le corps devient alors un rempart, comme expliqué précédemment, mais aussi un moyen d'expression, pour ne pas s'oublier, ne pas être oublié. S'exprimer grâce à son corps passe par différents moyens, en fonction de l'état d'esprit de la personne. Au fil de ma documentation j'en ai découvert quelques-uns, je n'ai certainement pas tout, car chacun la vit à sa façon. Mais il me semble que ces actions sont les plus représentatives.

Il y a tout d'abord ce que je décrirais comme les personnes les plus actives dans le travail de leur représentation. Le sport est une activité que chacun utilise à des fins différentes. Il y a ceux qui font du sport tel un exutoire, pour ne pas s'ennuyer, se sentir vivant. Mais le sport est aussi un moyen de se protéger des autres, d'une part en gardant une forme physique mais aussi pour montrer aux autres qu'on n'est pas faible, capable de répondre à des actes violents. Le corps, entretenu, est un moyen de se faire respecter. Les tatouages sont aussi un moyen de s'affirmer et montrer aux autres que ce dernier n'est pas faible tel un moyen de dissuasion à la violence ou au contraire devenir celui qui fait violence, contrôlant à sa façon une partie des détenus.

Puis il y a l'expression du corps plus personnel, le corps qui est la seule chose que le détenu peut contrôler. Dans son mal-être, il peut s'en servir tel un moyen d'expression de sa souffrance. La scarification par exemple peut être le moyen de se faire du mal pour libérer une douleur, la violence qui l'entoure ou qui lui est faite, tel un soulagement mental. Si elle n'est pas cachée, cela peut être aussi considéré comme un appel à l'aide pour les surveillants. Enfin il y a le point ultime de l'action du détenu sur son corps, le suicide. Personne n'y est protégé car les surveillants ne peuvent pas l'empêcher, n'accédant pas à la cellule la nuit. Le corps est alors une deuxième prison, une deuxième peine. Le suicide n'est pas la liberté mais le relâchement de tout ce qui a été évoqué précédemment.

Il est utile de préciser à ce stade quelques points. Nous parlons ici d'amélioration du quotidien de ces personnes incarcérées. Certains pourraient dire que ce n'est pas utile, qu'ils ne méritent pas « une prison quatre étoiles ». Mais je ne pense pas que ces dispositifs et réflexions mis en place sont de cet ordre-là. La vraie question que nous nous posons ici, et que les architectes de prisons se posent en général est bien : comment pouvons-nous améliorer leurs quotidiens pour que par la suite ces personnes ressortent de cette étape de leur vie, meilleurs dans leur corps mais aussi meilleurs pour la société. Nous ne pouvons pas prétendre à les « guérir » si on les détruit de par leur enfermement. De plus, ces surveillants, qui exercent un métier difficile car eux aussi sont enfermés continuellement durant leurs heures de travail, leurs bien-être est complètement lié à celui des détenus. Alors comment les architectes ont-ils le moyen d'intervenir sur ces sujets ?



Oublier

Tiré du reportage photographique de Grégory Korganow

PROCESSUS DE CONCEPTION D'UNE PRISON

A. L'accès au marché

i. Concours : Débutant VS Expérience ?

Avant de s'intéresser aux dispositifs mis en place par les architectes dans la construction de ces nouveaux établissements, il est nécessaire de s'intéresser au déroulement du processus de conception afin de comprendre leur marge de manœuvre. Comment devient-on l'architecte d'une prison ? Tout architecte en a-t-il la possibilité ? Mais surtout peut-il réellement jouer son rôle d'innovateur ?

Pour pouvoir répondre à ces interrogations, je me suis principalement basé sur les entretiens que j'ai pu réaliser avec deux architectes, acteurs actifs du nouveau patrimoine pénitentiaire en France. Il est bien sur évident qu'il ne représente pas tous les architectes ayant travaillé sur ce sujet. Mais après avoir analysé leurs explications et comparé avec différentes lectures, je considère que nous pouvons monter en généralité sur la manière de procéder et de penser, puisque les informations recueillies sont souvent similaires.

La construction d'un établissement pénitentiaire est certes un projet sortant de l'ordinaire de par sa rareté et sa difficulté, mais il en reste un programme public, commandées par l'APIJ (Agence publique pour l'immobilier de la justice), filière de l'administration pénitentiaire. De ce fait, les projets sont donc publics, ouverts à tous et même à l'Europe puisque la plupart d'entre eux sont des marchés européens. Le concours se déroule alors comme pour la plupart des concours publics.

Tout d'abord, l'APIJ réalise en amont une étude préalable. Cette dernière se compose d'une recherche foncière, en collaboration avec le préfet de la région, une élaboration d'un chiffrage pour le futur projet et une composition d'un binôme qui suivra tout le processus de conception. Ce groupe considéré comme chef de projet est pluridisciplinaire, composé d'une personne représentant la technique (un architecte ou un ingénieur), et d'un profil pénitentiaire, c'est-à-dire d'une personne gradée dans l'administration pénitentiaire. Puis un appel d'offre est lancé sur les différentes plateformes d'appel d'offre publique telle

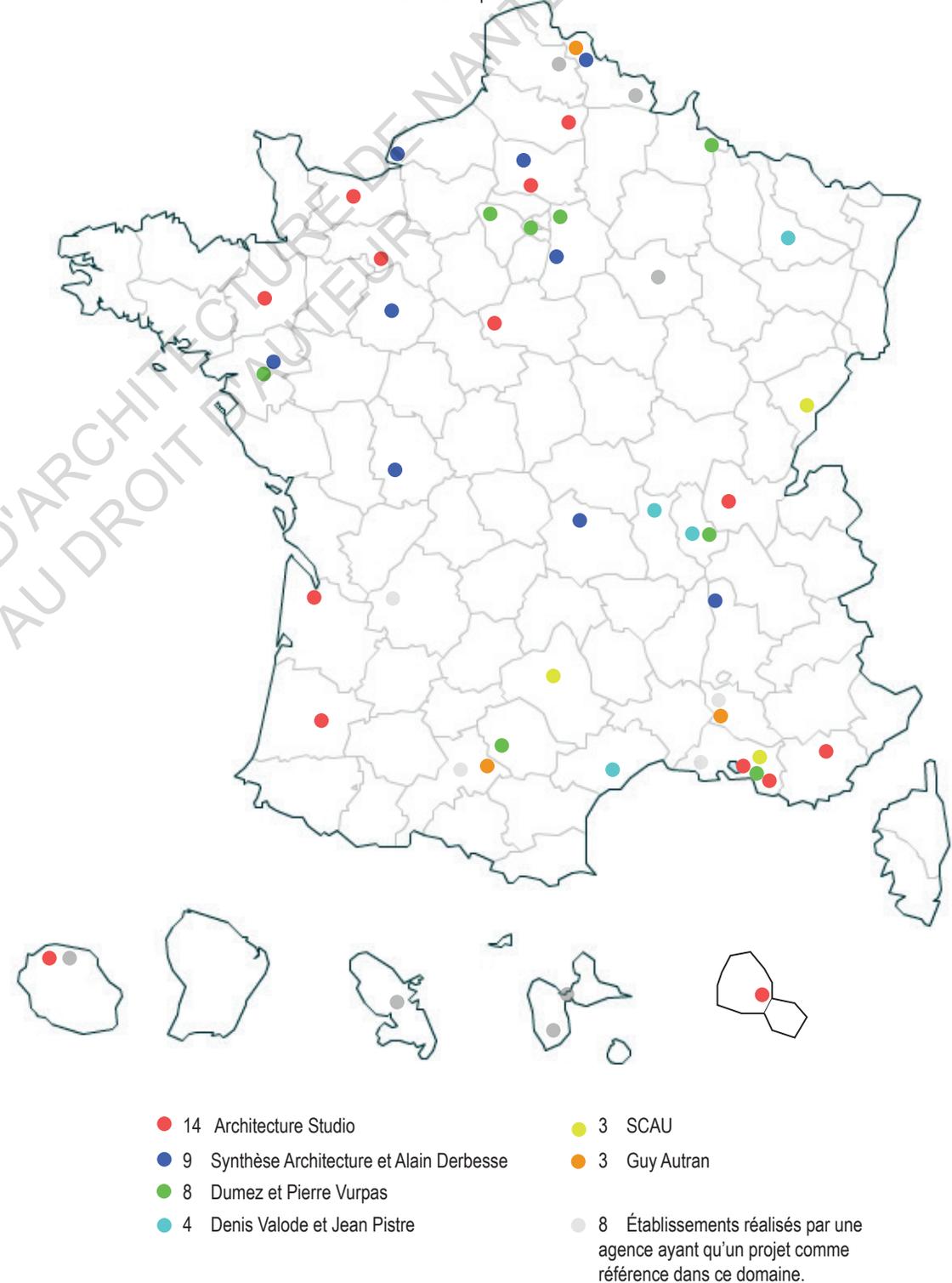
que le journal officiel ou le moniteur. Ces ici que l'APIJ pose le programme fonctionnel et architectural du projet avec la transmission des différents cahiers des charges que nous aborderons par la suite. De cet appel d'offre, les différents groupements (architectes, bureaux d'études, entreprises) vont pouvoir candidater. Dans ce que nous pourrions appeler le premier tour, l'APIJ peut choisir 3 à 5 équipes pour poursuivre le concours, éliminant ceux étant hors sujet ou ayant excédé le budget. À la fin de cette première phase, des demandes d'ajustement sur certains points sont demandées aux candidats. L'architecte Sylvie-Elisabeth Simon nous a expliqué que c'est à ce moment-là que l'APIJ pouvait réaliser des changements dans le budget. En effet, lors d'un concours, alors que tout les participants n'avaient pas réussi à respecter le budget, l'APIJ à accepter de le repenser, néanmoins cela reste exceptionnel. De là s'ensuivent de multiples étapes de présentation et de discussion des projets, ces derniers y sont décortiqués par le AMO du maître d'ouvrage. Dans cette phase, les architectes qui n'ont jamais réalisé ce type de projet peuvent se démarquer par leurs innovations. Mais c'est bien les expérimentés qui prennent le déçu de par leurs anticipations et l'assurance qu'ils peuvent avoir dans la réponse au programme, avec des innovations tenant la route, respectant les difficultés d'un tel sujet.

Pour finir, au rendu final les projets sont présentés, accompagnés de tout un tas de notices concernant la sûreté active, passive, des notes sur l'accessibilité, la sécurité incendie... Enfin tout ce qui est du volet technique, les bureaux d'études de chaque groupement présentent aussi une étude, avec pour exemple, l'installation technique/électrique des commandes de surveillance et de sécurité. Ce concours dur en moyenne un an, puis du moment où le lauréat est sélectionné, il possède un an pour la conception et environ deux ans pour la réalisation.

Dans différents écrits de l'administration pénitentiaire, une envie d'ouvrir le concours à tous et de laisser une chance à un architecte sans expérience pour avoir des projets innovants est souvent énoncée. Cependant, en réalité, dès le début de mes recherches j'ai réalisé que la plupart du nouveau patrimoine pénitentiaire en France a été construit par un cercle fermé de quelques agences. Nous pouvons alors émettre l'hypothèse que l'administration pénitentiaire, dans sa recherche de performance en termes de sécurité et de rapidité de construction préfère la simplicité de la personne expérimentée. Mais cela n'est-il pas aussi dans le but d'obtenir des bâtiments qu'ils connaissent, dont ils ont confiance dans leurs fonctionnements et dans leurs coûts ? C'est ici que se pose alors la question de l'innovation, en avons-nous réellement la possibilité ? Même pour ces agences connaisseuses du sujet.

Etablissements pénitentiaires réalisés depuis 2003

Source : Site de l'APIJ
Illustration personnelle



« Alors c'est tout le problème en faite, c'est : est-ce que l'expérience nuit à la créativité ou est-ce que la créativité découle de la non expérience ? Je pense qu'il y a un mélange des deux. »

Bernard Guillien

Ces deux architectes, d'agence différente, travaillent sur des projets d'établissements pénitentiaires depuis le début de leur carrière. Alors qu'ils ont accumulé beaucoup d'expérience, et obtenu la confiance des acteurs de l'administration pénitentiaire, ils ont désormais l'opportunité de pouvoir proposer des nouvelles idées, hors programme. Cependant lors de la participation aux concours, un exercice au sein de ces deux agences se met en place pour augmenter les chances de le gagner.

Dans l'agence Architecture Studio, pour chaque nouveau projet, les nouveaux arrivants ou les personnes n'ayant jamais travaillé sur ce sujet sont conviés à procéder à la conception. Cela permet d'obtenir des résultats et une autre façon de penser qui n'est pas « **polluée par ce qui aurait pu être fait avant** ». Puis pour pouvoir présenter un projet le plus cohérent possible, les « anciens » ce qui ont de l'expérience viennent « recadrer le projet petit à petit ».

Chez Synthèses Architecture, l'architecte Sylvie-Elisabeth Simon nous raconte un processus similaire. De leur côté, ils lancent parfois des concours d'idées lors de préparations aux concours au sein de l'agence, permettant d'envoyer des jeunes et « nouvelles tête » au concours. De plus, cela permet d'apporter de nouveaux questionnements et du renouveau tout en ayant une confiance dans le sérieux et les capacités qu'ils peuvent retrouver dans le nom de l'agence.

Nous retrouvons donc cette pratique, le fait de faire travailler des personnes novices au sein l'agence expérimenté assez régulièrement, et cela semble fonctionner puisque, comme nous pouvons le voir dans la carte précédente, ce sont principalement les même agences qui produisent des projets pour l'APIJ. Ce procédé peut être considéré comme extrêmement sélectif, poussant les autres agences à ne pas candidater. Cependant, malgré cette sélection sur l'expérience, le processus de ces agences semble bénéfique, apportant une opportunité d'évolution pour l'architecture carcérale. En effet, la transmission de savoirs mêlés à la recherche d'innovation constante est surtout possible de par la grande connaissance du sujet. Cela a même commencé à faire ces preuves, avec leur participation à l'évolution du cahier des charges que nous argumenterons dans le chapitre suivant. La transmission au sein de l'agence à de jeunes architectes est alors un acte de partage d'une passion pour un sujet complexe, polémique, mais ayant et aura toujours un grand besoin d'architectes pour la faire évoluer.

Mais dans la complexité de ce processus de conception s'ajoute un programme en grande partie figé depuis des années. Malgré les demandes d'une architecture réfléchi et innovante, les préoccupations principales de l'APIJ pour un tel projet sont bien les sujets les de fonctionnalité, de sécurité et d'économique. Au plus grand regret de ces architectes, une demande de « standardisation » apparaît lors des discussions avec la maîtrise d'ouvrage lorsque les propositions sortent de l'ordinaire. Plusieurs raisons sont dues à cela, d'une part pour une image unique et solide de l'univers carcéral français, mais surtout pour une question de sûreté. En effet, lors de leurs formations, les surveillants sont exercés, dans des cellules types, à intervenir lors de fouilles complètes ou encore pour des confrontations physiques. La gestion d'un espace connu est alors nécessaire et l'administration pénitentiaire ne souhaite pas former les surveillants à intervenir dans tel ou tel établissement ²³ ne favorisant pas l'innovation dans l'organisation spéciale des espaces de la prison.

Enfin, un phénomène de monopolisation des projets apparaît. Les commandes d'établissements pénitentiaires apparaissent souvent en grand nombre et de même type suivant l'apparition des nouvelles ambitions inscrites dans les programmes de construction. Ces commandes, telles que les nombreux centres pour mineurs (au nombre de 7) commander en 2005, ont souvent pour maître d'œuvre le même architecte. Ce dernier se spécialise alors dans un programme spécifique. À ce choix de la part du jury, nous pouvons y voir une facilité de gestion dans la conception et la construction, en passant par ce même interlocuteur, mais aussi le moyen de rester de cette « standardisation » évoquant une cohérence des ambitions de la justice. Nous pouvons aussi remarquer qu'une agence a tendance, sur le long terme, à se spécialiser dans un type de programme, nous pouvons prendre l'exemple de l'agence Architecture studio qui de ces 14 projets, tous sont des centres pénitentiaires. Cela viendrait peut-être des opportunités qu'ils ont eues mais certainement aussi de l'ampleur de ces gros projets, dans lesquels ils ont prouvé leur capacité.

ii. Des procédures différentes

L'organisation pour la conception d'un établissement pénitentiaire a connu deux façons de procéder. Actuellement ces derniers sont construits sous un schéma nommé **conception/construction** qui existe depuis de nombreuses années. Mais il y a plus de 10 ans, le schéma PPP (**Partenariat Public Privé**) est apparu, permettant la construction d'une dizaine d'établissements, puis cessé d'être utilisé, ayant suscité beaucoup de critiques.

²³ Fonctionnement expliqué par l'architecte Bernard Guillien.

Le schéma conception/construction est un schéma que je qualifierais d'assez basique puisque la plupart des établissements publics et privés l'utilisent. Le principe est bien celui d'un groupement, composé d'un architecte, de bureaux d'études et d'entreprises qui conçoivent et construisent un bâtiment pour un maître d'ouvrage. À la fin du chantier, lors de la restitution complète de l'édifice, ce dernier appartient directement au maître d'ouvrage qui l'a complètement financé. Nous retrouvons donc un système d'organisation assez simple.

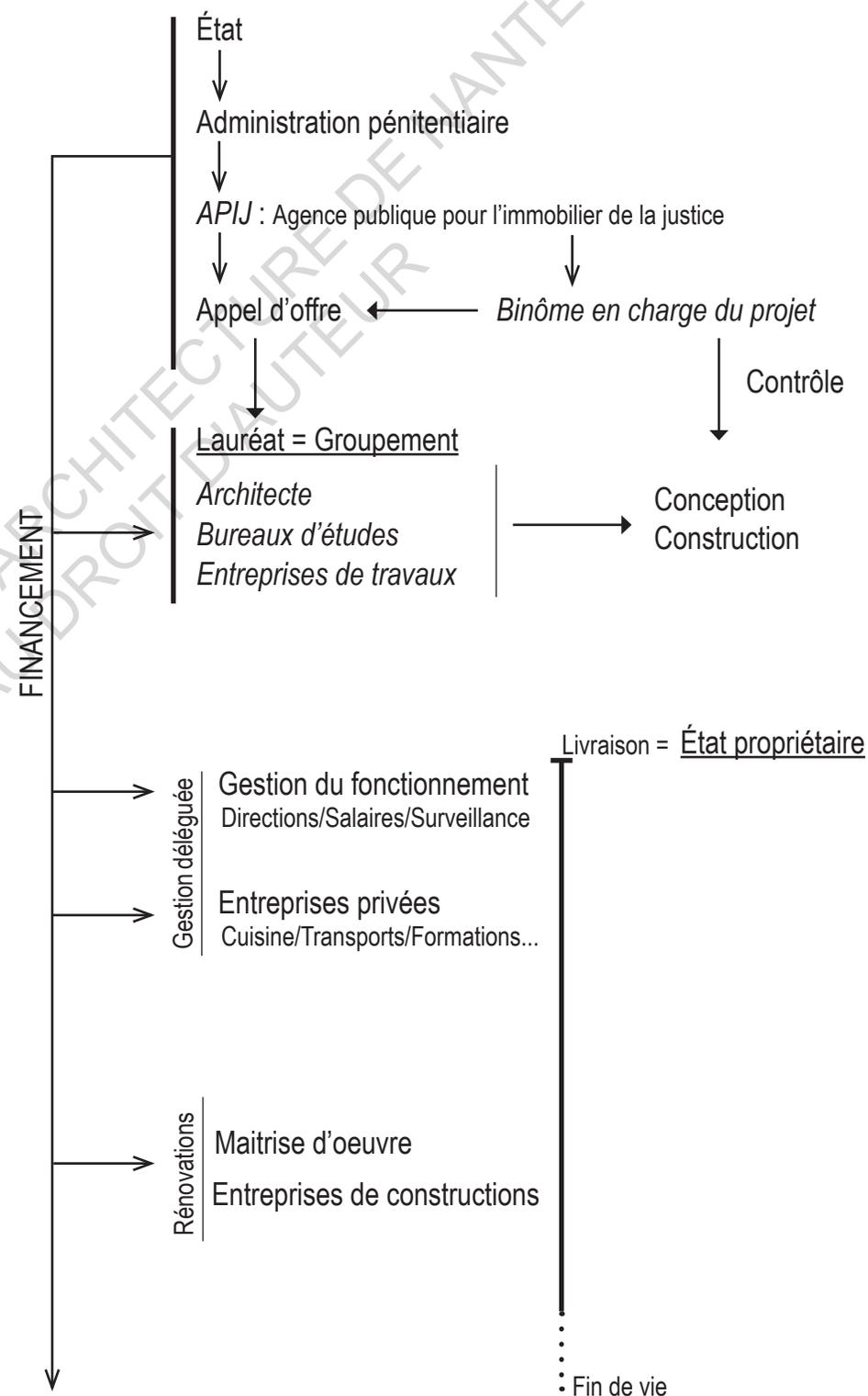
Cependant lors de la crise économique, l'état n'avait pas assez d'argent pour financer des projets publics tels que des routes ou des établissements publics qui étaient nécessaires au développement du pays. Ce schéma de PPP a donc été créé, ayant l'ambition de soulager financièrement durant la période de cette crise, l'économie du pays. Ce schéma comprenait un groupement comme le précédent, composé d'un architecte, de bureaux d'études et d'entreprises mais à cela s'ajoutait une association avec un banquier qui allait financer les travaux (sur une durée de 2 à 4 ans en moyenne). L'APIJ, branche de l'administration pénitentiaire, est quand même le maître d'ouvrage de ce projet, prenant les décisions économiques et réalisant des validations du projet architectural. Mais à la fin de la construction de l'édifice, au lieu de devenir directement la propriété de l'État, une gestion par un promoteur immobilier est réalisée et l'État rembourse le prix du projet au banquier, tel un loyer (durant en moyenne 30 ans). Le contrat indique que lorsque la totalité du projet a été remboursée, les entreprises et le banquier doivent rendre la propriété du bâtiment à un état proche de son état d'origine. Le reste des frais (gestions, salaires...) sont payés par l'administration pénitentiaire, la banque est en possession que du bâtiment avant la totalité du remboursement.

Plusieurs polémiques ont vu le jour après la mise en place de ce système. Malgré le fait que l'état n'a pas encore fini de rembourser certains bâtiments, nous pouvons nous rendre compte que ce système, sur le long terme, coûte en réalité plus chère à l'État, tel un crédit. De plus, l'état du bâtiment au bout de 30 ans ne sera jamais le même qu'à sa sortie de terre, peut-être que nous pouvons même imaginer qu'à l'obtention du titre de propriété, des rénovations engageant de l'argent devront être réalisées. L'État est désormais revenu pour ces projets dans le schéma de conception/construction.

Si nous nous penchons plus particulièrement sur la gestion d'un bâtiment pénitentiaire, ce dernier fonctionne en gestion déléguée. L'administration pénitentiaire (l'état), finance et s'occupe de la direction de l'établissement, de la gestion administrative et de la surveillance des prisonniers. Puis elle finance mais délègue tout ce qui tourne autour de la vie de l'établissement pénitentiaire (restauration, cantinage, nettoyage, accueil des familles, transports des détenus...) à des entreprises privées.

Organisation du processus sous le schéma : Conception/Construction

Illustration personnelle

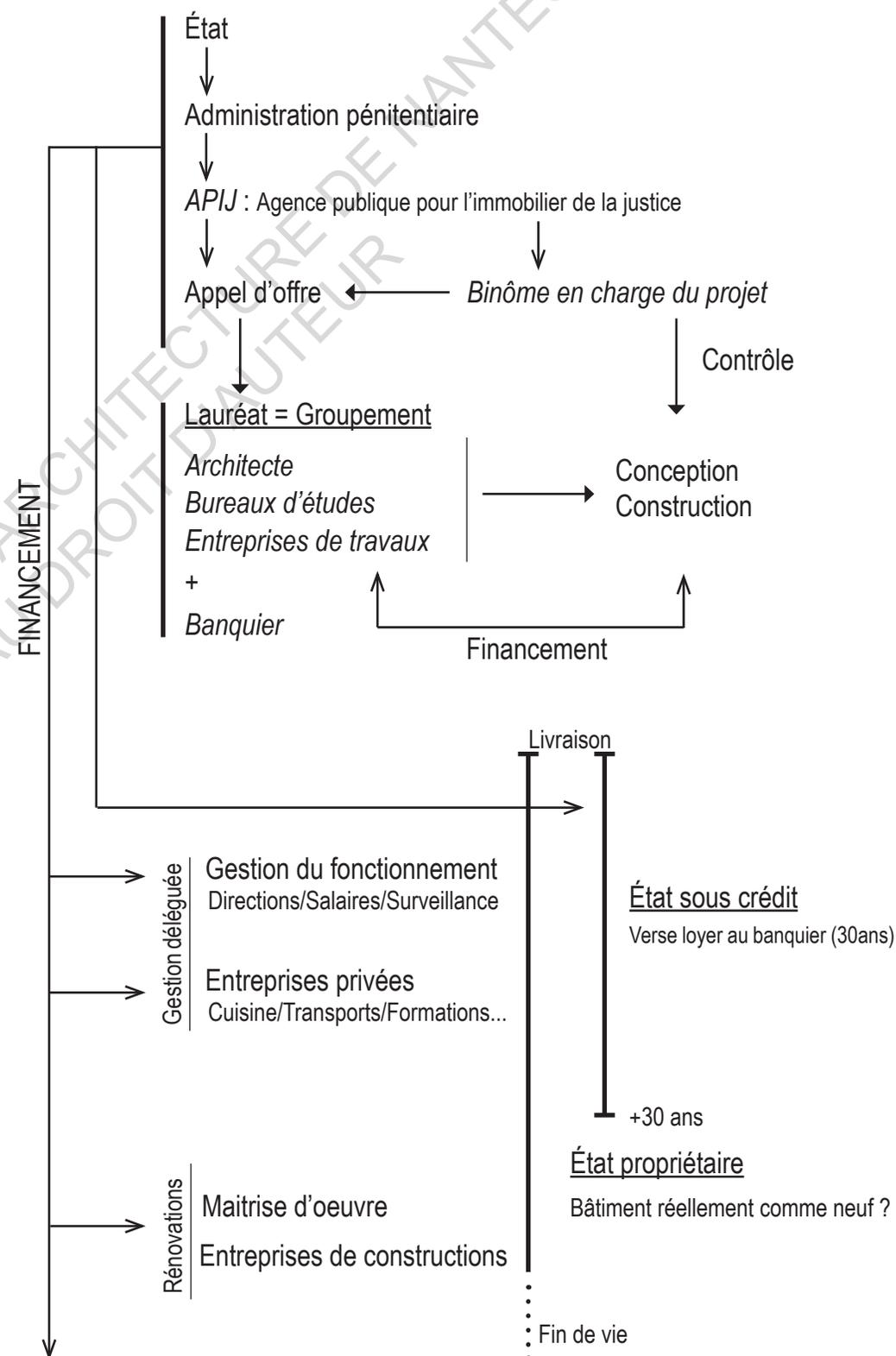


La place de l'architecte dans l'un de ces deux schémas de conception me paraît similaire. Il est interdépendant de son association avec les bureaux d'études et les entreprises mais surtout est dirigé par l'administration pénitentiaire entre coûts, impératifs et délais, limitant sa marge de manœuvre mais pas ses responsabilités.

Mais il peut avoir un rôle à jouer dans la composition du groupement, comme nous l'a expliqué Sylvie-Elisabeth Simon, l'agence Synthèse architecture avec plus de 30 ans d'expérience a, dans l'opportunité du projet d'agrandissement du centre pénitentiaire de Nîmes, voulu valoriser le local et embaucher des petites entreprises locales qui n'avaient jamais réalisé de tel bâtiment au lieu de le confier à un géant comme Bouygues. En effet, la plupart des groupements se composent avec la participation de grandes entreprises telles que Bouygues ou Eiffage. Le groupement y trouve son compte dans la rapidité et le coût de construction, cependant les architectes interrogés révèlent que la qualité n'est pas toujours présente, ni même le but premier de ces derniers. Cette participation de petites entreprises est rarement présente dans ce type de projet, ce qui a « séduit » le jury, donnant une autre image à ce projet, telle qu'une construction de proximité.

Organisation du processus sous le schéma : Partenariat Public Privé

Illustration personnelle



B. Architecte et sujet de société

i. Un sujet stimulant

Le sujet de l'architecture carcérale peut parfois paraître difficile à appréhender pour un architecte, pouvant être souvent contre ses convictions, lui qui prône la liberté du corps et de l'esprit dans l'espace. Mais après avoir réalisé ces entretiens, nous avons pu nous rendre compte que lorsque nous nous intéressons à cette question de société, le sujet devient en lui-même très passionnant, activant en nous cette envie de changer les choses. Cela devient alors, pour ces architectes qui ont une expérience de projet d'établissement pénitentiaire, le sujet principal de leur carrière.

Ce n'est généralement pas une envie innée, qui les a suivis depuis le début de leurs études, mais c'est bien en s'y étant intéressé, que cela a su faire grandir une envie et une vocation. Pour Sylvie-Elisabeth Simon, c'est lors du premier concours dans son entrée dans l'agence Synthèse Architecture, il y a 33 ans, que tout cela a commencé. Elle n'a par la suite pas cessé de répondre à de nombreux concours, dirigeant la réalisation de 7 établissements, et finissant par créer au sein de l'agence, un service nommé justice défense, dont elle est responsable. Quant à l'architecte Bernard Guillien, c'est lors d'un stage d'étude qu'il a découvert ce milieu avec un travail sur un centre pénitentiaire dans les années 80, depuis, après s'être associé pour créer l'agence Architecture studio, il a tenu à participer aux appels d'offre d'établissements pénitentiaires et a pu développer de nombreux projets. C'est à la fois une passion pour la complexité du sujet qui c'est développer mais aussi une envie de partager ces expériences au sein de leurs agences.

Décider de traiter un tel sujet est pour une agence et ses architectes, un choix qui pourrait se référer à une responsabilité sociale. En effet, en tant qu'architecte nous voulons créer des lieux où les personnes évoluent, ce sentant bien et créer des lieux adapter aux activités, créer des expériences de vies ou encore des sensations. Dans le discours de ces deux architectes, nous pouvons remarquer qu'ils ne définissent pas leur métier comme un moyen de créer des bâtiments exceptionnels mais bien le moyen de développer des cadres de vie quotidien répondant aux besoins des habitants. Et une prison n'est-elle pas un lieu de vie du quotidien ? Leur positionnement est alors très simple, tous projets de société a le droit à une réponse. Leurs agences, malgré les nombreux jugements et préjugés, ont la conviction de traiter tous les sujets de société même si idéologiquement sont peut-être contre.

« Donc aujourd'hui le rôle de l'architecte c'est bien d'apporter une réponse à toutes les questions sociétales qui se posent. Que ce soit une prison ou pas. »²⁴

C'est d'ailleurs dans cette non-adéquation avec le système actuel que ces architectes cherchent à donner le meilleur de leur réflexion pour améliorer le quotidien des détenus. En réalité leurs activités à plusieurs buts. Tout d'abord ne pas faire de ce lieu un simple lieu de punition, considérant que la punition est la sanction évoquée au tribunal, mais bien de créer un lieu de réinsertion, de reconstruction pour ces personnes. Enfermer ou non les personnes en prison est un sujet tirailant souvent notre esprit, comment peut-on faire pour qu'ils ne fassent plus de mal autour d'eux et les aider à changer ? Au cours de l'histoire plusieurs propositions ont été faites, comme nous avons pu le voir dans le premier chapitre, et certainement d'autres, qui seront acceptés ou critiqués comme les précédentes vont apparaître mais ces évolutions sont des processus longs. Ces architectes partent alors du principe que notre société actuelle est telle qu'elle est et des projets de prisons continuent à apparaître. Ils se confrontent alors à ce sujet, qui excite bel et bien et qui attend une réponse. Faire face aux critiques est aussi le quotidien de ces architectes. En acceptant ce type de projets, ils deviennent aussi la cible des personnes ne comprenant pas pourquoi la prison a besoin d'un architecte pour penser des espaces de punitions.

« Prison 4 étoiles »²⁵

De par leurs expériences, ils se mettent facilement à la place de ces détenus, dans leurs conditions de vie trop souvent inhumaine et ce sont bien eux qui veulent faire changer la façon de traiter ces personnes. Et face aux prisons existantes, qui ne répondent malheureusement pas au mieux à cette fonction, ces architectes se donnent comme objectifs de les améliorer à leurs échelles pour qu'elle puisse devenir des lieux où l'objectif est d'aider et non de détruire. Alors même s'ils ne sont pas convaincus par le système en place, ils peuvent, en étant l'architecte de ces projets, mettre en place des dispositifs améliorant, à leurs échelles, le quotidien, du moins c'est ce qu'ils espèrent. Mais face à un cahier des charges strictes de par la punition infligée et le programme d'un tel sujet, des frustrations apparaissent souvent.

« C'est facile de jeter l'opprobre sur tel ou tel type de projet qui se pose. Que ce soit une prison ou pas. »²⁶

Et il faut se rappeler que la prison est bien un réel lieu de vie, une sorte de «

²⁴⁻²⁵⁻²⁶ Bernard Guillien

petite ville qui regroupe à elle seule l'intégralité du vivre en société ». C'est là qu'un détenu réalise toutes les actions de sa vie. « il y mange, il y dort, il y travaille, il reçoit sa famille, il se forme, enfin voilà, il apprend. Il redécouvre à vivre en société ». Du moins c'est bien ce que promet l'administration pénitentiaire, pas souvent réaliser, mais toujours à l'esprit de l'architecte.

ii. S'inspirer du quotidien pour inventer l'inconnu

Comment peut-on imaginer des espaces dans lesquels nous ne sommes jamais allés, qui nous sont inconnus ? En réalité nous avons tous une représentation de ce lieu. De l'univers cinématographique, à travers ces nombreux films et séries, nous avons inconsciemment établi une image de ce qui se passe dans ces murs. La plupart de ces univers ce ressemblant, nous avons donc une image figée mais peu précise de cet univers architectural composé de coursives, de grilles, de lumière artificielle et de bruits électroniques. Mais est-ce la réalité ?

De cette part d'imagination et de représentation, l'architecte quant à lui doit pouvoir faire la différence entre ce qui pourrait être un imaginaire et une réalité. Beaucoup de ces représentations cinématographiques sont fortement inspirées d'une architecture carcérale existante. Cependant elle est de moins en moins véridique face à l'émergence de ces nouvelles prisons contemporaines peu représentées pour cause de confidentialité.

Durant mes entretiens j'ai donc naturellement posé cette question simple : comment dessiner des espaces que nous ne connaissons pas ? Une réponse commune, d'une grande simplicité est alors apparue. S'inspirer des lieux que nous connaissons. En effet, nous pouvons partir d'un principe qu'une ville est un ensemble de bâtiments accueillant une population, mettant à disposition différents types de lieux pour différents types de pratiques. Ici la prison est similaire, elle accueille une population pour qu'ils y vivent toutes les actions d'une journée, d'une partie de leur vie. Ils y dorment, ils y mangent, ils s'y forment...

« Il faut imaginer que quand vous faites la partie médicale, il faut traiter ça comme un centre médical ».²⁷

Cela revient dans beaucoup « lieu » de la prison telle que l'espace dédié à la formation pensé comme une école, la bibliothèque comme une bibliothèque municipale, ou encore le local administratif pensé comme n'importe quels bureaux. Cependant

²⁷ Bernard Guillien



Bibliothèque, centre pénitentiaire de Riom
Plaquette de présentation du centre pénitentiaire de Riom, APIJ



Salle socio-éducative, centre pénitentiaire de Rennes-Vezin
Plaquette de présentation du centre pénitentiaire de Rennes-Vezin, APIJ



Gymnase, centre pénitentiaire de Rennes-Vezin
Plaquette de présentation du centre pénitentiaire de Rennes-Vezin, APIJ

d'autres espaces sont plus compliqués à imaginer. Bernard Guillien a soulevé le lieu de culte dans les prisons. Un « local » devant accueillir jusqu'à 6 religions en un même lieu. Le processus de conception passe alors par comprendre chacun des lieux de culte puis essayer de les assembler en un sans créer un caractère à une de ces religions pour ne pas créer d'injustice et de tension. Ce sont alors des lieux plus épurés, lumineux qui ressortent en travaillant sur une ambiance calme et sereine qui toutes religions à en commun.

Les questions de lumière, repère dans l'espace et ambiances sont des sujets qui accompagnent ces architectes tout au long du projet pour chacun des endroits, mais en réalité nous pouvons soulever le fait que ce sont des notions que nous retrouvons dans tout type de projet. Ce lieu est certes inconnu du grand public et ses activités, d'attente et de privation de liberté, ne sont pas communes aux lieux publics que nous connaissons mais cela reste des endroits que nous connaissons de par leurs activités, une cuisine reste une cuisine, une chambre reste une chambre, même si ici elle se nomme cellule. Grâce à son expérience et à sa facilité de ce projeté et imaginer ce que peuvent ressentir les usagers, l'architecte arrive à composer ces lieux. Puis viennent les notions que nous ne sommes pas habitués à traiter dans les projets. Tous les réflexes de sécurité, s'imaginer toutes les possibilités d'évasion ou de suicide. Interroger le moindre joint ou pied de chaise pour savoir comment il va être détourné par ces détenus qui ont un temps infini pour être imaginatifs. Ce sont ces questions qui démarquent les architectes qui participent au concours, plus des projets de prisons ont été réalisés, plus il arrive à anticiper les demandes de l'administration pénitentiaire, moins souvent le détournement d'usage des détenus...

« Avec toujours un peu de retard sur eux. Et on aura jamais un coup d'avance ce n'est pas possible. (Rire) Parce que tant qu'ils ne l'ont pas inventé on ne peut pas le deviner. Ce n'est pas parce qu'ils l'ont inventé et qu'on la vue, qu'on n'est pas capable de trouver une solution autre que celle qui est appliquée aujourd'hui. Et ça c'est quelque chose que l'administration avec un grand A ne peut pas entendre. »

Bernard Guillien

iii. La concertation : une possibilité ?

On nous apprend à l'école que tout projet commence par l'exploration du site, pratique que nous poursuivons généralement après les études. Cette pratique permet de comprendre la problématique du site mais aussi s'inspirer des ambiances et des usages déjà présents. Cette démarche étant encore plus bénéfique quand ce lieu ou programme

nous est inconnu. Je me suis alors demandé si, dans la perspective de vouloir améliorer la condition de vie des détenus et surveillants, ces architectes avaient la possibilité de se concerter avec ces derniers pour faire apparaître de nouvelles problématiques, autres que celles présentes dans le cahier des charges.

« Un système parfaitement cloisonné »

Bernard Guillien

Dans l'appel à candidatures ou dans les différents cahiers des charges il n'est jamais mentionné qu'une participation de la part des usagers est possible, ni souhaitée. Il est compréhensible que les détenus ne soient pas confiés à donner leurs avis, mais pour les surveillants cela ne semble pas si évident. En effet, qui est le mieux placé pour raconter la vie interne, les points positifs et négatifs journalier, que les usagers quotidiens ? Cependant pour le moment, les architectes font face à un système hiérarchique cloisonné. Lors des différentes réunions, l'APIJ, le maître d'ouvrage et quelquefois des syndicats sont présents mais les surveillants n'y sont pas conviés. C'est lors d'une visite, que nous a raconté l'architecte Sylvie-Elisabeth Simon, que nous avons pu nous rendre compte de cette réelle fermeture. Ce jour-là se déroulait une visite de fin de chantier où avaient été convié tous les intervenants de la réalisation mais aussi les futurs employés, dont les surveillants. L'architecte avait alors posé plusieurs questions à ces derniers, voulant connaître leurs premières impressions et demandes particulière. Mais c'est le directeur de l'APIJ qui a répondu à leur place remettant les choses au clair : **« On n'a pas demandé l'avis des surveillants, et ce n'est pas demain la veille »**²⁸.

Face à cette réponse, nous pouvons commencer à comprendre le positionnement de cette administration. Ayant en sa possession, sur le papier, un projet répondant aux besoins : rapide dans sa mise en place et le moins coûteux possible, elle ne voit pas l'intérêt de penser à du changement. Nous pouvons alors nous demander si cette façon de faire participe à cette non évolution des façons de penser le système judiciaire ainsi que le monde carcéral français d'aujourd'hui.

Toutefois, des initiatives d'architecte apparaissent afin de faire rentrer les usagers dans ce processus de conception. Malgré ces barrières, l'architecte Bernard Guillien, a décidé d'aller rendre visite à l'association Ti Tomm, association s'occupant d'accueillir les familles des détenus lors des jours de visites. Active dans différentes prisons de Rennes, une antenne est aussi aujourd'hui placée devant le centre pénitentiaire de Rennes-Vezin. Grâce à cette initiative il a pu discuter avec eux, échangeant leurs expériences, et évoquant des besoins. Le besoin premier pour cette association était tout d'abord d'obtenir des locaux contenant des bureaux pour accueillir les professionnels mais

²⁸ Personne représentant l'APIJ lors de cette visite.

aussi une cuisine, salon et espace extérieur pour mettre à l'aise les familles. Puisque ce lieu d'accueil est situé à l'extérieur de la prison, ce bâtiment peut-être travaillé sans restrictions et moyen de sécurité particulier. Les architectes travaillent alors le thème de la maison conviviale, reprenant généralement l'esthétique des maisons alentour.

Mais c'est grâce à eux, bénévoles en contact direct avec le quotidien de la prison que nous avons pu trouver des informations sur le vécu des différents usagés. Nous avons pu discuter avec la directrice de l'association Aire du centre pénitentiaire de Poitiers-Vivonne. Ces bénévoles ne vont en réalité que très peu de fois dans l'enceinte de la prison mais ce sont les expériences des familles qu'ils peuvent nous raconter. De ces témoignages ressort surtout le discours sur le parcours des familles jusqu'aux parloirs, un univers « glacial », où le temps d'attente est très long. C'est ce parcours qui va intéresser les architectes dans leur recherche d'amélioration de cette architecture carcérale, que nous allons voir par la suite.

« Oui, c'est très fonctionnel sûrement. Et c'est très glacé, c'est très compartimenté, vous avez des portes partout pour aller d'un secteur à l'autre. D'un quartier à un autre. Des doubles portes parfois, avec des sas. C'est... je sais pas moi il m'est arrivé de passer 7 portes hein. (pause) Et je dois attendre à chaque fois, on regarde votre identité, votre autorisation, ce qui tout à fait normal hein. »

Marie-Anne Colchen,
directrice de l'association Aire du
centre pénitentiaire de Poitiers-Vivonne.

C. Conception : deux logiques s'affrontent

i. Les cahiers des charges

L'architecte n'est pas seul avec son imagination pour la création d'une prison. Ces fameux cahiers des charges sont réellement bien présents. L'APIJ met à disposition différents types de programmes combinés, chacun complété de cahiers des charges afin de répondre au mieux à ces attentes. L'architecte a tout d'abord à disposition un programme générique, regroupant les règles et organisations générales attendues dans tous les établissements pénitentiaires. Ce document permet d'inscrire les ambitions de l'administration pénitentiaire pour tous les établissements pénitentier. Puis ce document est suivi d'un programme spécifique, écrit avec un programmiste. Ce dernier concerne



Maison d'accueil des familles, association Ti Tomm, centre pénitentiaire de Rennes-Vezin
Plaquette de présentation du centre pénitentiaire de Rennes-Vezin, APIJ



Maison d'accueil des familles, association Aire, centre pénitentiaire de Poitiers-Vivonne
Plaquette de présentation du centre pénitentiaire de Poitiers-Vivonne, APIJ

Barreaudage que nous pouvons retrouver en photo dans l'antichambre du ministère de la justice.

Cette anecdote qui nous a été racontée a été révélatrice. Malgré les ambitions de la justice pour faire évoluer les pratiques et l'architecture pénitentiaire, chacun, dans ces fonctions, ne souhaitent pas porter la responsabilité d'accepter des changements. Nous sommes là face à une peur de l'inconnu, une peur du changement qui pourrait apporter des nouveaux soucis, surtout des soucis de sécurité. L'architecte, fort en proposition d'innovation, ce qui compose l'âme de son métier, se retrouve alors à devoir composer entre un cahier des charges strictes et des appréhensions des maîtres d'ouvrage. Sa marge de manœuvre est alors restreinte mais porteuse d'améliorations conduisant parfois à l'évolution du cahier des charges lui-même.

ii. Architecte : acteur dans l'évolution de la représentation de l'architecture pénitentiaire

Mais avons-nous réellement besoin d'un architecte pour construire ce genre de projet ? D'un avis non sachant cette question est pertinente face à des cahiers des charges strictes et aux nombreux projets qui semble identique. Mais ici l'architecte porte un rôle bien important, autre que l'organisation spatiale des différents programmes. Depuis la création des prisons ce dernier travail sur les effets physiques et psychologiques de ce système de privation de liberté. De nombreuses tentatives, plus ou moins fluctuantes ont vu le jour mais c'est encore aujourd'hui un sujet non résolu dans sa totalité, de discorde et donc cherchant encore à évoluer. L'architecte a-t-il alors le pouvoir de changer l'aspect et la façon dont nous traitons les questions d'enfermement ?

« Enfin moi je continue à penser que si on ne veut pas évoluer on finira par régresser. C'est pour cela que je provoque à chaque fois et qu'effectivement j'essaie d'amener des choses un peu nouvelles. Quelquefois ça passe, quelques fois ça ne passe pas. Cela dépend des circonstances, ça dépend du moment, ça dépend de plein de choses. »

Bernard Guillien

Comme avec l'exemple précédant des barreaudages, d'autres propositions provoquant des changements ont vu le jour, fessant parfois même évoluer les cahiers des charges. Bien sûr ce n'est pas simple de convaincre les membres de l'administration pénitentiaire pour ces changements. Entre frustrations, désaccord, les temps de projet



Barreaux de protection en fagots, centre pénitentiaire de Rennes-Vezin

« Je leur ai dit que le cahier des charges disait pas de barreaux avec un espace plus large que 11cm, il n'y avait pas un seul barreau plus large que 11 cm. »

Bernard Guillien



Bâtiment de détention, centre pénitentiaire de Rennes-Vezin



Bâtiment administratif, centre pénitentiaire de Rennes-Vezin

Plaquette de présentation du centre pénitentiaire de Rennes-Vezin, APIJ

et de négociation peuvent alors s'allonger lorsque les deux entités s'affrontent et ne veulent rien lâcher, convaincu chacun par sa cause. Mais cette provocation de la part de l'architecte porte parfois ces fruits. Ce dernier, de par son expérience, arrive à détourner les problématiques, répondant aux besoins tout en apportant du renouveau dans l'architecture carcérale. Et même si la réponse définitive est négative, l'architecte récent certes de la frustration mais n'est pas mécontent d'avoir porté une cause. Car si personne n'essaie, il n'y aura jamais de changement.

« Ils savent que j'ai un peu d'expérience là dedans de temps en temps quand je les pousse dans leur dernier retranchement ils sont bien obligés de...de me dire ce que j'ai envie d'entendre et une fois que c'est entendu on voit comment on peut traiter le problème. C'est le cas de le dire. »

Bernard Guillien

Nous pouvons prendre l'exemple significatif de la végétalisation dans les établissements pénitentiaires qui vient d'apparaître dans les récents cahiers de charges. Principal lieu de cachette et de transmission pour divers objets illicites en possession des détenus, auparavant les espaces végétalisés n'étaient pas présents dans l'enceinte de la prison, ou si elles y étaient, ces derniers se trouvaient derrière divers grillages, non accessible aux détenus.

C'est lors d'une visite de la partie nourrie du centre pénitentiaire de Poitiers-Vivonne, que Michel Alliot-Marie, ministre de l'Intérieur à cette époque, a été surprise et a réinterrogé la totale présence du minéral, questionnant les architectes pour ce choix. Cependant c'est bien l'interdiction officielle dans les cahiers des charges qui avait engendré ces décisions, décisions que le ministère de la Justice ou elle-même avait le pouvoir de changer.

« Madame il ne tient pas vous de faire évoluer les choses, les programmes nous interdisent de planter. »²⁹

Après cette visite, un décret est passé, rendant la végétalisation des cours possibles sous certaines conditions. Nous voyons bien l'impact que peut avoir le cahier des charges sur la composition de ces lieux. Les décisionnaires, souvent personnes hautement placées, ne vont pas réellement sur le terrain et ne prennent pas le temps de discuter avec les usagers premiers, engendrant parfois des règles semblant peu adéquates ou privatives sans raison. C'est ici qu'apparaît pour moi le réel rôle de l'architecte. Sa compréhension des espaces, des usages et des usagers l'amène à révéler des innovations possibles pour

²⁹ Réponse de l'architecte Sylvie-Elisabeth Simon à Michel Alliot-Marie, raconté durant l'entretien avec S-E Simon.

l'amélioration de l'environnement carcéral pour le ressenti et vécu des professionnels mais aussi des détenus. Certes ces changements se font par petites avancées mais dans un système où la sécurité et l'économie du projet sont les mots d'ordre, toutes avancées, aussi petites soit-elle sont les bienvenues.

iii. Un long processus plein de responsabilités

La frustration est bien présente dans le métier de l'architecte mais encore plus dans cette thématique où toutes propositions amènent négociations, dont la plupart finissent face à des refus de changement.

Le sujet de la sécurité me paraît adéquat pour comprendre le combat de ces architectes entre envies de changement et responsabilité. La sécurité est l'un des éléments les plus importants dans la conception d'une prison aux yeux de l'administration pénitentiaire mais aussi dans les choix architecturaux. Alors que nous pourrions croire que les prisons contemporaines sont des exemples d'efficacité en termes de sécurité nous avons surtout pu constater que c'est certes un apport de beaucoup de technologie mais surtout une accumulation de dispositif au fur et à mesure des années.

À chaque nouveau fait divers sur des tentatives d'évasion ou violence dans les prisons, de nouveaux dispositifs sont additionnés aux précédents. Des points de vue des architectes ces dispositifs participent à l'ambiance générale de la prison, reflétant aux surveillants comme aux détenus l'image d'un environnement hostile. Pour autant, et les architectes ne le nie pas, ces dispositifs sont nécessaires au fonctionnement de ces bâtiments. Cependant, il cherche à combiner architecture et sécurité en proposant des alternatives ou dispositions pour améliorer l'image de cette dernière sans altérer les dispositifs de sécurité.

Mais après négociations, validation et construction de l'établissement, l'architecte a certes des responsabilités sur le bâtiment mais aussi des responsabilités psychologiques sur le bon vécu du bâtiment. En réalité cette responsabilité n'apparaît pas dès le début de la vie du bâtiment, l'administration pénitentiaire ne dit pas à l'architecte « Vous allez être responsable si des détenus s'évadent. », mais c'est en effet bien le cas lorsque cela arrive.

« Et bien là on ne veut pas comprendre, tout le monde il est beau, tout le monde il est gentil et les architectes ils sont des cons car ils ont mis des plantations et pas de filins. Donc on enlève tous et on recommence. »

Bernard Guillien

Ce que l'architecte interrogé à essayer de nous expliquer est bien le problème de la prise de responsabilité. Personne au sein de l'équipe du maître d'ouvrage ne veut prendre cette responsabilité et elle est donc rejetée sur l'architecte. Car de toutes les décisions et validation prises lors de la conception par cette équipe, c'est bien le bâtiment, le bâtiment de l'architecte qui est bien là, face à nous, c'est donc à ce dernier que les choses sont reprochées. Mais le réel problème n'est pas celui des responsabilités mal distribuées c'est bien l'accumulation des décisions prise par le système judiciaire français sur le traitement des délinquants. Il est évident que toute personne enfermée souhaite sortir de ce système, chaque dispositif le ralentit mais ne dissuade pas son envie, ni son mal-être.

« C'est comme si on décidait de supprimer tous les hélicoptères car il y en a un qui s'en est servi pour s'évader de prison. »

Bernard Guillien

Cette notion d'accumulation à chaque fait divers est aussi due à la non possibilité pour les différents acteurs de la conception d'anticiper les futures évasions. Dans l'enfermement, l'occupation de l'esprit humain peut s'exercer à plusieurs types d'activités. Mais l'inventivité des détenus sur les plans d'évasion est bien reconnu. Malgré les connaissances de ces lieux par les surveillants et l'innovation que cherche à apporter les architectes en une perpétuelle projection et anticipations des actions possibles, les détenus possèdent toujours une longueur d'avance car on ne peut pas imaginer de solutions à un problème, une action qui n'a pas encore été imaginée.

Le temps long de conception combiné avec ce phénomène de non possibilités d'anticiper les futures actions des détenus, nous amène à considérer qu'il reste difficile pour l'architecte de créer un établissement à la pointe de l'innovation, répondant à tous les besoins de la meilleure des manières. En d'autres termes, lorsqu'une prison est livrée elle peut-être déjà considérée comme ancienne face aux événements qui se sont passé dans l'univers carcéral lors de sa propre conception.

« Sur l'architecture et la façon de vivre les bâtiments-là on a encore des choses à faire, à anticiper et à proposer là où personne n'a encore mis les pieds. »

Bernard Guillien



Accumulation des dispositifs de sécurité
Plaquette de présentation du centre pénitentiaire de Rennes-Vezin, APIJ

**«Donc là je me suis dit que j'avais quand même
réussi à faire bouger les choses. Mais à chaque
fois c'est des tout petits pas.»**

Sylvie-Elisabeth Simon



Façade sur rue et plan masse, Prison de La Santé, 1867
Source : Franceinter et Criminocorpus

LA PRISON : UN LIEU VÉCU

A. Dispositifs mis en place par les architectes pour améliorer le quotidien

i. Réflexion sur l'image renvoyée à la ville

L'image que renvoie la prison à la ville a un réel impact sur la façon dont elle est vécue par ces usagers, détenus, surveillants mais aussi les familles. Cette idée que nous nous faisons de la prison se joue à plusieurs échelles et est directement influencée par sa localisation dans nos villes. Alors qu'auparavant les prisons étaient directement dans nos centres-villes proches des tribunaux, les prisons contemporaines quant à elles se retrouvent en périphérie des villes. Cet emplacement est tout d'abord lié au prix du foncier, ces établissements ayant besoin d'une surface au sol de plus en plus grande pour se développer. Mais c'est aussi pour éviter toutes sortes de conflits de voisinage et optimiser la sécurité de ces établissements. Cependant ces emplacements loin des villes induisent naturellement dans l'esprit collectif le sentiment de rejet de la société et d'insécurité. À cela s'ajoute la difficulté de desservir aisément ces lieux, empêchant certaines familles (sans voiture) de venir rendre visite, limitant les liens sociaux des détenus, les éloignant davantage de la société.

Ce choix de localisation est une affaire politique sur le traitement et la représentation des établissements pénitentiaires dans nos villes, les architectes n'ont pas de pouvoir sur ce sujet. Néanmoins ils ont la possibilité de travailler sur l'image que cette dernière renvoie, de par son apparence extérieure. Ils doivent cependant respecter une demande d'image régalienne officielle que demande le ministère de la Justice pour pouvoir, grâce à cette dernière, dissuader les futurs délinquants.

Cette image n'a pas réellement changé au fil du temps. Que ce soit dans, ou hors la ville, nous retrouvons le mur d'enceinte d'environ 6 mètres ponctué de passage et notamment celui de l'entrée principale plus ou moins mise en scène. C'était à l'époque, lorsque ces prisons étaient en ville, que les entrées étaient dessinées avec pour but d'être le plus impressionnant possible, fait de frontons et parfois même de colonnes, comme nous pouvons le voir sur l'entrée de la prison de La Santé construit en 1867 (rénové en

2019). Puis cette façade est suivie d'une autre ou d'autres, celles des bâtiments qui se trouvent dans l'enceinte de la maison et s'élevant plus haut que le mur. Cette deuxième façade ne se voit pas forcément en ville, mais pour les établissements hors la ville, où nous pouvons prendre du recul et avoir une vue dégagée, cette dernière joue un rôle dans la représentation de l'établissement.

Ce mur qui entoure la prison, les architectes ne peuvent pas réellement le changer, ayant pour premier but la sécurité de l'endroit. Mais c'est sur la disposition des bâtiments intérieurs à l'enceinte, sur l'organisation du plan masse que peut jouer l'image de l'établissement. Les prisons contemporaines sont inspirées des précédents dans l'organisation panoptique des cellules, mais les formes et emprises gigantesques des établissements précédents sont désormais remplacées par une réflexion similaire à celle d'un urbaniste qui dessine une ville. Ces réflexions permettent une organisation spatiale des bâtiments plus « **équilibrés** »³⁰, d'aspect moins hors d'échelle, permettant par exemple une innovation sur les circulations ou bien la succession des espaces plus ou moins fermés.

De nombreuses recherches ont été réalisées sur la position géographique des prisons en villes, montrant la nécessité de les réintégrer en ville pour éviter l'exclusion sociale mais aussi la difficulté de le faire pour des raisons politiques et économiques. L'agence Architecture Studio a commencé en 2020 le chantier du nouveau centre pénitentiaire de Bordeaux-Gradignan qui remplacera le précédent. Situés entre zone industrielle et zone pavillonnaire, les architectes ont pu travailler sur ces notions d'intégration en milieu habité. Différents dispositifs ont été mis en place pour créer des « **espaces plus sereins [...] en et hors les murs** »³¹. Dans ce contexte, le problème principal n'est pas celui de la sécurité, identique avec les autres établissements mais c'est plutôt les relations de voisinage. Afin d'éviter les interpellations et les parloirs sauvages, les architectes ont mis en place un nouveau système d'organisation des cellules. Ces dernières ce tournent sur l'intérieur du bâtiment, évitant les désagréments et permettant la mise en place des cellules familiales et autres programmes d'accueil pour les familles côté rue. Ce travail des prisons en villes n'est pas nouveau mais nécessite aujourd'hui de nouvelles réflexions plus contemporaines suivant les évolutions et envies de la société, mais pour ce faire, il serait nécessaire d'en avoir l'opportunité et donc de faire changer les façons de penser.

La représentation que nous nous faisons des prisons est principalement liée à leur apparence. Mais elle est aussi accentuée par leurs ambiances internes, vécue par les visiteurs et particulièrement par les familles.

³⁰⁻³¹ Propos de Bernard Guillien



Façade sur rue et plan masse, Centre pénitentiaire Rennes-Vezin 2010
Source : HISCA et Leteigramme

Façade sur rue et plan masse, Centre pénitentiaire Poitiers-Vivonne 2009
Source : Vivonne.fr et GENEPI Poitiers

ii. Une grande importance des ambiances destinées aux familles

Lors des entretiens menés auprès des architectes, j'ai pu comprendre que les lieux qui leur tenaient le plus à cœur de dessiner et d'améliorer étaient ceux ouverts au public. Partant de l'idée que les détenus sont des usagers quotidiens, « habitués » à cette ambiance peu accueillante, il en est tous autres pour les familles et surtout les enfants qui font lors de leurs visites face à « **des espaces qui marquent à vie** »³². Afin de les préserver et de les rassurer sur l'environnement où est enfermé un des membres de leur famille, l'architecte mise sur des ambiances colorées, lumineuses, ressemblant le plus possible à ce qu'ils connaissent dans leur quotidien.

« Ce dire que son père est privé de liberté mais que cet espace est un endroit où on peut vivre presque sereinement. »

Bernard Guillien

Les couloirs, les parloirs et les unités de vies familiales sont les principaux lieux où les familles ont accès. La sécurité reste l'un des éléments essentiels à respecter lors de la conception mais nous pouvons imaginer que les négociations entre architecte et maître d'ouvrage sont plus faciles en vue de l'ambition de redonner plus de liens avec les familles pour l'administration pénitentiaire.

Le travail sur l'accueil et le parcours des familles au sein de l'établissement passe, après la visite dans le bâtiment associatif situé à l'extérieur de l'enceinte, par la cour d'honneur. L'envie de l'équipe de conception est de donner l'impression de rentrer dans un bâtiment public et de réduire un maximum le parcours jusqu'aux parloirs pour le confort des visiteurs mais aussi pour une question de sécurité. Ces lieux restent principalement très minéraux malgré les négociations des architectes pour avoir une cour plantée, souvent refusé pour des questions de sécurité. Cause que nous pouvons remettre en question puisque ces espaces ne sont pas accessibles aux détenus, limitant les possibilités de cachettes. Les risques annoncés sont plutôt l'absence de filin anti-hélicoptère mais qui n'empêcherait pas une possible végétalisation.

Autre que l'organisation des espaces, la lumière et la couleur restent les principaux éléments de réflexion que nous pouvons retrouver dans plusieurs projets. Ci-contre, j'ai pu regrouper, grâce à la plaquette de présentation, les différents lieux que parcourt une personne lors de sa visite au parloir dans le centre pénitentiaire de Mont-de-Marsan dans les Landes, établissement livré en 2008 et dessiné par l'agence Architecture Studio.

« On arrive à faire rentrer des gens dans une ambiance apaisée, même si elle n'est pas déclarée, elle est ressentie. C'est bien ça le rôle de l'architecte. C'est de faire passer des sensations dans ses bâtiments. »

Bernard Guillien



Maison accueil des familles, extérieur de la prison



Entrée officielle



Sas de sécurité



Cour d'honneur donnant sur le bâtiment administratif



Atrium



Couloir accès aux parloirs du côté des familles

Plaquette de présentation du centre pénitentiaire de Mont-de-Marsan, 2008, APIJ

³² Sylvie Elisabeth Simon

Les parloirs quant à eux sont dans les prisons contemporaines, individuels. Là encore, la lumière et la couleur donnent du caractère et une ambiance qui se veut chaleureuse. À cela s'ajoutent, depuis le début des années 2000, un nouveau type de parloir, les unités de vies familiales. Après que le parloir est prouvé son efficacité sur le comportement psychologique des détenus, les UVF³³ ont été créés pour maintenir des liens familiaux plus forts. Quoi de mieux que de permettre à un détenu, avec un bon comportement, de pouvoir passer 72 heures proches de ses enfants pour le motiver dans une réinsertion solide ? Pour ce faire ces parloirs familiaux, tels des appartements, sont disponibles au sein de la prison.

« Imaginez que vous venez ici avec vos enfants, vous ne pensez pas que c'est important de ne pas être entouré de barbelés, de grillages. »

Sylvie-Elisabeth Simon a des entreprises ne comprenant pas la nécessité de repenser les espaces et les détails architecturaux

Sylvie-Elisabeth Simon de chez Synthèse Architecture a tout d'abord pensé aux enfants qui allait passer quelques jours dans ces lieux. Elle a donc voulu dessiner ces unités de vies familiales telles des « logement de vacances »³⁴. Beaucoup moins de restrictions sont indiquées dans les cahiers des charges pour ce type de programme, néanmoins les barreaux à toutes les fenêtres y étaient obligatoires (comme nous pouvons le voir dans les UVF du centre pénitentiaire de Rennes-Vezin). Cependant, dans une UVF, deux sorties sont possibles, la porte d'entrée et le patio. Sachant que la porte d'entrée est sécurisée et que le patio possède des barreaux horizontaux, l'architecte a considéré que les barreaux aux fenêtres n'amélioraient pas le dispositif de sécurité et pouvaient donc être enlevés pour une meilleure perception et sentiment de « normalité » pour les visiteurs. Après avoir convaincu, grâce à des images et de longues négociations, la suppression de ces barreaux, l'administration pénitentiaire a décidé de les enlever du cahier des charges. Une évolution positive des règles architecturales permettant à son agence mais aussi aux autres de reproduire ce dispositif (comme nous pouvons le voir dans les UVF du centre pénitentiaire d'Aix-Luynes).

L'énergie déployée par les architectes pour faire évoluer le cahier des charges et créer des espaces plus « humain » pour les parties ouvertes au public sont considérables et finissent par se réaliser. Cependant nous pouvons nous demander si cette même énergie est donnée pour les habitants du quotidien, les détenus et surveillants. Le but d'une prison n'est-il pas de sanctionner mais aussi de préparer à la réinsertion des détenus ? Alors si l'architecture peut changer le ressenti des visiteurs, comment fait-elle pour améliorer le quotidien des détenus ? Est-ce réellement possible ?

« Et à force de...j'étais tellement convaincu qu'on avait le même niveau de sécurité, que j'ai réussi à le faire accepter et à le faire passer dans les programmes. Mais voilà c'est à chaque fois un petit peu, mais ça participe aussi à l'ambiance. »

Sylvie Elisabeth Simon



Appartement UVF avec barreaux



Terrasse UVF avec barreaux horizontaux

Plaquette de présentation du centre pénitentiaire de Rennes-Vezin , 2010, APIJ



Appartement UVF sans barreaux

Plaquette de présentation du centre pénitentiaire de Aix-Luynes, 2018, APIJ

³³ Unité de Vie Familiale

³⁴ Sylvie Elisabeth Simon

iii. Les ambiances du quotidien

Après avoir questionné les architectes sur les dispositifs mis en place pour améliorer le quotidien des détenus, des principes tel que le travail sur la volumétrie, la colorimétrie, l'ambiance sonore ont été cités pour inciter un certain cadre de vie plus apaisant et le moins anxiogène possible.

La luminosité et la couleur dans les espaces de circulation sont des dessins architecturaux non explicités dans les cahiers des charges et donc à la maîtrise totale de l'architecte. De par une nécessité de visibilité, les espaces de circulation sont composés tel des atriums et les espaces de circulation que l'on nomme les nefs permettent aux surveillants de pouvoir surveiller leurs étages tout en communiquant. Ce principe existait depuis longtemps, comme nous pouvons le voir avec l'ancienne prison de Fontainebleau, mais ces espaces sous voûtes ont créé beaucoup de problèmes d'échos. Ici les plafonds sont plats et les matériaux plus absorbants. Les espaces de circulation pour les détenus restent très fonctionnels, pour des économies, contrairement à ceux accueillant du public où des dispositifs architecturaux sont ajoutés tel des puits de lumière dans le bâtiment socio-culturel du centre pénitentiaire de Nancy.

Dans le quotidien des détenus, c'est la cellule qui a le plus évolué dans le temps. Les architectes poursuivent leurs ambitions de créer des espaces les plus ressemblants à l'extérieur pour ces lieux de vie. L'agence Synthèse Architecture parle de « **logement étudiant** »³⁵, ce qui a beaucoup attiré les critiques. Certes parler de confort est un sujet sensible, mais ne pouvons-nous pas considérer que la peine de privation de liberté qui leur ait attribué n'est pas d'elle-même très punitif et qu'ils peuvent au moins vivre enfermés jours et nuits dans un espace de 10 m² mais dans un minimum de confort ? Après les nombreuses études réalisées sur ce sujet et les résultats obtenus de ses anciennes prisons insalubres, l'administration pénitentiaire à d'elle-même fait évoluer ces attentes en terme de cellule. Malgré la surpopulation qui empêche l'intimité de l'individu, des dispositifs sont mis en place pour avoir un endroit le plus décent possible.

« Non on ne nous dit pas comment cela doit être dessiné mais on nous dit par exemple : Dans une cellule il faut 9.90 de linéaire de rangement, étagère. On a ce genre de détails et avec ça on essaie de concevoir quelque chose qui fonctionne en respectant toutes ces données. »

Sylvie-Elisabeth Simon

Un lit, un bureau, du rangement, des sanitaires. Voilà les différents éléments que

³⁵Sylvie-Elisabeth Simon



Espace de circulation grâce à des coursives sous voûtes
Fontainebleau, 1845, Source : leparisien



Espace de circulation en coursive communicantes
Plaquette de présentation du centre pénitentiaire de Aix-Luynes, 2018, APIJ



Puit de lumière dans le hall du centre socio-culturel
Plaquette de présentation du centre pénitentiaire de Nancy, 2009, APIJ

doit contenir une cellule. Des prescriptions sont à respecter, le fait de ne pas disposer le lit sous la fenêtre afin d'accueillir un lit superposé si besoin, des sanitaires pas totalement cloisonnés pour éviter qu'un détenu s'enferme, des matériaux résistants. À partir de cela, les architectes ont la liberté de le dessiner comme ils le souhaitent. Cependant, une cellule reste une cellule et la place est vite prise par tous ces éléments. Ce dernier va donc porter son attention à la fenêtre, à l'intégration de la partie sanitaire et au dessin des meubles.

La perspective extérieure est un des points importants dans la vie en cellule. Avoir de la lumière naturelle et une bonne visibilité est essentiel. À ce sujet, les architectes contemporains se sont, au début des années 2000, battu contre le caillebotis (image p.53). Système de grilles serrées ajoutés aux barreaux des fenêtres pour renforcer la sécurité et éviter les lancers d'objets par la fenêtre dans les anciennes prisons. Ce dispositif est en effet un objet rendant le quotidien en cellule insupportable, fatiguant les yeux comme nous l'explique un détenu. Afin de contrer cette sensation il a disposé sur sa fenêtre un « drap blanc », le protégeant de ce flou, mais le coupant aussi de l'extérieur. Aujourd'hui, grâce aux architectes et aux plaintes des détenus, ce dispositif se fait de plus en plus rare. Les architectes se concentrent alors sur des types de fenêtre en fonction des différents quartiers des centres pénitentiaires.

Malgré la monumentalité de ce genre de projet, l'architecte doit penser aux détails, pouvant avoir un impact direct avec la vie quotidienne. Dans les cellules, l'architecte Sylvie-Elisabeth Simon s'est intéressé aux objets qui pourraient servir d'aide au suicide. Afin d'éviter toute tragédie, les objets sont dimensionnés et tester. Nous pouvons prendre l'exemple des tringles à rideaux qui ne doivent pas supporter plus de 40kg, les miroirs qui ne sont pas en verre mais en métal poli, le mobilier est scellé au sol et le chauffage se fait au sol sous la dalle béton. Dans ces détails, les choix peuvent être plus onéreux que le mobilier traditionnel mais fais une grande différence dans la vie de tous les jours. Nous pouvons d'ailleurs remarquer une ressemblance entre les cellules de différents établissements, cela est dû, comme expliqué auparavant, à l'envi d'un patrimoine pénitentiaire reflétant la même image dans tout le pays mais aussi par les difficultés des architectes à trouver d'autres changements à réaliser et à faire accepter du point de vue sécurité et économie.

Au-delà de la cellule, les prisons contemporaines offrent des programmes tels que des salles de sport, bibliothèques, salle de cours, des locaux de formations, des terrains de sport... Ces programmes ne sont pas proposés par l'architecte mais par le ministère de la Justice dans les cahiers des charges. L'architecte lui propose des volumes s'inspirant des programmes existant à l'extérieur de la prison.



Centre pénitentiaire Rennes-Vezin



Centre pénitentiaire Poitiers-Vivannes



Centre pénitentiaire Aix-Luynes



Futur centre pénitentiaire Bordeaux-Gradignan

Photographie des cellules trouvés dans les présentation des plaquettes de présentation, APIJ

Mais une tentative de programme de socialisation a été proposée par l'agence Synthèse Architecture. Dans ces longues coursives desservant les cellules, de vastes espaces vides sont présents. Les architectes ont alors dans le concours proposé l'aménagement d'un espace de partage, comme un « **lieu de rencontre informel** »³⁶ pour améliorer le côté « inhumain » de ces nouvelles prisons. Ces lieux étaient espérés dans les quartiers ouverts, où les détenus ont le droit de déambuler la journée dans leur secteur. En réalité les intentions d'espace de socialisation des architectes peuvent réussir à être créé mais ne fonctionneront pas si le programme de détention n'évolue pas dans ce sens, l'interdit.

Malgré les intentions des architectes, le fonctionnement même de la prison induit à lui seul ce sentiment de violence et de mal-être. L'architecture peu l'apaiser, l'atténuer pour les visiteurs, mais pour les occupants quotidiens cela est plus complexe. Grâce aux différents entretiens réalisés ou lus, nous pouvons commencer à admettre que l'architecture n'a que très peu d'effets sur le bien-être psychologique qui conduira à une bonne réinsertion. L'architecture peut ici être perçue comme un accompagnement mais pas comme quelque chose qui redéfinit la privation de liberté en France.

Là où on ressent un réel changement, grâce ou à cause de l'architecture, c'est lorsque nous interrogeons des détenus ayant connu les anciennes et les nouvelles prisons.

B. Des anciennes aux nouvelles : entre insalubrité et inhumanité

i. Un constat partagé

« Au début de ma peine j'étais à Perrache, puis il y a eu le déménagement dans les fameuses nouvelles prisons à Corbas [...] on a quitté une maison pourri pour arriver dans une maison pourri. À bas ont été tout content de quitter l'insalubrité, [...] avec la douche dans la cellule [...] et après deux jours on voulait retourner dans l'ancienne, on préférerait les rats à l'inhumanité de cette nouvelle prison, tout est électronique ».

Parole d'un ancien détenu de la prison de Perrache et de Corbas à Lyon.³⁷

Voici les paroles qui sont souvent revenues lors de mes lectures. Alors qu'au début de mes recherches, l'architecture carcérale contemporaine était pour moi une

grande évolution dans l'histoire des prisons, ces paroles m'ont interpellée. Comment peut-on définir ces prisons contemporaines comme des lieux inhumains alors que les anciennes sont si insalubres avec une promiscuité des corps et une rare attention à l'hygiène corporelle ?

C'est après mon étude et de nombreux retours faits par les détenus, professionnels et architectes que j'ai pu constater que ce nouveau confort avait en réalité un prix. Avec la mise en place de l'encellulement individuel, les détenus ont obtenu un niveau de confort plus grand lié à l'intimité (lorsqu'il n'y a pas de surpopulation) et à l'hygiène (douche dans les cellules). Cependant ils ont, dans l'unanimité³⁸, étaient confrontés à bien pire : la solitude. L'architecte Christian Demonchy a, en 2003, décrit ces nouveaux établissements comme des « **architectures de couloirs sans réel but social** ». En effet, même si l'architecture a évolué le système est toujours resté le même, enfermer, sans réel développement d'une pensée sociale. Certes au fur et à mesure des programmes de réinsertion sont apparus mais trop peu mis en place pour cause de moyen économique.

Dans leur ouvrage Construire l'abolition, les architectes Augustin Rosentels et Pierre Sartout dénoncent même cette évolution de l'architecture carcérale comme un moyen de « **blanchir la torture** ». Et en effet, cette réflexion peut paraître de premier abord un peu exagéré mais en réalité, si nous reprenons nos propos du chapitre 2, nous pouvons comprendre ce point de vue. Le fait d'enfermer une personne pour un temps long, sans qu'elle ne puisse contrôler ses faits et gestes est bien la vraie punition qui est infligée dans une peine de privation de liberté. Peu importe si cela se passe dans un cachot ou dans une chambre d'hôtel, le supplice reste le même, à l'opposé de la nature humaine. Les critiques sur les prisons 4 étoiles peuvent alors être remises en question. De plus, chacun d'entre nous peut aujourd'hui, en 2020, imaginer ce vécu quotidien, puisque nous en avons fait l'expérience lors des confinements imposés pour résorber la pandémie du Covid19. Durant cette période, nous sommes restés enfermés, seuls ou à plusieurs, reproduisant des conditions de détention, certes moins stricte mais changeant notre quotidien. Et c'est en voyant comment certaines personnes l'ont mal vécu qu'on peut affirmer que ce n'est pas le réellement le lieu³⁹ qui induit ces sensations mais l'enfermement lui-même.

Le mot inhumanité qui est souvent employé pour définir les nouvelles prisons n'est pas à prendre au sens strict du terme mais plutôt à cette situation qui est rarement connue dans le quotidien d'une personne libre. Cette sensation de solitude est induite d'une part par l'encellulement individuel mais surtout par l'évolution de la surveillance des prisons. Nous sommes passés d'une sécurité active ou chaque surveillant avait à

³⁶ Entretien avec Sylvie-Elisabeth Simon

³⁷ Citation du podcast « Dessine-moi une prison » de Kervran Perrine, 27 décembre 2017, France culture.

³⁸ Dans le discours des architectes, détenus, surveillants, familles

³⁹ Je tiens à préciser que je ne dis pas que le lieu n'a pas d'influence, plutôt que sur le long terme, c'est le fait d'être enfermer qui produit une réelle punition.

surveiller un petit groupe de détenus, répondant à leurs questions, leur ouvrant la porte, les accompagnants aux différentes activités. Aujourd'hui, avec l'apport d'un système de surveillance électronique de plus en plus efficace, les surveillants ne sont plus réellement dans les coursives, se retrouvant dans les postes de contrôle à surveiller à travers les caméras. Le détenu se retrouve la plupart du temps enfermé seul, face à une porte s'ouvrant automatiquement. Ce manque de contact humain induit naturellement un repliement de l'individu sur lui-même, un isolement psychologique ne favorisant pas sa future réinsertion dans une société active⁴⁰.

Du côté des surveillants, cette évolution d'environnement induit aussi un changement de pratique. N'étant plus à un poste fixe, la relation avec les détenus est devenue fragile et violente. En effet, en constant changement de poste, il n'arrive pas à créer des liens de confiance avec les détenus. Il est alors très dur d'anticiper leur comportement, et la gestion des crises devient difficile. Une ambiance pesante entre ces deux entités est présente, créant une atmosphère violente et sous tension. Il est important de prendre en compte le bien-être des surveillants, car leur mal-être et les leur tension sont fortement ressentis par les détenus, qui souvent en jouent.

Lorsque nous avons fait lire cette citation aux architectes interrogés, leurs réactions ont été surprenantes. Ils étaient en total accord avec ces dires. Malgré leurs bonnes intentions, ces architectes, de par leurs expériences et les retours, savent très bien que les lieux qu'ils ont créés ne sont pas parfaits. Bien sûr, ils aimeraient que cela soit autrement mais ils constatent alors la « limite de l'exercice ». Ils répondent à un appel à projet, celui de construire un bâtiment pour enfermer des gens, ça ils le savent, cependant ce n'est pas eux qui décide de l'usage de ce bâtiment. Pour exprimer son propos plus clairement, l'architecte Bernard Guillien prend l'exemple des accidents de la route, le fabriquant d'une voiture n'a pas créé cette dernière pour tuer des gens mais pour se déplacer. Cependant il y a des morts tous les jours sur la route.

« Nous quand on fait un centre pénitentiaire ou tous autres bâtiments d'ailleurs nécessitant l'intervention d'un architecte, on a bien sur la réponse au programme mais aussi la vision personnelle de l'usage qui va pouvoir être fait de ce bâtiment. Hors si cette image est dénaturée par une intervention extérieure, quel soit humaine, mécanique ou que sais-je. On a pas raté notre mission, on a simplement à subir quelque chose qui n'était pas dans les cahiers des charges. Et ça on y peut rien. Donc il faut aussi l'assumer [...] »

Bernard Guillien

⁴⁰ Voir chapitre 2

Dans l'esprit des personnes extérieures à ce monde pénitentiaire, ces nouvelles prisons inhumaines sont créées totalement par les architectes. Pour ces derniers, construire une prison n'est pas anodin, contredisant souvent leur conviction, pour autant ils en prennent la responsabilité. Responsabilité qui n'est pas tout à fait la leur.

ii. De la sécurité active à la sécurité passive

Comme nous avons pu le voir précédemment, l'inhumanité des nouvelles prisons est principalement due au fait que les relations sociales entre détenu et surveillant sont devenu très rares, induisant une sensation de solitude et de violence. Passer de la sécurité active à la sécurité passive a été le moyen de résoudre certains problèmes que nous pouvons retrouver dans les anciennes prisons. Dans un premier temps, les nombreuses grilles électroniques et de caméra ont été le moyen d'augmenter la surveillance et la sécurité en matière d'évasion, l'éloignement des surveillants et des détenus à aussi baisser la corruption. Cependant cela a aussi créé des effets secondaires.

« Donc ça a un côté qui peut être sécurisant, quand on voit dans certaines villes qu'il y a des caméras tous les 50m ça... C'est ambivalent car d'un côté on se sent en sécurité mais dans un autre coté on se sent épié. »

Sylvie-Elisabeth Simon

D'une part du côté des surveillants. La tension, qui à augmenter à cause de la surveillance passive, augmente cependant les agressions. De plus, enfermés pendant leur journée de travail dans cet environnement, beaucoup finissent par se sentir eux-mêmes épiés dans leurs mouvements, ne se sentant plus à l'aise. Malgré les nombreuses critiques de ce système de surveillance électronique, ce dernier continue encore à évoluer. Nous pouvons le constater avec ces chiffres⁴¹ donnés par l'architecte Bernard Guillien. Le centre pénitentiaire de Rennes-Vezin, livré en 2009, contient pour environ 120 places, 60 caméras. Alors que pour le centre pénitentiaire de Bordeaux-Gradignan, qui débute sa construction en 2020, possède lui 120 caméras pour 120 places.

« Après il y a aussi le nombre d'agents. Après tout dépend où il se trouve... mais c'est vrai que moi ça m'est arrivé de prendre des baffes, des coups, souvent il n'y a pas eu d'intervention. [...] Le seul endroit où je me sens en sécurité c'est ma cellule. »

Détenu

⁴¹ L'exactitude de ces chiffres n'est pas validée. Cependant nous comprenons ici la comparaison qui à voulu être donnée.

⁴² Entretien avec un détenu trouvé dans Constitution d'un espace d'enfermement, par Pascal Joanne et Thomas Ouard, 2009.

Du côté des détenus, outre les conséquences d'une baisse des relations sociales que nous avons évoquées précédemment, l'insécurité de ces derniers est un sujet bien présent dans leurs remarques. Ce n'est pas la sensation d'être observé qui pose ici problème mais c'est surtout le fait que les surveillants soient à une distance de déplacement plus longue. Ils mettent, lors de débordements entre détenus, plus de temps à arriver, ou parfois même n'interviennent pas. Certains détenus, ceux qui n'ont pas la supériorité sur les autres se retrouvent alors dans une position d'insécurité constante. Dans cette citation, le détenu dit se sentir en sécurité que dans sa cellule, mais ce n'est pas le cas de tous, de par la surpopulation, certains sont en cohabitation et cela ne se passe pas toujours très bien, et ce qui se passe dans la cellule est encore moins surveillé.

Nous pouvons nous demander pour qui est réellement cette hyper sécurité mise en place puisqu'elle ne protège ni les surveillants ni les détenus. Comme réponse nous pouvons émettre l'envie de dissuader et d'empêcher tout type d'évasion. Mais est-ce réellement la réponse ?

Les tensions dans cet univers carcéral fluctuent en fonction du type d'établissements où l'on se trouve, d'après le détenu ayant eu une expérience dans deux établissements pénitentiaires, l'ambiance dans les centres de détention est moins violente que dans les maisons d'arrêt. Cela viendrait du fait que dans les maisons d'arrêt ce sont des personnes tous juste incarcéré ou incarcéré pour de courtes peines, induisant un comportement d'excitation et de révolte, sachant qu'il n'y restera pas longtemps.

Mais tout le monde est unanime sur un point : **« L'architecture du bâtiment a un peu changé les comportements, à amener les personnes à changer de comportement. C'est comme s'il s'était mis au niveau de la structure. »**

Détenu⁴³

iii. Un problème de taille ?

La taille des nouveaux établissements pénitentiaires a aussi fortement évolué au cours du siècle de dernier. La réponse au problème de surpopulation et la construction hors la ville ont permis de construire des bâtiments plus vastes, pouvant accueillir toujours plus de détenus (690 places pour le centre pénitentiaire de Rennes-Verzèze).

Mais les maux de la prison contemporaine ne seraient-ils pas fortement liés à la taille de ces dernières ? Malgré le fait que le fonctionnement d'une prison, la façon dont nous pratiquons la privation de liberté ne soit pas différentes en fonction de la taille des

établissements. Le phénomène de l'isolement est renforcé dans une grande structure. À l'enfermement cellulaire et à la sécurité passive s'ajoute la considération que nous donnons aux détenus. De par leurs grands nombres, ils se retrouvent tels des numéros où toute expression de besoins est un périple. Dans les anciennes prisons, lorsqu'un détenu était malade il demandait à son surveillant un rendez-vous avec le médecin et cela se faisait assez rapidement. Maintenant, le détenu doit écrire une lettre, et cela pour n'importe quelle demande de rendez-vous ou d'activités. Passer par ce système induit un temps de réponse et d'accessibilité à ce rendez-vous beaucoup plus long, et parfois sans réponse. Pour les déplacements de la cellule aux différents programmes de la prison, le temps est aussi beaucoup plus long et lourd. Alors que les précédentes se traversaient en 15min, ici c'est beaucoup plus comme nous l'explique l'architecte Sylvie-Elisabeth Simon : **« Donc parfois entre la cellule et l'arrivée aux ateliers, donc je parle des grands établissements comme Poitiers-Vivonne par exemple, c'est plus de 20min parce qu'à chaque fois faut passer des portes. Si vous faites ça à pied toute porte ouvertes il y en a pour 3min et demi mais là à chaque fois qu'il y a une porte à franchir c'est 5min. Donc c'est énorme quand même. »**

Du côté des familles, le parcours jusqu'au parloir, malgré les dispositifs des architectes, est aussi très long et oppressant du fait de la grandeur de l'établissement. La superposition des grilles, sas et contrôles prennent un temps considérable. Cela joue énormément sur le ressenti des visiteurs comme a pu nous l'expliquer la directrice de l'association accueillant les familles dans le centre pénitentiaire de Poitiers-Vivonne.

«Oui, c'est très fonctionnel sûrement. Et c'est très glacé, c'est très compartimenté, vous avez des portes partout pour aller d'un secteur à l'autre. D'un quartier à un autre. Des doubles portent parfois, avec des sas. C'est je sais pas moi il m'est arrivé de passer 7 portes hein. (pause) Et je dois attendre à chaque fois, on regarde votre identité, votre autorisation, ce qui tout à fait normal hein. »

Directrice de l'association Aire
Centre pénitentiaire de Poitiers-Vivonne

⁴³ Entretien avec un détenu trouvé dans Constitution d'un espace d'enfermement, par Pascal Joanne et Thomas Ouard, 2009.

C. L'architecture est un maillon, pas la chaîne

i. Repenser la privation de liberté

« Le fait qu'on n'ait jamais voulu former ce projet de société a abouti à cette situation aberrante : nous avons la prétention de resocialiser des individus en leur imposant la pire des vies sociales qu'on puisse imaginer. Combattre l'existence de cette société carcérale ou la tolérer aujourd'hui comme un mal nécessaire, c'est refuser d'établir un véritable projet de prison qui, sans doute, entraînerait de profonds changements dans les modes de gestion de la sécurité, la formation du personnel, le code de procédure pénale et la carte pénitentiaire. C'est se résigner à limiter l'enjeu architectural à la conception de couloirs et au confort de la cellule. »

Christian Demonchy⁴⁴

Dans notre société beaucoup de choses ont été établies il y a très longtemps, souvent depuis la Révolution française. Nous vivons alors avec des principes, des lois et des systèmes d'organisation de la société qui évolue très peu. Malgré la réputation des Français a toujours remettre en question le pouvoir et se battre pour ces droits, très peu de choses avancées, et c'est le cas aussi pour le système carcéral. Nous suivons depuis la Révolution française le même système de punition : la privation de liberté. La peine de mort a certes été abolie mais nous poursuivons un schéma d'enfermement du corps pour « soigner l'esprit ». Aujourd'hui nous sommes capables de constater, après ces plus de 2 siècles d'évolution, que ce système de correction de l'âme ne fonctionne pas vraiment et que cette solution ne respecte pas réellement l'Homme.

Nous avons pu le voir dans ce mémoire, nous sommes en perpétuelle recherche d'amélioration de ce système carcéral. Mais est-ce que nous nous intéressons réellement au bon sujet ? Le changement de nos pratiques ne serait-il pas la réelle réponse ? Il est certes très difficile, politiquement et économiquement de repenser un système qui a toujours existé. Cependant, pour que cela puisse être réalisable nous pourrions penser à des changements évolutifs.

En mars 2020, 72 400 personnes étaient incarcérées dans nos prisons françaises, un record depuis l'existence de la prison. Ce nombre est en perpétuelle évolution, nous pourrions croire que le taux de criminalité en France joue un rôle principal dans ces

⁴⁴Architecte, Généalogie de la prison moderne, 2003, Bain Public.

incarcérations, cependant ce dernier n'a pas réellement évolué depuis de nombreuses années. Le problème vient alors d'ailleurs. C'est au niveau des politiques pénales que nous pouvons regarder. Aujourd'hui il est très facile de se faire condamner pour un délit. Nous ne parlons pas de meurtre, de viol ou encore de vol mais bien d'actions définies comme punissables par un enfermement, avec lesquels nous jouons tous dans notre quotidien : excès de vitesse, squatte de hall d'immeuble ou récidive pour non-présentation de l'attestation pour le confinement. Nous faisons face à une société qui utilise cette peine de privation de liberté comme un moyen ultime d'intimider et dissuader tous types d'action du quotidien, même celle les plus banales, qui nous sont interdites. Je ne dis pas que ces actions doivent être non punies, puisque plus personne ne respecterait les règles de notre société, mais je pense qu'il est nécessaire de revoir ces condamnations, pour réorienter cette « punition » vers un autre dispositif que celui de la prison. Cela en devient même inefficace puisque la plupart de ces condamnations pour petits actes ne sont pas réalisées pour cause de surpopulation. Une surpopulation qui ne cesse de grandir malgré les nombreux nouveaux établissements puisque plus on a de la place plus on condamne.

Afin d'essayer de trouver des solutions alternatives nous devons tout d'abord comprendre quels sont les types de personnes qui composent ces prisons. Tout d'abord, parmi la totalité des détenus⁴⁵, 25% sont des prévenus, c'est-à-dire des personnes en attente d'un jugement et donc encore présumé innocente. Puis il y a les condamnés, seulement sur ces 75 %, plus de la moitié sont ici pour des atteintes aux biens (vol...) et non pour atteinte à la personne (meurtre, viol...). Pourtant, toutes ces personnes, prévenus et condamnés, peu importe leurs actes sont dans des établissements pénitentiaires identiques, pensés de la même manière avec comme objectif premier, la sécurité.

« La prison est un lieu où l'on enferme, mais aussi un lieu d'où l'on sort. »

Barbara Gonçalves

La prison a deux rôles, celui de punir et celui de resocialiser. C'est une peine à deux visages qui aujourd'hui, pour les raisons évoquées précédemment, n'arrive pas à tenir ces ambitions. Malheureusement ce n'est pas qu'avec un travail sur l'architecture pour améliorer les conditions de vie que nous pouvons répondre entièrement au problème. Barbara Gonçalves est doctorante en droit au Centre Michel de l'Hospital à Clermont-Ferrand et étudie le statut des détenus dans les prisons françaises. Considérant que chacun d'entre eux sont des usagers du service public pénitentiaire, ces derniers ont des devoirs mais aussi des droits. C'est pour cela que dans sa conférence TED⁴⁵, repenser la peine de prison, elle expose des solutions pour faire évoluer la peine de privation de liberté.

⁴⁴ Selon les chiffres énoncés par Barbara Gonçalves dans sa conférence TED « Repenser la peine de prison ».

⁴⁵ Du 12 décembre 2017.

Elle parle tout d'abord de favoriser la peine en milieu ouvert tel que les travaux d'intérêts généraux ou encore le bracelet électrique. Ce type de peine, pour les personnes considérées comme non dangereux pour la société permettrait de punir, en ayant des devoirs des privations, tout en ne les coupant pas de la société. Cela permettrait aussi de désengorger les prisons et d'éviter que les petits criminels ne soient influencés dans cette dernière et change de comportement en se créant des réseaux.

De cet exemple de peine en milieu ouvert nous pourrions imaginer, que différentes autres peines, dans d'autres types d'établissements pourraient voir le jour afin d'adapter la sanction en fonction du crime, permettant de ne pas mélanger les différents types de détenus et de pouvoir leur proposer un programme adapté vers une réinsertion plus ou moins rapide.

« [...] une prison évolutive et devenir progressivement plus éducative et plus normative. »

Barbara Gonçalves

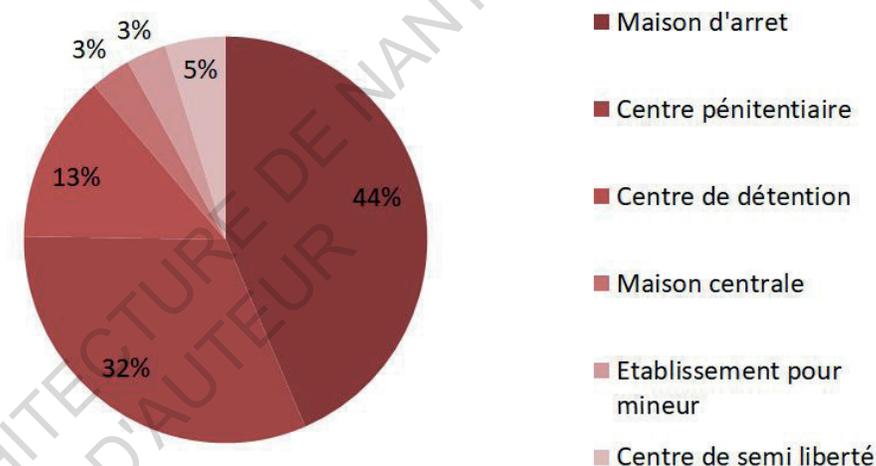
Puis, toujours dans sa conférence, la chercheuse parle d'un système de prison évolutive. Qui commencerait par punir puis par réinsérer. Nous pouvons que cette prison serait dédiée aux personnes condamnées à des longues peines. Commencant par un temps de réflexion sur leurs actes, avec une forte privation de liberté, comme pour marquer la punition. Puis, au fil du temps, des faveurs, comme des sorties pour visites familiales, contre bon comportement et travail pourrions être mis en place. Mais il est important que cette peine évolutive se ressente aussi en terme de lieu de vie, et donc se ferait dans différents établissements, situé certainement de plus en plus proche du centre des villes.

Cette façon de penser la prison est très utilisée dans les pays nordiques par exemple, montrant leur bon fonctionnement grâce au nombre d'incarcération très bas mais surtout à la récidive presque inexistante. En France, il existe quelque expérience de ce type tel que la prison de Mauzac pensée comme une prison sans mur et sans barreaux ainsi que certains programmes comme des régimes de fin de peine se réalisant dans des établissements en ville où le détenu travail et y revient que pour dormir. Mais ces dispositifs restant très rare, nous pouvons encore parler d'expérimentation.

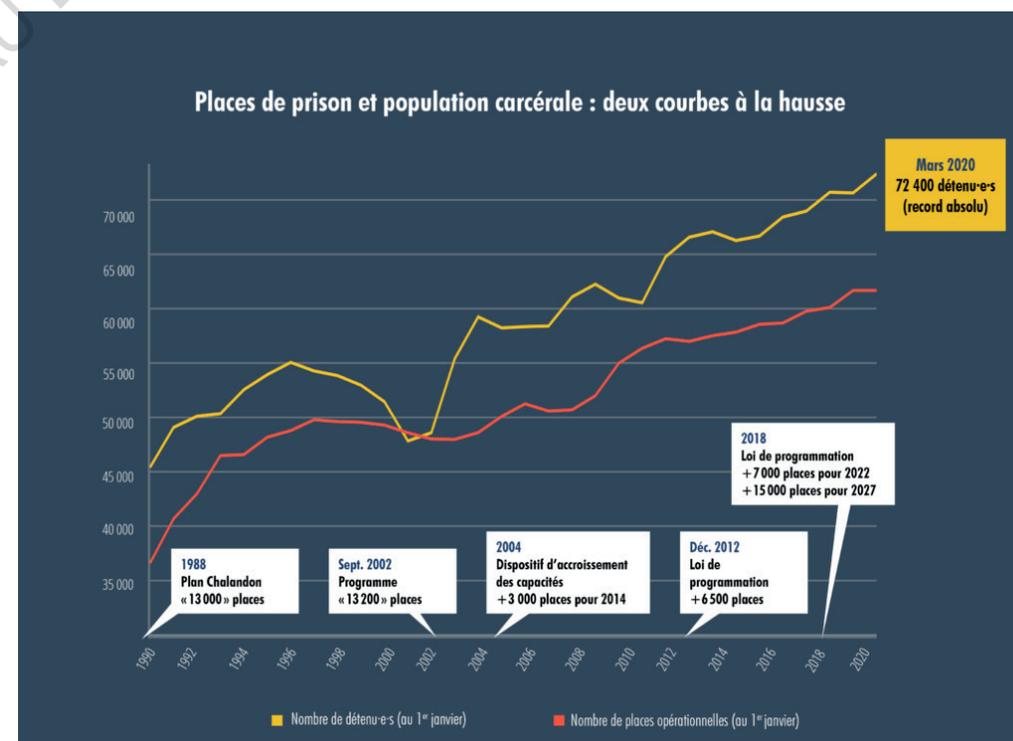
Du point de vue économique, nous pourrions penser au premier abord, qu'un détenu dans un système de punition ouvert, tourné vers la réinsertion, coûte beaucoup plus cher à l'état. Mais il en est en réalité tout autre. Alors qu'un détenu coûte⁴⁶ 32 000€ par an dans une prison traditionnelle française. Celui se trouvant dans un programme ouvert coûterait aux alentours de 1 000 € puisque ce dernier travaille hors ou au sein de l'établissement et paie un loyer à l'état.

⁴⁶ Chiffres donnés par l'observatoire international des prisons.

Répartition des différents types d'établissements en France



Graphique personnel en fonction des chiffres donnés par l'APIJ dans le premier chapitre



Source : Observatoire international des prisons

ii. Adapter les structures : vers une nouvelle architecture carcérale ?

Si nous repenser la façon dont les personnes seront punies pour leurs actes en séparant les différentes peines et en les pensant chacune indépendamment, l'architecte devra alors s'adapter. En fonction de sa localisation, des attentes, du niveau de sécurité et des personnalités des personnes incarcérées nous pourrions alors faire face non pas à une nouvelle architecture carcérale mais à plusieurs entités et façons de faire. Les architectes auront certainement alors une plus grande possibilité d'innovation pour chacun des établissements et jouerait encore plus un rôle social dans le choix de la conception. La question ne serait plus : comment améliorer leur quotidien ?, mais : comment les aider à aller vers cet horizon de réinsertion ?. Nous n'avons pas encore d'exemple de ces futurs établissements en France, mais nous pouvons imaginer à quoi cela pourrait ressembler en regardant ceux de Suède. Ci-contre une prison ouverte suédoise, sans murs, sans barrières, juste des écriteaux indiquant la limite à ne pas dépasser. Ne serait-ce pas temps de changer notre vision de cette architecture carcérale française figée, froide et grillagée ?

Cependant malgré toutes ces décisions qui seraient à prendre par les politiques pénales, il me semble important de s'intéresser à l'avant. Avant le passage à l'acte, pourquoi ces personnes se retrouvent dans cette situation ? Je ne pourrais pas ici rentrer dans les précisions. Cependant nous remarquons que la plupart des personnes incarcérées sont issues de milieu modeste et réalisent ces actes pour combler des manques. Je me demande alors si la réelle question que nous devrions nous poser ne serait pas : comment diminuer ces inégalités sociales, comment aider, suivre et donner d'autres possibilités d'avenir à ces personnes ?

Il existe de nombreux programmes dans nos villes pour aider socialement et financièrement les personnes dans le besoin, mais il reste peut-être encore du chemin sur l'évolution de notre société. Tout cela va par la suite créer de nouveau programme créé par les villes, mis en place spécialement par les architectes.



Prison ouverte pour fin de peine de Skenas, Suède
Source : Observatoire international des prisons

« Heureusement que j'avais connu d'autres prisons avant et connaissait le monde de la détention car un nouveau qui arrive directement dans une de ces prisons contemporaines ... J'avais déjà fait un chemin sur moi, sinon je serais devenu méchant ici.»

Entretien avec un détenu
Constitution d'un espace d'enfermement
par Pascal Joanne et Thomas Ouard, 2009.

Ce mémoire a été pour moi un travail très enrichissant mais surtout passionnant. L'univers carcéral, que ce soit sur une thématique architecturale ou sociétale, est un vaste sujet que je n'ai fait qu'approcher. Je me retrouve donc à la fois dans une certaine frustration, de ne pas avoir eu le temps de traiter plus profondément ce sujet, mais aussi de la satisfaction, celle d'avoir réussi à discuter avec ces architectes passionnés d'un sujet peu commun mais captivant.

La prison à évoluer, nous l'avons vu. Mais il n'est pas possible d'affirmer que ces évolutions soient les plus favorables possible puisque le modèle de punition reste le même. Partant de l'observation que ce sont plutôt les lieux qui ont évolué, la question de l'impact de l'architecture sur l'homme est alors une réelle question, à laquelle j'ai ici essayé de répondre mais qui est bien plus complexe. Mes questionnements sur le rôle de ces architectes n'étaient pas sans importances. Nous pourrions croire qu'ils sont là par principe, totalement guider et soumis à l'administration pénitentiaire, mais en réalité ce sont bien des architectes qui agissent et porte une cause bien réelle, celle d'essayer d'améliorer le quotidien des usagers de la prison. Leur pratique est ici complexe, entre propositions, frustrations, lenteur des évolutions. Mais elle est surtout stimulante en constante recherche d'innovation.

Mais malheureusement tout n'est pas qu'une question d'ambiance ou d'architecture. La privation de liberté étant le contraire même de la nature humaine, le lieu intervient en second rôle dans son pouvoir sur la transformation qu'elle peut avoir chez l'Homme. Un individu, qu'il évolue dans une cellule ou dans une chambre d'hôtel durant un certain temps, privé de toutes ces libertés, à un moment donné aura des séquelles psychologiques. Cependant, face à ce modèle de prisons très sécurisé définit comme inhumaine, les

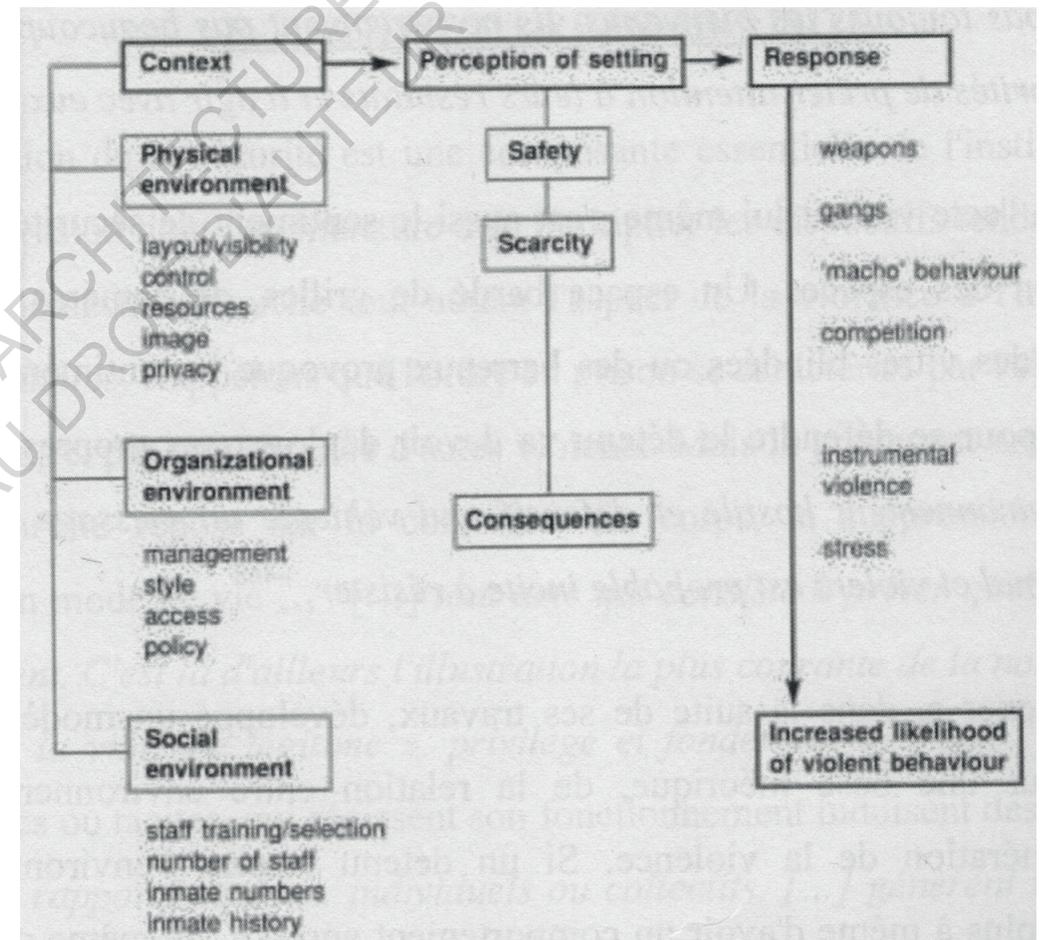
architectes ont, avec de la persistance, la possibilité de mettre en place des dispositifs pouvant améliorer la situation ou du moins la perception. Nous ne pouvons pas dire que ces réflexions architecturales n'ont pas d'intérêts, il participe à une meilleure image et certainement à valoriser le quotidien. Mais ils servent surtout à ne pas perdre l'espoir de changements possible en perpétuelle recherche d'amélioration.

Nous faisons face ici à l'un des gros problèmes de notre société, que tout le monde connaît, mais ignoré de tous. Cependant, lorsqu'avec un peu d'intérêt nous commençons à comprendre réellement ce qui se passe à l'intérieur de ces murs, que nous considérons que ces Hommes sont bien des Hommes, avec un passé mais surtout destiné à avoir un futur dans notre société, nous comprenons alors l'urgence de s'y intéresser.

Le combat que mènent ces architectes est honorable, car c'est un sujet complexe et désolant sur lequel ils travaillent tous les jours. Lui qui par principe veut produire bien-être et confort à la société. Dans toute l'histoire de l'architecture carcérale ce dernier à fortement contribué à l'évolution, en proposant même ces fondements. Encore aujourd'hui il y participe, d'une manière certainement moins catégorique et pensant plus à ces usagers. Nous avons cependant vu que sa marge de manoeuvre était chaperonné par les validations et décisions du ministère de la Justice, celui qui reste le décisionnaire principal. Lui seul qui pourrait amorcer le changement et qui, grâce à l'architecte, pourrait mettre en place des solutions pour améliorer le quotidien des détenus, et les préparer à une réelle réinsertion. Mais je pense que son rôle sera d'autant plus important lorsque la société aura décidé d'inventer une autre manière de condamner et qu'il faudra créer ces nouveaux bâtiments tournés vers l'accompagnement, l'éducation, la sociabilité et l'avenir.

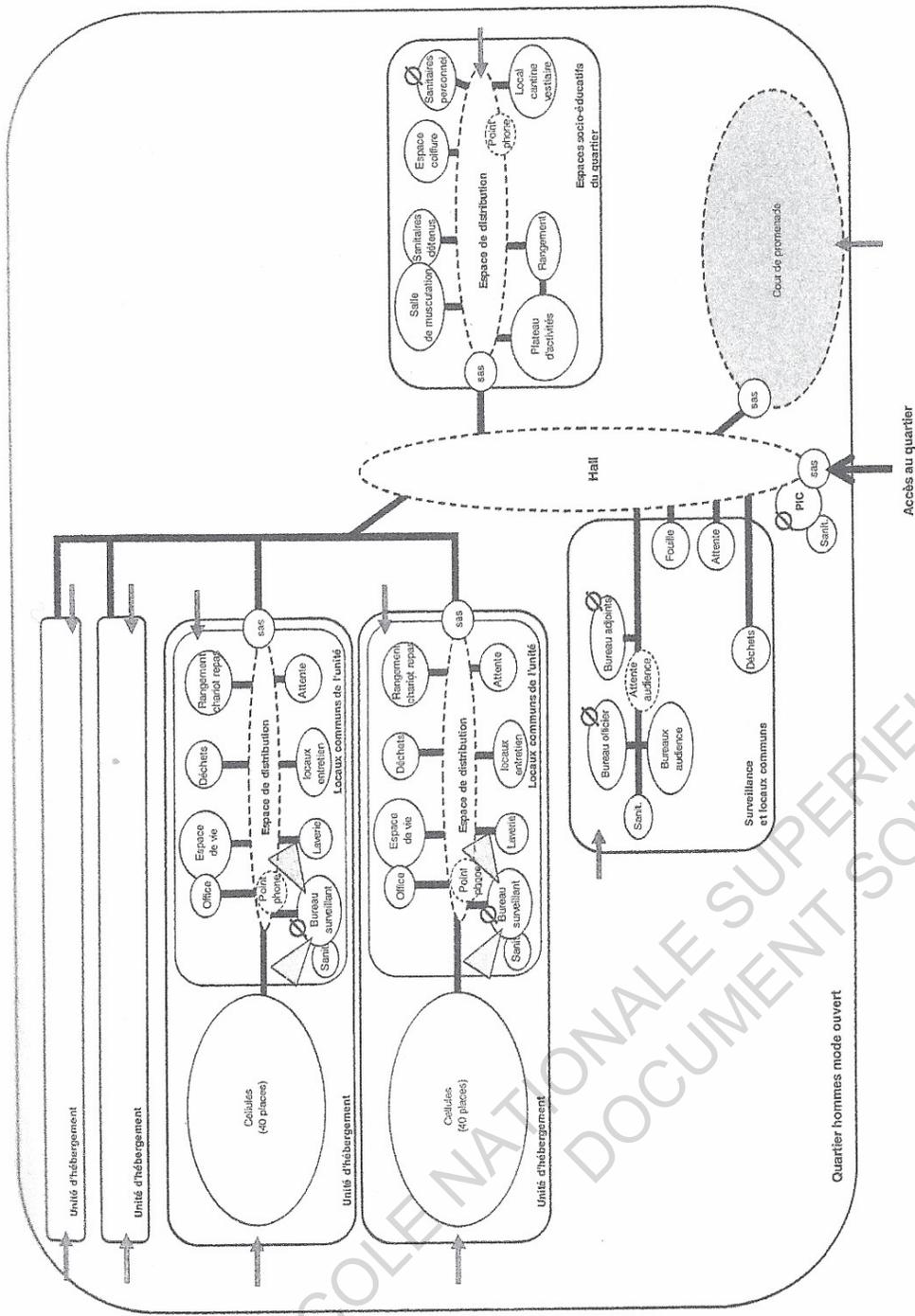
« Il est tant d'ouvrir nos esprits, il est temps d'ouvrir nos prisons. »

Barbara Gonçalves
Conférence TED « Repenser la peine de prison », 2017



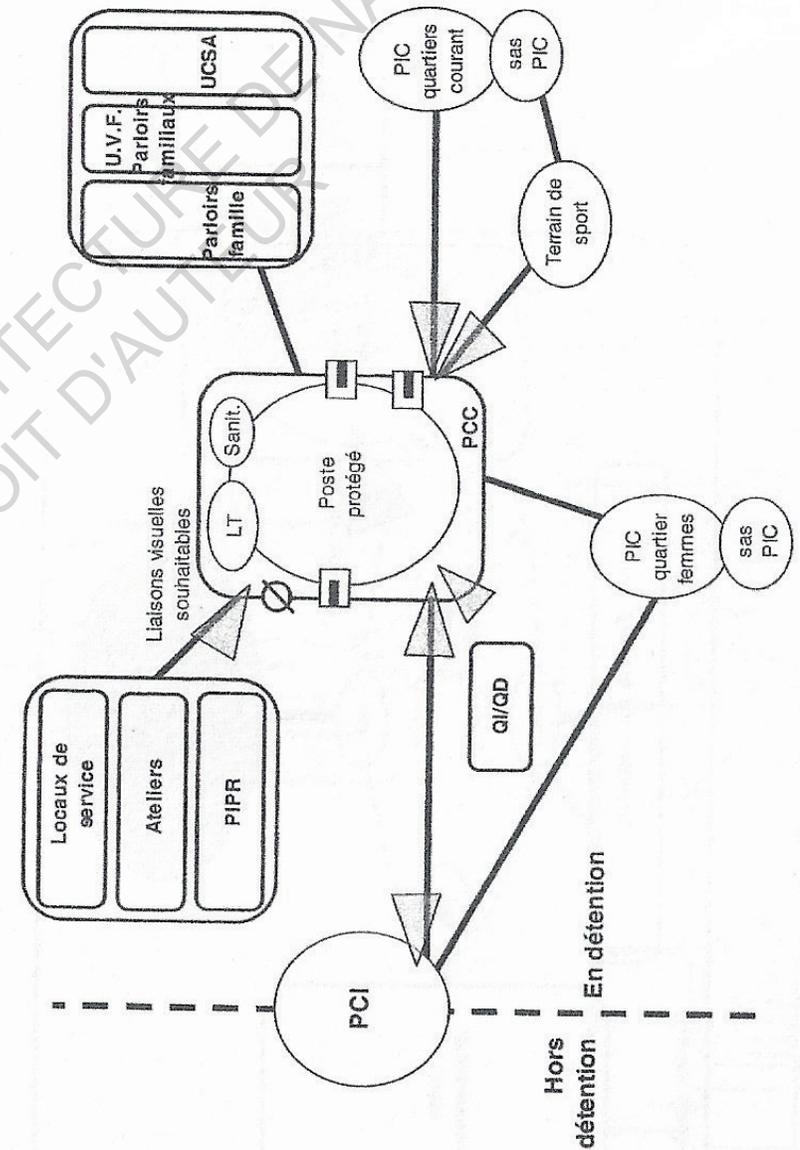
Tiré de l'ouvrage : Les nouvelles prisons : enquête sur le nouvel univers carcéral français, Cholet Didier (dir.)
 Source : R. Wener, Design and the Likelihood of prison assaults, 2003, p.5

Schéma fonctionnel d'un quartier hommes (portes ouvertes)



Tiré de l'ouvrage Construire la peine dans les murs, Francis Habouzit
 Source : APIJ, Nouveau programme pénitentiaire, Guide de programmation 2012

Schéma fonctionnel d'un PCC (Poste de contrôle des circulations)



Tiré de l'ouvrage Construire la peine dans les murs, Francis Habouzit
 Source : APIJ, Nouveau programme pénitentiaire, Guide de programmation 2012

OUVRAGE

Beaujard Gilles (dir.). L'impossible photographie : prisons parisiennes 1851-2010. Cat. Expo. Paris, musée Carnavalet (10 février - 4 juillet 2010). Paris : Paris-Musées, 2010. 310 p.

Cholet Didier (dir.). Les nouvelles prisons : enquête sur le nouvel univers carcéral français. Rennes : PUR, 2015. 366 p.

Dieu François et Mbanzoulou Paul (dir.). L'architecture carcérale : des mots et des murs. Toulouse : Privat, 2011, 124 p.

Foucault Michel. Surveiller et punir : naissance de la prison. Paris : Gallimard, 1975 (éd. 2013). 362 p.

Guéno Jean-Pierre (dir.). Paroles de détenus. Paris : Les Arènes Libro France Bleu, 2000. 192 p.

Habouzit Francis. Construire la peine dans les murs: architecture et spatialité des nouvelles prisons. Nanterre : Presse universitaires de Paris Nanterre, 2018, 133p.

Lecompte François. Attentes, désincarcérer la prison : une expérience d'architecture à la maison d'arrêt Charles III de Nancy. Paris : Jean-Michel Place, 2012, 60p. (Collection Architecture).

Rosenstiehl Augustin et Sartoux Pierre. Construire l'abolition. Paris : Urbs edition, Ecole d'architecture Paris-Malaquais, 2005, 223 p. (Carnet de Malaquais).

Salle Grégory. L'utopie carcérale: petite histoire des « prisons modèles ». Paris : Edition Amsterdam, 2016, 232p.

MÉMOIRE / THÈSE

Le Pommelet Nicolas. Comment en être l'architecte ? L'architecte au cœur du processus de conception des prisons. Mémoire de master. Nantes : Ecole nationale supérieure d'architecture de Nantes, 2017, 160 p.

Disponible sur : < <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01620078/document>>

Molinatti Clémence. Le parloir, s'évader en restant en prison : du parloir classique à l'unité de vie familiale. Mémoire de master. Nantes : Ecole nationale supérieure d'architecture de Nantes, 2019, 222 p.

Disponible sur : < <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02482740/document> >

Ouard Thomas. Espace de vie – Espace de détention. La cellule. Travail personnel de fin d'études (TPFE). Nantes : Ecole nationale supérieure d'architecture de Nantes, 2005, 213p.

Disponible sur : < http://thomas.ouard.archi.free.fr/IMG/pdf/Espace_de_vie_-_Espace_de_detention.pdf>

ARTICLE DE REVUE

AMC, Equerre d'argent 2004/Nominé-Architecture Studio-établissement pénitentiaire, AMC, le moniteur des travaux publics et bâtiment, 16 octobre 2015.

Disponible sur : < <https://www.amc-archi.com/photos/equerre-d-argent-2004-nomine-architecture-studio-etablissement-penitentiaire,3555/vue-de-la-grande-allee-de-dis.1>>. [Consulté le 22 juin 2020].

Degioanni Jacques-Franck. Innovation en prison, AMC, Le moniteur des travaux publics et du bâtiment. 31 Janvier 2003, n°5175, p.58-61 [Consulté le 2 mai 2020].

Goethals Johan. Les effets psychosociaux des longues peines d'emprisonnement. Magazine Déviance et société. 1980, volume 4, n°1, p81-101.

Disponible sur : < https://www.persee.fr/doc/ds_0378-7931_1980_num_4_1_1756>, [Consulté le 5 septembre 2020].

ARTICLE SUR INTERNET

Astria Florence. « Architecte, j'ai découvert comment on dessinait une prison », L'Obs. Nouvel Observateur du Monde. 18 novembre 2016.

Disponible sur : < <https://www.nouvelobs.com/rue89/rue89-temoignage/20140219.RUE2189/architecte-j-ai-decouvert-comment-on-dessinait-une-prison.html>>. [Consulté le 4 mars 2020]

Centre de ressources sur l'histoire des crimes et des peines (CRHCP) « Histoire et patrimoine pénitentiaire : Regards sur l'architecture carcérale 19ème-20ème siècles », ENAP. Ecole nationale d'administration pénitentiaire, s.d.

Disponible sur : < <https://www.enap.justice.fr/histoire/regards-sur-larchitecture-carcerale-19eme-20eme-siecles> > [Consulté le 25 octobre 2020]

Demonchy Christian, « Généalogie de la prison moderne ». Ban Public. BAN PUBLIC, Association pour la communication sur les prisons et l'incarcération en Europe. 28 janvier 2003.

Disponible sur : < http://prison.eu.org/spip.php?page=imprimer_article&id_article=1988>.

Leray Christophe. « De la prison, retour d'expérience avec Architecture-Studio ». Chroniques d'architecture. Chroniques d'architecture SAS. 4 octobre 2016.

Disponible sur : < <https://chroniques-architecture.com/de-la-prison-retour-dexperience-avec-architecture-studio/> > [Consulté le 4 mars 2020]

Leray Christophe. « Architectes construisez des prisons, il y a le feu ». Chroniques d'architecture. Chroniques d'architecture SAS. 2 avril 2019.

Disponible sur : < <https://chroniques-architecture.com/architectes-construisez-des-prisons/> > [Consulté le 4 mars 2020]

Comment la solitude peut durablement avoir un impact sur votre cerveau, Atlantico. Talmont Media. 11 Août 2015.

Disponible sur : < <https://www.atlantico.fr/decryptage/2277427/comment-la-solitude-peut-durablement-avoir-un-impact-sur-votre-cerveau-philippe-vernier> > [Consulté le 28 octobre 2020]

DOCUMENTAIRE / EMISSION

Droit de réponse. 1982. « Les prisons ». Maurice Dugowson (réal.). 13 février 1982. TF1.

Disponible sur : < <https://madelen.ina.fr/programme/les-prisons> > [Consulté le 15 mai 2020]

Journal télévisé. 2016. Reportage. « Suède : un modèle carcéral qui facilite l'insertion ». M-P Courtellemont (réal.). 22 novembre 2016. France info.

Disponible sur : < https://www.francetvinfo.fr/monde/europe/suede-un-modele-carceral-qui-facilite-l-insertion_1885173.html. > [Consulté le 20 mars 2020]

TED. 2017. Conférence. « Repenser la peine de prison ». Barbara Gonçalves.

Disponible sur : < <https://www.youtube.com/watch?v=GYbSX7EIUQI&t=710s>> [Consulté le 10 décembre 2020]

PODCAST

Kervran Perrine. « Dessine-moi une prison ». France culture, série : Utopia- Architecture et utopie, épisode 3. 55min, 27 décembre 2017.

Disponible sur : < <https://www.franceculture.fr/emissions/lsd-la-serie-documentaire/le-rer-a-50-ans-44-rer-b-voyage-social>. > [Consulté le 10 mai 2020]

RETRANSCRIPTIONS DES ENTRETIENS

1

Marie-Anne Colchen

Association AIRE centre pénitntiaire de Poitiers-Vivonne 120

2

Kévin Mahé

Architecte 126

3

Bernard Guillien

Architecte - Architecture Studio 134

4

Sylvie-Elisabeth Simon

Architecte - Synthèse Architecture 150

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

TABLE DES MATIÈRES

1	ÉVOLUTION DE L'UNIVERS CARCÉRAL	
	A. Architectures et châtiments en constante évolution.....	13
	i. Gènes de l'espace d'enfermement	13
	ii. Panoptique, prémices du modèle architectural d'aujourd'hui	14
	iii. Différentes typologies de prisons cellulaire	18
	iv. Les prisons modèles en France : entre gloire et désenchantement	20
	B. État des lieux du système carcéral en France.....	27
	i. Le ministère de la justice : Programmes et ambitions	27
	ii. Les différents programmes d'établissements de nos jours	29
	iii. Des pays qui ferment des prisons : Suède	32

2	CONSÉQUENCES DE L'ENFERMEMENT SUR L'ÊTRE HUMAIN	
	A. Influence de l'espace d'enfermement.....	37
	i. La notion de Moi, Ici, Maintenant	37
	ii. Le corps comme rempart	39
	B. Influence de l'architecture.....	41
	i. Le choc carcéral	41
	ii. L'hostilité engendre la violence	44
	C. Recherche d'affirmation personnelle.....	46
	i. La cellule comme deuxième rempart	46
	ii. Le corps comme moyen d'expression	50

3	PROCESSUS DE CONCEPTION D'UNE PRISON	
	A. L'accès au marché.....	55
	i. Concours : Débutant VS Expérience ?	55

ii. Des procédures différentes	59
B. Architecte et sujet de société.....	64
i. Un sujet stimulant	64
ii. S'inspirer du quotidien pour inventer l'inconnu	66
iii. La concertation : une possibilité ?	68
C. Conception : deux logiques s'affrontent.....	70
i. Les cahiers des charges	70
ii. Architecte : acteur dans l'évolution de la représentation de l'architecture pénitentiaire	74
iii. Un long processus plein de responsabilités	77

4

LA PRISON : UN LIEU VÉCU

A. Dispositifs mis en place par les architectes pour améliorer le quotidien.....	83
i. Réflexion sur l'image renvoyée à la ville	83
ii. Une grande importance des ambiances destinées aux familles	86
iii. Les ambiances du quotidien	90
B. Des anciennes aux nouvelles : entre insalubrité et inhumanité..	94
i. Un constat partagé	94
ii. De la sécurité active à la sécurité passive	97
iii. Un problème de taille ?	98
C. L'architecture est un maillon, pas la chaîne.....	100
i. Repenser la privation de liberté	100
ii. Adapter les structures : vers une nouvelle architecture carcérale ?	104

CONCLUSION 107

ANNEXES 111

Bibliographie / Médiagraphie.....	115
Retranscriptions des entretiens.....	119

ARCHITECTES ET NOUVELLES PRISONS

QUE POUVONS-NOUS APPORTER À LA PRIVATION DE LIBERTÉ ?

Ce mémoire de fin d'étude est une recherche sur le sujet de l'architecture carcérale. Avec 187 établissements pénitentiaires, une surpopulation et des conditions de détention souvent déplorées, la prison est un grand sujet de discorde, pour des raisons de gestion, d'économie et de valeurs.

Ces personnes incarcérées sont destinées à sortir de ce système pour réintégrer la société. Cependant, nous le savons, ce passage par la case prison les détruit. Nous nous sommes alors demandés ici si l'architecture, et donc l'architecte, à un rôle à jouer dans le traitement de ces détenus.

Comment devient-on l'architecte d'une prison ?
Peut-on améliorer le quotidien des détenus pour favoriser leur réinsertion ?

Peut-on rendre la prison plus humaine ?

